

Verbatim du Conseil d'Administration du 18 novembre 2014

Collège A

Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Madame Annie VINTER,
Messieurs Alain DEREUX, Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.
Membre excusé : Monsieur Eric LOQUIN

Collège B

Membres présents ou représentés

Madame Marie-Geneviève GERRER,
Messieurs Laurent BRACHAIS, Pierre PELLENARD, Jean-Philippe ROLIN (procuration à Marie-Geneviève GERRER), Vincent THOMAS.
Membre absent : Madame Laurence MAUREL

Collège IATSS

Membres présents ou représentés

Messieurs Cédric CLERC, Olivier LALOUETTE, Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège usagers

Membres présents ou représentés

Mesdames Eva BERNARD (suppléée par Anaïs BUY), Bérénice CLUZEL (procuration à Vincent THOMAS),
Messieurs Hervé BEGUE (procuration à Laurent BRACHAIS), Julien BRAULT (procuration à Samuel MERCIER),
Membre absent : Monsieur Jawel GHRIBLI.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Mesdames Elisabeth BEAU (procuration à Annie VINTER), Clotilde MARSEAULT (procuration à Alain DEREUX),
Messieurs José ALMEIDA, Jacques BAHY (procuration à Alain BONNIN), Denis LEPICIER (procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN), Bertrand THIBAUT,
Membres absents : Messieurs Pierre GUEZ, François PATRIAT

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gilles ROBIN, Directeur général des services,
Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services adjointe,
Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,
Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur la Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne.
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général adjoint « Recherche et développement ».

Invités

Madame Pascale BOUCHOT, Chef du service Hygiène et sécurité (pour le point X),
Madame Dominique BOURGEON-RENAULT, Coordinatrice académique et régionale de la formation continue pour l'enseignement supérieur, (pour le point IV)
Madame Anne GIROLLET, Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux,
Madame Véronique SOUBZMAIGNE, Chargée de projets valorisation de la recherche (pour le point III),
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT, Vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles,
Monsieur Gilles BRACHOTTE, directeur du SEFCA, pour le point IV,
Monsieur Jean GUZZO, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche et des formations et aux relations pour le monde économique,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président du CFVU,

Ordre du jour :

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 22 septembre 2014	7
III) Approbation des conventions transitoire et cadre SATT/uB.....	13
IV) Débat d'orientation sur la formation continue à l'université de Bourgogne.....	27
V) Questions relatives au patrimoine immobilier	45
- Achat du terrain d'assiette du B3	45
VI) Débat sur la structuration en champs de formations en vue de l'accréditation pour le prochain contrat quinquennal	46
VII) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 05 novembre 2014.....	56
Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 21 octobre 2014 :.....	56
- Prix d'Excellence en Enseignement.....	56
- Paramétrages de l'application Admission Post-Bac 2015	58
- Convention pédagogique.....	62
- Diplôme d'université	63
- Offre de formation rentrée 2014.....	63
VIII) Questions financières	65
1. Admissions en non-valeur	65
2. Tarifs, subventions et dons	67
3. Sorties d'inventaire	67
IX) Compte-rendu des travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 12 novembre 2014	64
- Avis sur la répartition du Préciput ANR 2014.....	64
X) Bilan 2013 du Service Hygiène Sécurité (SHSE)	65
XI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	71
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	71
2. Compte rendu des conventions hors subvention	72
XII) Questions diverses	Erreur ! Signet non défini.

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2014)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente

Le Président.- Chers collègues et chers amis, bonjour. Bon après-midi. Merci d'être présents à cette séance du conseil d'administration que l'on va débiter par un certain nombre d'informations générales.

Je vais tout d'abord vous faire un point sur les trois grands dossiers de l'année, la COMUE, l'Initiative d'excellence et le Contrat.

Pour ce qui concerne la COMUE, je voudrais d'abord vous dire que les six établissements fondateurs de la COMUE ont maintenant validé les statuts puisque l'Ecole supérieure de commerce de Dijon a voté à l'unanimité les statuts de la COMUE jeudi dernier. La création de l'université de Bourgogne Franche-Comté est donc maintenant sur les rails. Il n'y a plus d'obstacle juridique, d'impossibilité juridique.

Je ferai la présentation de ce projet de statuts qui est d'ores et déjà inscrit à l'ordre du jour du CNESER la semaine prochaine, lundi, où je serai accompagné par Bernard Cretin qui est le directeur de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon. Ceci devrait nous amener raisonnablement à la prise du décret de création de la COMUE par l'Etat probablement à la mi-janvier 2015. Voilà, en gros, le calendrier sur lequel nous nous situons pour cette COMUE.

Parallèlement à cette ligne droite finale dans laquelle on était engagé pour la validation des statuts, nous avons eu une réunion à la DGESIP le 23 octobre pour présenter le précontrat de site, c'est-à-dire la version, bien sûr, qui n'est pas définitive, mais la préversion du contrat de site qui sera porté par la COMUE puisque vous savez que le futur contrat sera signé entre la COMUE et l'Etat. Nous avons donc présenté les grandes orientations, les grandes lignes de ce qu'était notre projet de structuration du site Bourgogne Franche-Comté avec Jacques Bahi et Bernard Cretin, qui était également présent à nos côtés.

Dans l'ensemble, le projet a plutôt été bien perçu, bien compris. On avait en face de nous des interlocuteurs de la DGESIP et une personne du Commissariat général à l'investissement, qui connaissaient parfaitement notre dossier. Qui avaient

parfaitement analysé les documents qu'on leur avait adressés. Qui avaient une bonne connaissance de notre site et qui nous ont globalement dit que le volet Recherche et le volet Formation que l'on avait proposés étaient convaincants à leurs yeux et que l'on voyait bien la cohérence et la dynamique de ce qui était en train de se créer.

C'était quelque chose d'important puisque c'est de ce précontrat de site que va dépendre la ventilation d'emplois au titre de la politique de site puisque dans le cadre des 1 000 emplois par an pendant cinq ans, vous savez qu'une partie de ces 1 000 emplois sera désormais consacrée à la structuration des sites, donc pour nous, à la structuration de la COMUE, et que les emplois qui viendront nous aider à structurer la COMUE vont nous être ventilés sur ce volant de 1 000 emplois.

Nous avons donc fait cette présentation au mois d'octobre et nous attendons le feed-back du ministère, probablement d'ici à une à deux semaines, qui nous indiquera combien d'emplois nous sont proposés sur la période 2015, 2016, 2017, au titre de la construction du site université Bourgogne Franche-Comté.

Voilà pour ce qui concerne la COMUE.

Je voudrais également vous dire qu'en travaillant ces quelques dernières semaines également sur le dossier Initiative d'excellence, nous avons travaillé aussi sur les indicateurs, les classements internationaux et je voudrais partager avec vous deux informations, positives et encourageantes, qui doivent nous donner confiance en notre université.

L'une a trait au classement de Shanghai. Vous savez que le classement de Shanghai ne rend public que les 500 établissements qui sont les mieux classés au monde. Donc les établissements qui sont en dessous de 500, par définition, ne sont pas vus dans Shanghai. Il se trouve qu'une équipe de chercheurs de la Faculté de l'Observatoire à Paris a souhaité examiner comment les COMUE, donc les regroupements actuels d'universités et d'écoles qui se font un petit peu partout en France, comment ces regroupements en COMUE pouvaient modifier le classement de Shanghai, c'est-à-dire faire apparaître ou non des établissements qui jusqu'ici n'étaient pas visibles dans Shanghai.

Ce travail, qui a été publié dans une dépêche AEF, il y a peu de temps, a montré deux choses.

La première, c'est que l'université de Bourgogne, seule, quand on lui applique les critères de Shanghai, est entre la 500 et la 600^e place du classement de Shanghai, ce qui est tout à fait honorable et qu'on ne pouvait pas voir jusqu'ici, encore une fois, puisque seuls les 500 premiers établissements avaient cette visibilité.

Mais deuxième information importante, quand on sera structuré en COMUE, avec la signature scientifique unique et la mutualisation des six établissements, la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté devient classée dans Shanghai. Elle se situe entre la 400 et la 500^e place.

Voilà un élément qui est important. D'abord, parce qu'on voit que l'uB, seule, est un établissement qui, finalement, dans le concert mondial, tient sa place et, d'autre part, on y voit bien aussi, en termes de visibilité et de notoriété internationale, l'apport de regrouper des établissements.

Le deuxième classement que l'on a examiné ces dernières semaines est le classement de Leiden, qui est une université des Pays-Bas. Ce classement de Leiden ne prend pas en compte l'impact des prix Nobel qui pèsent assez significativement dans Shanghai. De ce fait, ne prenant pas en compte les prix Nobel, il évite de surpondérer les vieilles universités qui ont des histoires très

anciennes et qui sont souvent celles qui, en termes de Nobel, sont les plus riches. C'est donc quelque chose qui remet un peu à égalité les établissements anciens et les établissements les plus récents.

D'autre part, elle prend en compte comme indicateur principal, non pas le nombre brut, mais le pourcentage des publications qui sont dans les 10 % les mieux citées. De fait, prenant le pourcentage et non pas le nombre absolu, elle lisse également, en faisant cela, l'effet taille puisqu'un établissement de petite taille mais qui publierait à un excellent niveau peut avoir un meilleur score qu'un établissement de grande taille dont le taux de citation des publications serait moins important.

Dans ce classement de Leiden, l'université de Bourgogne est 263^e mondiale sur, je crois, 750 établissements classés. Là encore, vous le voyez, c'est quelque chose de positif, qui est même plutôt très honorable et qui montre que l'activité scientifique de notre université est une activité bien positionnée au niveau international.

Cela ne veut pas dire que l'on doit se reposer sur ces apparents lauriers. Bien entendu, tout ceci doit nous inciter à toujours faire mieux mais, en tout cas, je voulais vous le dire parce que dans un contexte qui est souvent un contexte de morosité, un contexte qui peut être un contexte de découragement, je crois qu'il est bon de voir la qualité du travail qui est fait dans notre université.

Voilà pour le point COMUE... Oui, Pierre. Pardon.

M. Pellenard.- Juste pour compléter ton propos, Alain. Ce n'est pas pour se glorifier mais juste pour dire que dans le domaine Sciences, Terre et Environnement, qui est un champ assez large à l'université, on est 23^e mondial et première université française.

Le Président.- Premier français, troisième européen et 23^e mondial.

M. Pellenard.- Cela a été relayé sur *Le Bien Public* ces jours-ci.

Le Président.- Oui, c'est quelque chose de tout à fait remarquable.

M. Pellenard.- On a peut-être du mal à en voir la portée mais c'est quand même...

M. de Mesnard.- Ils citent Agrosup.

Le Président.- Oui, tout à fait.

M. de Mesnard.- L'article du *Bien Public* mélange tout. Il n'est pas...

M. Pellenard.- (*Intervention non audible*)

Le Président.- C'est tout à fait remarquable et cela renforce véritablement l'image de ce pôle d'excellence sur tout ce qui concerne l'environnement au sens large, ici, à Dijon, et en Bourgogne. Tout à fait.

Annie, tu veux intervenir.

Mme Vinter.- Juste pour ajouter, on est en train de préparer un communiqué rectificatif pour *Le Bien Public*, plus large sur ces classements, parce que *Le Bien*

Public mélange un peu différentes choses, il met un pôle Géologie à AgroSup. Et pour élargir un peu, même si ce n'est pas aussi glorieux qu'un troisième européen, il est rassurant de voir que l'on est bien classé quand même par rapport à des grandes universités qui ont obtenu l'Idex sur un certain nombre d'autres secteurs. Et le plus intéressant probablement est celui de recherche médicale puisqu'on est classé juste avant Aix-Marseille et juste avant Strasbourg. Donc du point de vue de ce critère, il faut bien le répéter, qui est un critère de qualité, donc la proportion de production dans les 10 % meilleurs cités mondiaux. C'est un critère qui ne prend pas en considération la quantité de productions. Tous les critères sur la quantité de productions, le nombre de citations, etc., on est bien moins... bien plus...

M. Pellenard.- *Intervention inaudible.*

Mme Vinter.- On peut les avoir mais, là, on voit bien que l'on n'est pas bien classé puisqu'évidemment, en quantité, on n'est pas très performant puisqu'on est petit, mais dans ce qui est produit en qualité, on est au-dessus de Marseille et de Strasbourg. Cela est vraiment très encourageant.

M. Dereux.- C'est au global. Ce n'est pas que sur médecine.

Mme Vinter.- Globalement...

M. Dereux.- Même Toulouse.

Mme Vinter.- Et en recherche médicale, en tout cas, c'est intéressant parce qu'on a toujours associé recherche médicale à Strasbourg.

Le Président.- Ce sont vraiment des informations très précieuses et je vous invite... Alors, c'est très facile. Le site de Shanghai n'est pas absolument évident à manipuler. Le site de Leiden est très facile. Vous faites « Leiden ranking » sur Google et vous tombez sur un site qui est très intuitif de manipulation et sur lequel vous trouverez très facilement tous ces éléments. Si vous voulez faire une petite cure de plaisir et de satisfaction vis-à-vis de l'université de Bourgogne, je vous invite à le faire.

Mme Vinter. Mais cela dépend du domaine dans lequel on se situe, Alain. Fais attention. (*Rires*)

Le Président.- Oui, mais globalement. En tant qu'établissement, globalement, je trouve qu'être 263^e mondial est plutôt quelque chose de tout à fait positif pour notre université.

Voilà donc des éléments qui sont intéressants.

Sur l'Initiative d'excellence, le travail continue d'avancer. Nous avons tenu, le 5 novembre, un conseil de direction de l'Université fédérale. Au cours de ce conseil de direction, on a définitivement validé la gouvernance. On a définitivement validé les instruments, les outils de l'Initiative d'excellence dans le domaine de la recherche. On ne les a pas tout à fait finalisés sur la formation. Il y a encore un petit peu de travail à faire mais ce dossier avance bien.

Nous avons demain une réunion à Paris avec la DGESIP, la DGRI et le Commissariat général à l'investissement où seront présents les équipes des deux

universités, un représentant des écoles de Bourgogne et un représentant des écoles de Franche-Comté. Nous serons accompagnés des deux recteurs de Bourgogne et de Franche-Comté. L'objectif est de présenter l'état actuel de notre projet dans le cadre de l'Initiative d'excellence et de recueillir un peu de feed-back des responsables du ministère, de répondre à leurs questions. Eventuellement, nous-mêmes de leur en poser, d'ailleurs, pour savoir quels sont les éléments qui pourraient améliorer et renforcer notre dossier.

Je profite de cette occasion pour vous donner un certain nombre d'éléments sur la suite de la démarche que nous allons mettre en place avant le dépôt du dossier.

Je vous rappelle donc une réunion publique qui aura lieu ici à Dijon, le vendredi 5 décembre après-midi, je crois, de 15 heures à 17 heures. Je crois que c'est l'amphi Galilée. Elle permettra de présenter l'état du projet à la date du 5 décembre. En fait, comme vous le voyez, compte tenu des délais, ce projet avance chaque jour. L'équipe de rédaction, menée largement par Alain Dereux d'ailleurs, progresse chaque jour.

Nous aurons un congrès le 10 décembre avec, comme les années précédentes, conseil d'administration plus commission de la recherche plus commission de la vie universitaire plus l'ensemble du comité technique avec les membres titulaires et les membres suppléants plus tous les directeurs de composantes et tous les directeurs de labos.

Ce format que j'aime bien et qui permet d'associer tous ceux qui sont en responsabilité dans notre université permettra, cette année, de débattre sur le thème de la politique interrégionale et permettra à l'ensemble de cette communauté du congrès de présenter ce que sera aussi l'état du projet Isite à la date du 10 décembre.

De façon plus formelle, je tiens absolument à ce qu'Isite soit soumis aux instances et voté par les instances avant le dépôt le 21 janvier. On se retrouvera donc pour un conseil d'administration extraordinaire et pour un conseil académique extraordinaire en janvier - je n'ai pas les dates en tête, je ne sais pas si elles sont fixées - pour un débat final et une délibération sur le projet Isite...

Mme Gerrer.- 19 janvier.

Le Président.- Le 19 janvier, c'est le...

Mme Gerrer.- ...le CA extraordinaire.

Le Président.- Donc CA extraordinaire le 19 janvier qui permettra de prendre une délibération engageant notre communauté. C'est nécessaire parce que dans ces projets, il y a bien entendu un volet financier qui, de fait, engage l'établissement. Comme indiqué dans le cahier des charges, c'est un projet qui est transformant, qui vise à modifier de façon assez profonde l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne Franche-Comté. Il est donc normal que le conseil puisse se prononcer.

Voilà sur l'Initiative d'excellence.

Dernière chose dans la chronologie des dates, un forum est prévu le 28 novembre à Dole, avec des partenaires économiques et les partenaires des collectivités locales et territoriales partenaires pour, là aussi, présenter le dossier et engager l'ensemble des partenaires possibles à nos côtés.

Troisième point, le Contrat. Je vous en dirai assez peu dans ces informations de début de conseil puisque nous avons prévu de poursuivre, dans le cadre de ce CA, le débat sur la structuration en champs de formations qui a progressé, qui a évolué depuis notre dernier conseil d'administration.

Je voudrais vous dire aussi que les dernières informations que l'on a eues à l'AERES, je ne sais pas si je vous les ai données au dernier CA ou pas, nous donnent un peu plus de marge de temps pour voter ces champs de formations. Ils seront donc votés au conseil d'administration de début février. Ce délai nous permet de poursuivre la discussion sur la structuration en champs de formations durant tout l'automne et le début de l'hiver. Grégory sera donc auprès de nous un peu plus tard dans ce conseil pour vous montrer l'état actuel de la réflexion après le CA, après deux réunions de la commission de la formation et de la vie universitaire et après deux réunions de la conférence des directeurs de composantes, qui permettent de progresser dans notre réflexion collective sur ce sujet.

Voilà ce que je voulais vous donner comme informations sur ces trois grands dossiers.

Mme Gerrer. Je prends la suite pour vous annoncer que M. Laligant vient d'être nommé directeur de l'IUT du Creusot et va donc remplacer Patrick Gorria et prendre ses fonctions au 1^{er} janvier 2015. J'en profite pour remercier, bien sûr, Patrick pour tout le travail qu'il a effectué à la tête de l'IUT et pour souhaiter un bon mandat à M. Laligant.

Autre point, le 23 octobre dernier, a eu lieu l'inauguration de l'UFR Santé. Voilà un dossier qui s'achève, si je peux le dire comme cela, après des mois de travail, et on souhaite maintenant, bien sûr, longue vie à cette nouvelle UFR Santé qui regroupe donc Médecine et Pharmacie.

Un autre point d'information qui a un petit peu ébranlé non seulement la communauté universitaire dijonnaise ou bourguignonne mais au-delà, nationale, c'est la question des 20 % de subvention de charge de service public qui n'avaient pas été versés. Vous vous souvenez que pour l'université, c'était la somme d'environ 5 millions d'euros. Pour vous dire que grâce notamment, pas seulement mais aussi, au soutien actif de la CPU, les arbitrages entre Bercy et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont abouti. Les universités, dont la nôtre bien sûr, ont reçu les fameux 20 %. Une nouvelle qui va rassurer encore un peu plus la communauté universitaire même s'il ne faut pas oublier qu'il faut rester, bien sûr, vigilant et savoir un peu comment seront aussi effectivement versées toutes les dotations qu'on serait en droit d'attendre.

Un dernier point également, pas pour rassurer cette fois-ci mais pour faire un point d'information sur le CPER, pour dire que nous sommes toujours en attente des arbitrages et que nous n'avons, pour l'instant, aucune nouvelle sur les sommes versées à l'université pour le CPER.

Le Président.- Merci, Marie-Geneviève. Donc bien sûr, dès que nous aurons des éléments sur les arbitrages finaux dans le cadre du CPER, on vous tiendra informés.

Rapidement pour terminer ces éléments d'information, deux autres points.

Je voudrais d'abord vous informer que Sylvain Comparot qui exerce actuellement les fonctions de directeur de mon cabinet quittera ses fonctions probablement dans le courant du mois de janvier. Il sera remplacé.

Et puis un petit point sur le mouvement étudiant qui agite les universités au sens large et notre université, depuis maintenant une semaine, pour vous dire que la situation actuellement est calme et maîtrisée. Les mouvements étudiants ont été modestes : une trentaine, une quarantaine d'étudiants, à l'occasion des différentes manifestations que nous avons connues.

J'ai pris un certain nombre de dispositions qui permettent, on va dire, d'encadrer, de canaliser ce mouvement. Pour l'instant, ces dispositions semblent opérantes.

On a également veillé à ce que des vigiles puissent assurer une présence, une surveillance attentive pendant les phases de développement de ce mouvement étudiant.

Et bien entendu, un certain nombre de personnels de notre université sont également présents. Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour les accompagner.

Pour l'instant, la situation est raisonnablement calme et raisonnablement maîtrisée. Je voudrais remercier Gilles Robin qui contrôle tout ceci. Qui supervise tout ceci. Ce n'est pas facile. Il faut beaucoup de doigté pour assurer une surveillance efficace et éviter que les choses ne se dégradent.

Voilà ce que l'on souhaitait vous donner comme information en ce début de conseil.

On peut peut-être prendre une ou deux minutes pour répondre à vos questions si vous en avez. Non ? Donc si vous n'avez pas de question, on va passer à l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 22 septembre.

II) Approbation du verbatim du conseil d'administration du 22 septembre 2014

Le Président.- Il se trouve que l'on a un fait un petit peu nouveau, une situation inédite depuis qu'on utilise cette façon de travailler en verbatim. Dans le courant du conseil, à deux reprises, je crois, un certain nombre d'intervenants ont suggéré que leurs propos pourraient être des propos hors PV. C'est la première fois que cette situation se présente à nous depuis que l'on travaille avec des verbatim.

On a réfléchi à la façon dont il fallait procéder pour traiter cette information.

Ce sont des choses qui, à mon sens, d'ailleurs, n'ont pas une importance majeure. Mais je vous propose que l'on examine ensemble les points pour lesquels les intervenants ont explicitement mentionné en cours de conseil qu'ils souhaitaient que ce soit hors PV et soumettre, le cas échéant, à votre approbation le fait qu'ils ne soient pas dans le PV. Etant entendu qu'on peut le faire mais qu'on peut ne pas le faire. On peut aussi considérer que l'exigence de transparence qui avait été la nôtre à travers des verbatim exhaustifs était précisément que l'on ne retire rien du procès-verbal. En tout état de cause, je n'ai pas souhaité opérer ce retrait éventuel sans un vote favorable clair du conseil d'administration.

Je vous donne les choses de façon un petit peu neutre et je vous dirai ce que j'en pense personnellement.

Le premier point, c'est une intervention de Julien Brault. C'est page 59 dans le verbatim, pardon.

Page 59, une intervention de Julien Brault à propos du pilotage de la formation et à propos de la formation. En haut de la page 59, Julien indique : « *Parce qu'il faut le dire, il ne faut peut-être pas le noter au PV, mais les cours s'échangent beaucoup entre étudiants* ».

Mme Gerrer.- Je n'arrive pas à le voir.

Le Président.- Dans le document que j'ai, c'est en haut de la page 59... Non, vous étiez dessus. C'est bon. C'est la troisième ligne. *« Parce qu'il faut le dire, il ne faut peut-être pas le noter au PV, mais les cours s'échangent beaucoup entre étudiants, et sans avoir le cours chez nous, on se dit qu'on va passer trois à quatre heures par semaine sur ce cours. »* Il souhaite que cela ne soit pas noté au PV.

Et un petit peu plus loin dans le... Pardon ?

Mme Gerrer.- Pensez à votre micro.

M. Rollin.- Dans ce cas, on se pose la question de savoir si c'est un verbatim ou pas. Pour moi, à partir du moment où on enregistre les débats et tous les débats, les débats doivent être rapportés. Un point, c'est tout. Ou alors on se tait. Parce qu'il est un peu facile de dire les choses et de dire *« je ne veux pas que ce soit retranscrit »*. Voilà ma position.

Le Président.- Monsieur Rollin, je vous ai dit que je mentionnais les choses avec neutralité et que je vous donnerai mon point de vue personnel après.

Ensuite, le point suivant est page 65 et page 66. Pages 65 et 66, on a un échange qui porte notamment sur les masters en anglais. Le fait que les masters en anglais ne puissent pas être des masters en anglais uniquement et que l'on avait fait le choix que l'on duplique en anglais des masters qui étaient en français. Que l'on s'était interrogé sur le fait que dans certaines équipes, cela n'avait pas été compris. On a donc un débat là-dessus et, à un moment donné, c'est en milieu de page 66 :

« M. Wegmann.- A mon avis, il n'y a pas de souci.

M. Dereux.- Sauf la loi.

M. Wegmann.- Oui mais, bon, la loi...

Le Président.- D'autres questions sur ce point ?

M. Dereux.- Il faudra veiller à ce que l'on ne retrouve pas tout cela dans le compte rendu.

M. de Mesnard.- Tout cela est off. ».

M. Dereux.- C'était un échange de plaisanteries... Sorti du contexte, cela n'apparaît plus.

Le Président.- Alain, je suis assez d'accord. Je pense que ce ne sont pas de... Maintenant...

Intervenant.- Cela sera dans le prochain PV.

Le Président.- Cela sera dans le prochain. Je vous livre cette interrogation parce qu'elle a été légitimement l'interrogation du Pôle des affaires juridiques qui, face à ce qui peut apparaître comme une demande explicite de *« off »*, nous a

sollicités. Et la décision que nous avons prise avec Gilles Robin était de vous proposer de délibérer si vous le souhaitez.

Maintenant, je vous donne mon point de vue qui rejoint celui de M. Rollin. D'une part, je pense qu'il s'agit d'éléments qui sont plus des plaisanteries et des boutades que des véritables demandes de hors PV. Deuxièmement, les éléments de débat dans lesquels ils s'insèrent ne sont pas vraiment des éléments qui, s'ils sont publiés, peuvent porter préjudice. Troisièmement, il y a une question de fond qui est effectivement que l'on a décidé que l'on faisait un verbatim et qu'il est tout à fait discutable que l'on retire des éléments de ce verbatim puisque cela serait vraiment revenir en arrière par rapport à l'option que nous avons choisie.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- J'ai un point supplémentaire : que se passerait-il si on décidait de supprimer un point d'une intervention et qu'un membre du conseil d'administration demandait que l'intégralité de l'enregistrement, puisque les débats sont enregistrés, soit inscrite. On se retrouverait aussi dans une autre situation.

Le Président.- Je pense qu'on pourrait gérer cette situation en prenant justement une délibération qui dirait « Le conseil d'administration décide de publier un verbatim dont on a retiré telle ou telle partie ». Si le CA le souhaite, je pense que juridiquement, on peut le faire. Ceci étant, je voudrais avoir votre avis rapidement.

Mon sentiment personnel est que cela ne le justifie pas et qu'il y a une question de principe et que je n'y suis pas très favorable.

M. Dereux.- C'est vrai que tiré du contexte...

Mme Gerrer.- N'oublie pas... Alain...

M. Dereux.- Pardon. C'est vrai que tiré du contexte, cela peut prêter à confusion. C'est les limites du verbatim. Si on doit échanger en étant absolument froid, on n'en sort plus, je pense.

Le Président.- En même temps, la difficulté, c'est de savoir à partir de quand on commence à sortir des éléments du verbatim. Et là, si on s'engage dans ce chemin, je ne vois pas bien comment on positionnera le curseur, et on aura tous une vision qui sera la nôtre et une subjectivité sur le positionnement du curseur par rapport à ce qui doit être ou pas au verbatim.

José Almeida.

M. Almeida.- Oui, Président. Justement, j'ai eu la même remarque. Justement, j'étais en conseil municipal hier et j'ai eu la remarque à l'inverse parce que c'est vrai que nous avons dans (*coupures de micro*) soit un compte rendu en synthétique des paroles données soit, effectivement, un compte rendu verbatim. Mais on ne peut pas enlever un élément du verbatim (*coupures de micro*).

Le Président.- Je suis d'accord, José. Et on avait fait ce choix du verbatim par souci de transparence complète des débats du conseil d'administration et parce qu'on voit bien que la reformulation n'est pas toujours quelque chose de facile. La reformulation est nécessairement biaisée par celui ou ceux qui font la rédaction

finale. Donc elle peut aussi modifier un petit peu la transcription de la teneur des débats.

Oui, Gilles, je vous en prie.

M. Robin.- Juste pour compléter ce qui vient d'être dit. En effet, lorsqu'on parle d'un compte rendu, c'est une synthèse avec des chapitres. On a un effort de synthèse, de reformulation. C'est souvent très pratique pour avancer plus vite, mais le verbatim est l'équivalent de ce que l'on appelait jadis ou encore le procès-verbal. Un procès-verbal a un caractère tout officiel. Et le procès-verbal, c'est « M. Untel déclare... Mme Untel lui répond... ». C'est vraiment extrêmement détaillé. Cela a une valeur officielle. Donc je pense que le verbatim correspond tout à fait à cela. Et sauf délibération inverse du conseil d'administration, il doit demeurer exhaustif. C'est, du moins, ce que le Monsieur le Président avait expliqué. C'est sur ce principe que nous en étions.

Le Président.- Ceci dit, honnêtement, si une majorité des administrateurs souhaite qu'on le retire, on prendra une délibération. Je n'ai pas d'état d'âme. Je vous explique simplement mon positionnement et mon point de vue personnel.

Alain.

M. Dereux.- Je suis d'accord sur le principe du verbatim, sauf que, comme j'ai commencé à en parler tout à l'heure, il y a dans cette assemblée, de temps en temps, des moments de détente, avec des plaisanteries. La difficulté, c'est que quelqu'un d'extérieur qui lirait un échange pareil peut en tirer des conclusions tout autres que celles que nous tirons aujourd'hui. Quand on prend le texte justement tiré du club des gens qui étaient présents, évidemment quand il y a quelque chose qui sous-entend qu'on ne veut pas respecter la loi ou des choses pareilles, cela devient limite. Si l'enlever du verbatim n'est pas possible, on peut peut-être ajouter une précision en parallèle ou dans la marge que c'était sur le ton de la plaisanterie. Cela est peut-être le bon compromis parce que chez Grégory Wegmann, il n'y avait certainement pas l'intention de dire qu'il ne veut pas respecter la loi. Il ne faut pas aller jusque-là. De même que je n'ai pas dit qu'il fallait de temps en temps expurger le verbatim. Ce n'était pas le but de mon intervention. C'était pour répondre sur le ton de la même plaisanterie qu'il était en train de faire. Qu'est-ce qui interdit que le verbatim, lorsqu'il y a un cas équivoque, soit documenté par un commentaire qui dit que c'était un échange sur le ton de la plaisanterie ? Début de plaisanterie, fin de plaisanterie. On mettrait, à la ligne d'avant, « début de plaisanterie » et à la dernière ligne, « fin de plaisanterie ». Ce ne sont pas des grosses modifications...

Le Président.- Non, je suis d'accord.

M. Dereux.- ...et elles évitent que si jamais, maintenant, quelqu'un s'empare de cela en lisant, puisque tu les mets en ligne...

Le Président.- Tout à fait.

M. Dereux.- ...en tire des conclusions qui n'ont pas lieu d'être.

Le Président.- Tout à fait, mais la question, c'est que par transparence, tout ceci est mis en ligne mais qu'en même temps, il faut que nous trouvions un équilibre qui soit bon. Cette proposition me convient bien.

Gilles, cela recueille-t-il votre agrément ?

Je vous propose donc que l'on maintienne l'intégralité du verbatim avec un ajout et pas un retrait, ce qui fait que la situation sera tout à fait claire.

M. Dereux.- Ma proposition, c'est qu'on la décale. On fait une indentation et on met « début de plaisanterie », « fin de plaisanterie », terminé.

Le Président.- D'accord. Parfait. Cette façon de procéder convient-elle à tous les administrateurs ? Ce n'est pas neutre. C'est une question de principe. Ce n'est pas qu'une question ponctuelle sur ce point.

Louis.

M. de Mesnard.- Plus généralement, cela pose la question de la responsabilité des administrateurs au sein du conseil d'administration. Je ne sais pas ce qu'en pensent les collègues juristes, mais quelle est la responsabilité que nous avons par rapport aux propos que nous tenons ? Cette responsabilité, est-ce plutôt l'établissement qui la porte ou est-ce que ce sont les individus, etc. ?

M. Thomas.- Je pense que les propos tenus par les membres du conseil d'administration n'engagent qu'eux-mêmes.

Mme Gerrer.- Vincent, n'oublie pas de te présenter.

M. Thomas.- Pardon, Vincent Thomas. C'est le principe même de l'autonomie d'une personnalité. Elle s'exprime en son nom, pas au nom des autres. Je ne vois donc pas en quoi cela pourrait engager la responsabilité du conseil d'administration. Pas du tout. Enfin, je ne le pense pas.

M. de Mesnard.- Je n'ai pas voulu dire que cela engageait l'établissement. Mais c'est vrai que si on reprenait les verbatim, si on épluchait, on pourrait faire mille procès sur des sous-entendus, sur des choses pas comprises... Il y a un tel juridisme dans la société actuelle.

M. Thomas.- Sur ce point, je rejoins quand même... Je pense que la limite du verbatim est posée. Enfin, elle est comprise. C'est que lorsqu'on s'exprime à l'oral, on s'exprime dans un contexte et sur un ton qui, ni l'un ni l'autre, ne transparaissent dans les verbatim. Et on sait bien ce que la presse fait des verbatim. On le voit dans *Le Monde*. Il y a toujours les verbatim, etc. C'est la technique des petites phrases qui n'ont souvent aucun sens. On ne peut pas soupçonner Grégory Wegmann de vouloir agir contre la loi, de manière illicite. Ce n'est absolument pas envisageable.

Effectivement, le verbatim présente ce défaut qui m'a déjà rattrapé parce qu'après avoir relu certains de mes passages, je me disais « Non, si je lis cela d'un œil extérieur et sans connaître l'intention qui motivait mes propos, je me sens extrêmement mal à l'aise avec ce compte rendu ». Du coup, pour ma part et au regard de mon expérience personnelle, je suis plutôt favorable à un compte rendu

synthétique, qui est sans doute moins fidèle à la lettre de la parole mais peut-être davantage à son esprit.

M. de Mesnard.- Ceci dit, nos débats sont toujours très civils au total. Quand on voit ce qui se passait à l'Assemblée nationale au XIX^e siècle – début XX^e, etc., c'était vraiment noms d'oiseaux, insultes...

M. Thomas.- On peut perpétuer cette tradition. (*Rires*) Rires entre parenthèses, s'il vous plaît, pour le verbatim.

Le Président.- Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Simplement pour réagir sur la proposition de revenir au compte rendu, je n'y suis pas favorable parce qu'un certain nombre de personnels, en tout cas, nous ont fait remarqué que depuis qu'il y a des verbatim, ils voient mieux l'action du conseil d'administration. Au moins, on voit quand il y a des échanges sur des questions importantes alors que dans un compte rendu, les échanges sont très lissés et on a l'impression que le conseil d'administration se déroule dans une ambiance morne. Je sais qu'un certain nombre de collègues nous disent qu'ils lisent les verbatim et qu'ils ne lisaient pas les comptes rendus puisque, finalement, les comptes rendus, il n'y a pas besoin de les lire. Il suffit de lire simplement les relevés des décisions, on revient à la même chose. C'est quand même un point.

Le Président.- C'est exact.

M. Rollin.- Je pense que les verbatim ont redonné un peu une envie aux personnels à s'intéresser à ce qui se passe dans nos prises de décision.

Le Président.- Louis ?

M. de Mesnard.- Surtout que les verbatim sortent tout de suite. Les comptes rendus de débats peut-être traînaient un peu dans le passé. Parfois, on prenait un tel retard qu'on ne savait même plus ce qui avait été dit.

Le Président.- Cédric.

M. Clerc.- Je suis aussi assez favorable au verbatim pour les mêmes raisons qu'évoquait Jean-Emmanuel à l'instant.

Concernant le cas présent, je pense que la proposition d'ajouter que c'était sur la base de la plaisanterie résoudrait le problème.

Le Président.- OK, on peut l'enrichir en ajoutant des éléments mais ne rien soustraire. Je retiens cela. Très bien.

Marie-Geneviève, tu voulais intervenir.

Mme Gerrer.- Juste, puisque vous parlez de délais. Je crois que c'est toi, Louis, qui viens d'évoquer les délais pour faire les verbatim. Si les délais ont été raccourcis, il ne faut pas oublier que c'est grâce à l'énorme travail d'Annie Favier.

M. de Mesnard.- Bien entendu. Cela est clair.

Le Président.- Et que l'on remercie. Très bien. Ce point de principe est clos. Je vais donc maintenant demander à Jean Guzzo... Oui, pardon ?

Mme Manciaux.- Vous n'avez pas soumis aux voix le verbatim.

Le Président.- Pardon. Excusez-moi, Hélène.

Ceci étant, je mets au vote, effectivement, l'adoption du verbatim du conseil d'administration du 22 septembre, assorti des points qui viendront le compléter, tel que l'on vient de les discuter.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Très bien. Je vous remercie.

Unanimité (23 pour)

III) Approbation des conventions transitoire et cadre SATT/uB

Le Président.- On peut donc aborder le point suivant de l'ordre du jour qui est un point important. Il s'agit, d'une part, de la convention transitoire et, d'autre part, de la convention cadre qui, à partir de maintenant, gouvernera les relations entre notre université et la SATT Grand Est. Laquelle SATT Grand Est, vous vous en souvenez, a été créée juridiquement, il y a à peu près un an. Elle s'est dotée d'un président il y a maintenant environ un mois ou un mois et demi. Il nous faut donc maintenant valider la convention qui va régir les relations entre notre université et la SATT. Je vais laisser Jean et Véronique nous faire cette présentation.

Avez-vous un diaporama ?

M. Guzzo.- Oui... Bonjour à tous. Effectivement, vous avez dû recevoir deux documents, la convention cadre entre l'université de Bourgogne et la SATT Grand Est et un autre document qui est une convention transitoire entre l'université de Bourgogne et la SATT Grand Est.

Mme Gerrer.- C'est un diaporama ?

Mme Soubzmaigne.- Oui.

M. Guzzo.- C'est un diaporama sous format PDF. On vous a préparé un diaporama pour appuyer certains points qui nous paraissent importants dans la convention. On va vous présenter ce diaporama mais si vous souhaitez intervenir au fur et à mesure sur ces points, n'hésitez pas. Sinon, de toute façon, après, on pourra en discuter.

Voilà les points que l'on va aborder. Je vais vous refaire un petit historique rapide parce que depuis le temps que cette SATT est créée, il serait bien de rappeler les différentes étapes de la création puis les missions. Ensuite, on vous présentera la convention cadre et la convention transitoire sur certains points-clés.

On va avancer.

Un rappel de l'objectif de l'appel à projets SATT. Le but était d'accroître l'efficacité du dispositif français de valorisation de la recherche pour essayer de réaliser les transferts sous forme de licences, de partenariats industriels, de

créations d'entreprises, faciliter la mobilité des chercheurs publics vers le privé et réciproquement.

Cela prévoit, en fait, le transfert des activités de valorisation des unités de recherche des actionnaires de la SATT.

La création de la SATT s'accompagne de la suppression des structures dont les missions lui ont été transférées. C'est important de s'en souvenir.

Là, on vous rappelle un calendrier parce que la SATT a été effectivement un gros travail pour arriver à son aboutissement et à sa création. En particulier, j'insiste sur le point du 12/11/2013 qui a abouti, en fait, à la signature d'un pacte d'actionnaires et de la convention bénéficiaire avec l'ANR. Le pacte d'actionnaires est celui qui permet de lier les actionnaires de Bourgogne Franche-Comté, c'est-à-dire les deux universités et les écoles d'ingénieurs. On pourra y revenir après.

Là, c'est juste un rappel des sièges au CA de la SATT et des pourcentages d'actions par actionnaire. Vous voyez que l'université de Bourgogne Franche-Comté est à hauteur de 25 %.

Evidemment, la création de la SATT entraîne des engagements de l'université de Bourgogne en tant qu'actionnaire. En particulier, suite à la constitution de la SATT, nous participons à toute la partie financière de gouvernance mais aussi sur la bonne conduite des plans d'affaires, le business plan. Donc il y a une véritable implication, à travers le conseil d'administration de la SATT, des représentants de l'université de Bourgogne Franche-Comté. Ensuite... Attendez, je n'ai pas fini.

Je vous ai mis en fin de diapositive les engagements des actionnaires de la SATT Grand Est. Ce sont des activités qu'il est obligatoire de transférer à la SATT Grand Est :

- sensibilisation,
- détection,
- maturation,
- gestion du portefeuille de PI,
- visa des clauses de PI des contrats avec les industriels.

Ça, c'est dans l'appel à projets. L'université de Bourgogne s'est engagée à transférer ces activités au niveau de la SATT Grand Est par la signature du contrat bénéficiaire.

Vas-y.

M. Dereux.- Si je comprends bien, il n'y a plus de question à se poser si on doit passer par le CNRS ou non. On passe tout par la SATT pour les brevets.

M. Guzzo.- En ce qui concerne... Oui, tout à fait.

M. Dereux.- Pour les brevets.

M. Guzzo.- Oui.

M. Dereux.- Y compris les personnels CNRS.

M. Guzzo.- Tout à fait, oui.

M. Dereux.- D'accord.

M. Guzzo.- Parce que le CNRS, en tant qu'actionnaire, s'est engagé à ce titre.

M. Dereux.- Oui, mais jusqu'à présent, il y a encore eu des cas un peu flottants. Je voulais être sûr que l'on soit bien carré là-dessus. Y compris les personnel CNRS qui ne font pas toute la... On ne doit plus faire tout le parcours que le CNRS nous demande de faire.

M. Guzzo.- Non, du tout. En revanche...

M. Dereux.- On voit cela directement avec la SATT. On est bien d'accord ?

M. Guzzo.- Quand tu vas entrer en contact avec la SATT pour ton dépôt de brevet dans le cadre d'une sensibilisation, détection, maturation, ce qui va se passer, c'est que la SATT va se mettre en relation avec le CNRS. On les avertit de cette démarche, d'accord ? Donc ils vont être au courant.

M. Dereux.- Je précise ma question. Cela veut-il dire que le CNRS pourra encore mettre son veto sur certaines demandes de brevets comme il le faisait auparavant, avec un comité qui ne voyait même pas les personnes en question ?

M. Guzzo.- D'accord. Normalement, cela ne devrait plus être. Ce genre de choses ne devrait plus se faire. Mais bon... Là, il faut voir le CNRS. Mais non, normalement, le CNRS s'est engagé comme nous. En tout cas, ces points entrent normalement dans le cadre des engagements du CNRS vis-à-vis de la SATT Grand Est. Normalement, cela ne devrait plus poser de problème via le CNRS. Après, bon...

M. Dereux.- Merci.

Le Président.- Si j'ai compris quand même la philosophie et la finalité des SATT, c'était de faire en sorte que l'ensemble de ces activités (sensibilisation, détection, maturation, PI), désormais, en France, ne passent que par les SATT. En fait, les 60 millions d'euros qui nous sont délégués dans le cadre de la SATT Grand Est servent précisément à financer ces missions sur dix ans, c'est cela ?

M. Guzzo.- Oui.

Le Président.- Sur le périmètre géographique et institutionnel de la SATT. Donc tel que je comprends les choses, il n'y a pas le choix. Les SATT deviennent, en France, la structure obligatoire pour assurer ces missions. Par contre, il y a un certain nombre d'autres missions qui sont facultatives et que les établissements peuvent ou pas confier aux SATT...

M. Guzzo.- C'est cela. On va y venir.

Le Président.- ...C'est un point que tu vas présenter.

M. Guzzo.- On va y venir. Néanmoins, Alain, il est clair que le CNRS, dans ces axes stratégiques, envisage quand même quelquefois de pouvoir mettre un

bémol sur ce genre de choses. Donc avec le CNRS, cela reste quand même un peu plus compliqué. Je dirai cela. Mais normalement, il devrait passer par la SATT comme l'a dit Alain. C'est clair.

L'Inserm a la même démarche aussi. C'est-à-dire que les dépôts se font au niveau de la SATT et ensuite la SATT prend contact avec l'Inserm pour envisager si, effectivement, le dépôt de brevets, il vaut mieux le faire via la SATT ou via l'Inserm.

M. Dereux.- Ma question est la suivante. Avant, il y a eu des périodes où alternativement les brevets, suivant les laboratoires, étaient pris en charge par l'uB ou le CNRS, au gré des négociations de différents contrats. Je vois que Véronique se souvient de différents cas.

M. Guzzo.- Oui, tout à fait.

M. Dereux.- Dans la période qui vient de s'achever, on passait par le CNRS en ce qui concerne l'ICB. J'ai toujours eu de bons rapports. On a toujours vu des gens dévoués à la délégation régionale pour nous aider à remplir tout le dossier préliminaire. Ce qui était regrettable dans cette démarche, c'est qu'à un moment donné, une décision était prise à Paris, où nous n'avions même pas l'occasion d'aller nous expliquer avec ce comité, dont je ne connais même pas la composition... Et on a vu des dossiers de brevets bloqués de cette façon. Ma question, ici, est de savoir si on est encore exposé à ce genre... Alors, je vais faire attention à ce que je vais dire à cause du verbatim - à ce genre de procédé, où on ne peut pas aller se défendre devant le comité qui prend la décision finale. Quand il y a des enjeux de propriété intellectuelle et éventuellement d'impact économique, je trouve cela un peu léger comme procédure. Donc si la SATT ne parvient pas à surmonter ce genre d'archaïsme administratif, je pense qu'on n'aura rien gagné. Voilà ce que je veux dire.

Je me réjouis que l'on puisse avoir des gens avec qui on dialogue. On traverse la rue. On va à la Maison régionale de l'innovation, on gère tout cela. Mais si, par derrière, j'ai encore une épée de Damoclès de ce genre, on n'aura rien gagné. C'est juste une remarque.

M. Guzzo.- Véronique veut ajouter un point.

Mme Soubzmaigne.- Je peux apporter peut-être aussi un complément de réponse pour te rassurer complètement. Chacun des actionnaires doit en principe conclure une convention avec la SATT. L'université de Bourgogne est en avance sur ce point, mais le modèle de convention qui vous est proposé en délibération aujourd'hui sera utilisé pour conclure les mêmes accords avec les autres actionnaires dont le CNRS. Et si vous avez eu le temps de le regarder, dans les annexes, la procédure est très claire : les déclarations d'inventions doivent être transmises par toute personne qui a une déclaration d'invention à faire, directement à la SATT, celle-ci se chargeant de donner en copie aux établissements pourvoyeurs de ces inventeurs. Dans la procédure, cela est très clair.

M. Dereux.- Donc ma question. La décision de financer le brevet est à la SATT, elle ne dépend pas de la décision d'un partenaire.

Mme Soubzmaigne.- Tout à fait puisqu'il y a un comité d'investissement ad hoc.

M. Dereux.- D'accord.

Mme Soubzmaigne.- Après, le conseil d'administration délibère pour apporter effectivement un investissement en maturation pour permettre d'arriver au transfert de technologie.

M. Dereux.- Merci.

M. Guzzo.- Je continue. La SATT Grand Est est issue d'une évolution juridique de la filiale de valorisation de l'université de Bourgogne, uB Filiale. La modification des statuts a eu lieu le 28 novembre 2013 lors d'une assemblée générale extraordinaire. Maintenant, il y a eu un changement de dénomination sociale d'uB Filiale en SATT Grand Est. C'est important de bien le retenir.

Ces modifications ne changent en rien les droits et obligations de la SATT Grand Est issus de la transformation d'uB Filiale, et de l'université aussi, tel que prévu dans la convention cadre entre l'université de Bourgogne et la SAS uB Filiale qui reste applicable. D'accord ? Cela est important.

En revanche, il faut actualiser cette convention de façon à intégrer l'ensemble des missions confiées à la SATT et à définir les conditions et modalités. C'est l'objet de la convention cadre qui vous est donc proposée.

L'objet est le suivi de la collaboration. Dans cette convention cadre, on définit les conditions dans lesquelles l'uB confie à la SATT Grand Est la protection et la gestion administrative et financière de la propriété intellectuelle, l'activité de maturation, et puis aussi les services de conseil en recherche et développement dans la cotraitance et la gestion des contrats. Ça, c'est pour l'ensemble des structures de recherche de l'uB. Je vais y revenir, d'accord ?

Et puis on va vous préciser ici les modalités de retours financiers vers l'uB.

Voilà les engagements de l'uB en tant qu'actionnaire, signataire de la convention bénéficiaire avec l'ANR.

On doit donner accès aux informations, désigner un correspondant uB. Il y a tout un comité de suivi. J'en fais partie, Véronique Soubzmaigne aussi.

Il y a aussi des engagements de la SATT Grand Est :

- respect des intérêts de l'uB,
- promotion de la recherche,
- fournir des données chiffrées et indicateurs.

Tout cela est précisé dans la convention. Vous avez dû le voir. C'est beaucoup plus détaillé.

Il y a trois chapitres sur lesquels on va revenir et qui sont importants.

Le chapitre 3, *Processus d'investissement en maturation*, c'est le cœur de métier de la SATT.

Une des spécificités de l'université de Bourgogne est de confier également la cotraitance et la gestion des contrats. C'est donc l'ex-activité Welience qui perdure à travers la SATT Grand Est.

Et puis il y a une autre activité, qui est le service de conseil en recherche et développement. Je vais vous en dire quelques mots.

Tout d'abord, investissement en maturation. Transmission à la SATT Grand Est à la fois de l'existant à la date, c'est-à-dire les brevets en cours, les contrats d'exploitation. Tout ce qui est postérieur, en fait, à cette date de création.

Prise en charge par la SATT Grand Est de la gestion de l'API. C'est les dépôts de brevets. Les nouveaux dépôts.

Les investissements en maturation. C'est-à-dire que l'on prend des projets ou des résultats de la recherche et que l'on va financer, en fait, un projet de maturation qui va les mener jusqu'à un certain degré de maturité pour permettre un transfert vers le monde socio-économique, sous forme de dépôt de brevets ou aussi de création d'entreprises, de savoir-faire, de transferts technologiques.

Les contrats d'exploitation. Cela est pris en charge maintenant par la SATT Grand Est.

Voilà un point qui est plutôt important à préciser. Ce sont les retours financiers. Evidemment, en cas d'exploitation des résultats par la SATT Grand Est, elle va tout d'abord se rembourser les frais investis s'il y a des retours financiers. A ce moment, les revenus nets seront répartis 50 % pour la SATT Grand Est et 50 % pour l'uB après que la SATT s'est remboursé tous ses frais. Dans le cas particulier, donc à droite, de licences préexistantes, les pourcentages sont 20 % pour la SATT et 80 % pour l'uB.

A un moment donné, il faudra que l'on statue aussi sur l'intéressement des inventeurs lorsqu'on sera confronté à ce type de retours financiers. Donc prochainement on vous proposera aussi un certain nombre de décisions pour avoir votre avis là-dessus. Mais ce sera pour une autre fois.

Maintenant, on passe à la cotraitance et à la gestion des contrats. C'est la partie Welience. L'uB confie à la SATT Grand Est la gestion de l'ensemble de son activité contractuelle sous la marque Welience qui est reprise par la SATT Grand Est. Cela est dans la continuité d'uB Filiale et de la convention qui avait été mise en place avec cette SAS uB Filiale. Ça, c'est pour toutes les structures de recherche de l'uB et dans le respect de la politique de l'uB et de ses intérêts.

Les missions de la SATT sont de promouvoir les compétences techniques et scientifiques, les connaissances auprès des tiers, pour justement mettre en place des contrats de recherche, des contrats industriels.

Tout ce qui est prospection et recherche de partenaires.

La cotraitance SATT Grand Est/uB. Je passe relativement vite.

Et puis la SATT Grand Est propose une fiche de coûts qui permet d'évaluer au coût complet l'investissement de nos chercheurs et qui tient compte de l'environnement. Je vous ai précisé la rémunération des services de la SATT.

Le dernier chapitre concerne les services de conseil en recherche et développement. Ces missions concernent, en fait, l'appui à la négociation des contrats avec propriété intellectuelle mais, comme vous le voyez, non gérés par la SATT Grand Est, c'est-à-dire des projets ANR, des projets FUI où il y a des consortiums de laboratoires mais aussi des industriels. Cela n'entre pas dans la maturation, d'accord ? A ce moment-là, cela nécessitera de faire appel à des services de conseil, donc à la SATT.

Vous avez aussi le diagnostic et conseil en PI pour la stratégie en R&D. C'est-à-dire que si on a une possibilité de déposer un brevet et que ce brevet n'intéresse pas la SATT, l'université de Bourgogne peut décider de déposer elle-même ce brevet. Mais à ce moment-là, évidemment, on aura besoin de conseil en PI, et, là, on le demandera encore à la SATT dans notre cadre.

Détection d'inventions.

Veille et recueil d'informations. Je passe.

Vous voyez que toutes ces activités sont non reliées au processus d'investissement en maturation. Il faut donc que nos chercheurs au maximum puissent faire passer l'ensemble de leur activité de valorisation en termes de détection et de maturation. Ainsi, ils pourront bénéficier des 60 millions d'euros dédiés.

Ça, c'est la suite. Juste pour vous dire que ces services de conseil en recherche et développement sont facturés par la SATT Grand Est au prix du marché aux actionnaires. A tous les actionnaires. Ce type d'activité a vocation à être rapidement à l'équilibre.

L'Etat, en fait, a convenu... En tout cas, c'est dans la convention bénéficiaire de l'ANR. En fait, il existe une subvention qui permettra aux établissements de financer les prestations demandées à la SATT. Cela représente 5 % des 60 millions d'euros. Cela sera versé à un chef de file qui doit être identifié au prochain conseil d'administration de la SATT. L'université de Bourgogne pourrait être ce chef de file. Cela peut être aussi l'université de Lorraine. Cette dotation sera versée annuellement et en particulier, au maximum, pendant les cinq premières années. Au bout de cinq ans après, il faudra donc financer sur nos fonds propres.

Donc l'uB demeure libre de déterminer parmi les services de conseil en recherche et développement ce qu'elle confie en tout ou partie à la SATT Grand Est. C'est-à-dire qu'avec le service Recherche, on décide en fait ce que l'on confie à la SATT et ce que l'on gère en interne au niveau de l'université en fonction de nos compétences.

Vous avez une liste d'annexes. On a mis la liste mais vous avez eu peut-être la possibilité d'en prendre connaissance.

Vous avez aussi une convention transitoire qui vous a été proposée parce qu'effectivement, dans l'attente de la signature de la convention cadre, on a commencé à travailler depuis le 1^{er} septembre 2014, cela nécessite de signer une convention transitoire pour convenir des modalités financières particulières pour les activités de conseil en R&D pendant cette période, d'accord ?

Cette dernière diapositive, c'est pour vous montrer les trois. C'est un résumé des trois missions de la SATT Grand Est pour l'université de Bourgogne. Il faut bien comprendre que, par exemple, l'activité Welience est propre à l'université de Bourgogne. Au milieu, vous avez les services de conseil en recherche et développement qui sont proposés par la SATT et auxquels l'université peut faire appel. Et puis vous avez à droite les investissements en maturation. Ce sont les trois métiers de la SATT, les trois missions sur lesquelles on peut s'appuyer pour réaliser une valorisation de notre recherche, et une valorisation de qualité.

On en a terminé. Si vous avez des questions...

Le Président.- Merci, Jean. Alors, Alain Dereux et Louis de Mesnard.

M. Dereux.- Vas-y, Louis.

M. de Mesnard.- Non, non.

M. Dereux.- J'ai une question sur le fruit des dividendes. On est actionnaire. On reçoit donc des montants chaque année. Je n'ai plus le souvenir de ce qui nous a été notifié au titre de Welience ou de la SATT. Je n'ai plus cela en tête pour l'année précédente. Ce n'est pas vraiment une question, en fait. Simplement, je voudrais

faire remarquer qu'étant donné la décrue des subventions type CPER ou PARI, pour un laboratoire comme l'ICB que je représente ici, il est absolument crucial que l'on ait un débat sur l'usage de ces dividendes en termes de réinvestissement dans les équipements qui soutiennent l'activité de Welience ou de la SATT indirectement. Il y a quand même des montants extrêmement intéressants en ce qu'ils représentent en chiffre d'affaires, en tout cas en ce qui concerne le pôle Matériaux, qui s'appuient sur les infrastructures de l'ICB. J'aimerais voir davantage de dividendes revenir avec de quoi re-contribuer à la jouvence de ces équipements.

M. Guzzo.- Tu es sûr que ce sont des dividendes ? Tu veux parler des dividendes ?

M. Dereux.- Quand tu es actionnaire, tu touches des dividendes, non ?

M. Guzzo.- Tu ne veux pas parler plutôt des retours sur la base des contrats de recherche ?

M. Dereux.- Je te parle des dividendes d'actionnaire. Je ne sais pas ce que l'université en fait quand elle touche des dividendes ou si elle en a touché récemment. Les retours des... Oui, on a des dividendes qui reviennent à un moment donné. On a eu des rapports chaque année là-dessus. Si j'ai bon souvenir mais je ne suis pas sûr de moi, il me semble que les derniers dividendes dont j'ai entendu parler, je ne sais plus de quand cela date - je vois qu'il y en a qui ont l'air de s'en souvenir mieux que moi - il me semble qu'on les a réinjectés dans Welience ou dans la SATT. Je ne sais plus comment cela a été présenté. J'ai un trou de mémoire.

Je fais simplement la remarque. Etant donné le contexte où on a des infrastructures qui deviennent difficiles à refinancer en jouvence, il faut que l'université reconsidère sa stratégie sur l'usage de ces dividendes.

Les réinjecter dans la filiale était peut-être pertinent à une certaine période. En ce moment, je dis que pour une structure comme l'ICB sur laquelle il y a un gros turnover de Welience qui s'appuie, d'infrastructures d'équipement, je vais me trouver devant un problème crucial de renouvellement de certains types d'équipement, que ce soit sur le site du Creusot ou sur le site de Dijon, étant donné ce que l'on voit se profiler dans les programmes PARI et CPER. Si vous voulez, la pérennité de ces actions de transfert ne peut pas être envisagée sans que l'on reconsidère l'usage que l'on fait de ces dividendes. Ce n'est tout simplement pas sérieux.

M. Guzzo.- Oui.

M. Dereux.- Je sais qu'il y a un système de facturation sur une base d'amortissement. Pour moi, cette façon de procéder est insuffisante au vu des investissements qu'il faut faire parce que l'amortissement, c'est pour une machine que vous avez peut-être achetée il y a entre cinq et dix ans, et si vous devez la remplacer, elle coûte plus cher que ce que vous avez provisionné en investissement. Donc si on ne peut pas utiliser les dividendes pour réamorcer, maintenir le parc instrumental qui sert aux activités de Welience - je parle plutôt de Welience ici -, je vais avoir un problème pour en assurer la pérennité, en tout cas en ce qui concerne le pôle Matériaux.

M. Guzzo.- D'accord.

M. Dereux.- J'aimerais donc que l'université en prenne note et se pose des questions s'il n'y a pas là un moyen, avec ces dividendes, d'alimenter son PPI Instruments scientifiques ou quelque chose de ce genre.

M. Guzzo.- Il y a un truc qui m'échappe. En fait, il n'y a quasiment jamais eu de dividende reversé à l'université...

M. Dereux.- C'est bien ce que je dis.

M. Guzzo.- ...Sauf, il y a deux ans, juste avant la création de la SATT.

M. Dereux.- Mais c'est bien ce que je dis. J'attends que, quand on est actionnaire, il y ait des dividendes qui reviennent à l'établissement, et je vous explique pourquoi il y a un grand nombre d'activités que tu as mentionnées ici, notamment dans la colonne de gauche de cette diapositive, qui reposent sur des infrastructures de laboratoire...

M. Guzzo.- Bien sûr.

M. Dereux.- ...qu'il faut refinancer. Actuellement, il y a un système de facturation des laboratoires vers Welience/SATT. Je ne sais pas comment cela est libellé exactement. Mais cela se base sur un coût d'amortissement qui correspond à un prix de marché qui n'est pas le prix de marché actuel. Il faut bien trouver le différentiel quelque part. Je pense donc que l'université doit avoir une politique qui évolue par rapport à l'usage des dividendes qu'elle fait de la filiale, notamment sur le lien qu'il y a à faire avec le financement de son PPI Instrumentation scientifique et technique.

M. Guzzo.- Oui, c'est une bonne idée.

Le Président.- Alain, en gros. Les premières années de Welience, il n'y a pas eu de dividende à l'université parce que les ressources dégagées par Welience ont servi à financer la croissance de la société Welience. En fait, elles ont été réinvesties pour la croissance de la société. De fait, cela a contribué à la valorisation de Welience, et cette valorisation a contribué à la translation en 25 % de parts d'actionariat qui est le poids maintenant que nous représentons dans la SATT Grand Est. Voilà, en gros, comment les choses se sont faites. Sauf la dernière année où, effectivement, on a touché de l'argent qui est venu abonder notre budget, je pense, Sylvie.

Mme Gigarel.- Cela a servi à financer, en fait, la rémunération d'agents de la filiale en attendant le changement de statuts.

M. Guzzo.- Oui.

Le Président.- Parce que le problème, c'est que la SATT n'a été créée juridiquement qu'en novembre 2013 et tous les crédits de maturation antérieurs s'étaient arrêtés bien avant et qu'il y avait une pérennité d'activité à assurer. Mais tout cela a été soumis au conseil d'administration. Cela a été bien...

M. Dereux.- Je ne conteste pas que cela a été soumis au CA. Je dis que dans le futur, à partir du moment où on est actionnaire...

Le Président.- Bien sûr.

M. Dereux.- ...Il ne faut quand même pas ignorer qu'une part des activités repose sur des infrastructures de laboratoires de l'université. Ces infrastructures ne sont pas éternelles...

Le Président.- Oui, d'accord.

M. Dereux.- ...Et comme les laboratoires font face à une contraction des budgets qui servaient habituellement à la jouvence de ces équipements, il y a une question à se poser là-bas. L'intervention que je fais n'est pas vraiment une question, c'est une précaution en vous disant que j'aimerais bien que la prochaine fois que l'on me présente des budgets de dividendes liés à l'activité de la SATT ou de Welience, peu importe, on ne les ait pas pré-affectés à repayer des petits bouts de contrats de personnel à gauche ou à droite, mais que l'on ait une vision davantage connectée avec le PPI Instruments scientifiques.

Le Président.- Tu as raison. De fait, le PPI Instruments scientifiques, précisément, est PPI et il doit permettre d'être abondé régulièrement pour ce type d'action.

Je crois voir que Sylvie et Marie-France voulaient dire un mot en commentaire. Ensuite, Louis pourra prendre la parole.

Sylvie, avez-vous un complément à apporter ? Non, c'est bon. Marie-France ? Non, c'est bon. Donc Louis, vas-y.

M. de Mesnard.- Je suis d'accord avec ce que dit Alain mais, en même temps, on lit dans les documents que la SATT prévoit l'équilibre au bout de dix ans. Donc je pense que l'on n'aura pas de dividende avant un moment, de ce que j'ai compris.

J'avais deux ou trois petites remarques à faire sur le document. Il est dit qu'il y a un délai.

M. Guzzo.- Oui.

M. de Mesnard.- Jean, tu as présenté dans tes vues qu'il y avait un délai si la SATT Grand Est n'est pas intéressée par un brevet. Un délai pour que l'uB reprenne. Je crois que ce délai devrait être précisé parce qu'un délai... Si la SATT n'est pas intéressée par un brevet, au bout de combien de temps l'uB peut-elle reprendre ce brevet ? Un temps éternel ? Six mois ? Un an ? Les choses vont vite en recherche donc il faut...

M. Guzzo.- Je ne sais pas mais, oui, il me semblait que c'était précisé. En général, si un chercheur souhaite déposer un brevet, il va s'adresser à la SATT. Si la SATT ne le retient pas, on devra se décider...

M. de Mesnard.- Elle le retiendra au bout de combien de temps ?

M. Guzzo.- Tu veux dire le temps que la SATT...

M. de Mesnard.- ...Donc lui donner, par exemple, trois mois pour répondre si elle est intéressée ou pas.

M. Guzzo.- En général, c'est rapide mais c'est vrai que... Tu souhaiterais qu'il y ait une précision sur le délai.

M. de Mesnard.- Peut-être, parce que si elle ne répond pas, cela bloque le chercheur et, finalement, la SATT pourrait dire au bout de deux ans « en fait, j'étais intéressée » alors que le gars s'est lancé avec l'uB sur...

M. Guzzo.- D'accord.

M. Dereux.- Je suis d'accord aussi avec le point de Louis. De même, quand on a des brevets qui doivent être déposés dans des contextes de projets internationaux ou avec même des partenaires nationaux. J'ai le cas dans des projets européens. Si on a un délai trop important pour avoir une réponse, il faut qu'on puisse donner, à l'intérieur du consortium dans lequel on est engagé, en disant « notre institution ne suit pas ». Ce sont donc les autres partenaires du consortium qui, éventuellement, ont de nouveau la main. Donc il faut effectivement préciser un délai. Louis a tout à fait raison.

M. de Mesnard.- Donc on pourrait dire comme cela se fait dans les relations des citoyens avec l'Etat. Une réforme récente, je crois, est sortie. Si l'Etat n'a pas répondu au bout de trois mois, la demande est considérée comme acceptée. Un permis de construire, etc. On pourrait dire la même chose. Si la SATT ne répond pas dans un délai de trois mois, on considère qu'elle n'est pas intéressée par le brevet. Ou six mois... Enfin, un délai raisonnable à déterminer.

M. Guzzo.- D'accord. En général, elle fait une étude d'antériorité. Elle fait appel à un cabinet de propriété intellectuelle aussi. Donc c'est sûr que cela prend au minimum, on va dire, de deux à trois mois.

M. de Mesnard.- Sur les services de conseil en R&D que l'on pourrait confier en tout ou partie à la SATT, je pense qu'il faut quand même se réserver la possibilité de pouvoir les mener nous-mêmes en parallèle au cas où on estime que la SATT ne fait pas tout à fait ce qu'elle devrait faire. Je pense qu'Alain sera d'accord. Il me semble qu'il ne faut pas que ce soit une délégation exclusive qui nous interdit de les mener nous aussi. On peut très bien juger que telle action, la SATT aurait dû la mener et qu'on la mène. Que l'on ne se verrouille pas complètement à déléguer une activité que l'on abandonnerait dans le domaine...

Mme Soubzmaigne.- Si je peux apporter une précision. En fait, le principe, c'est qu'une option de licence soit confiée à la SATT Grand Est. Donc un contrat sera signé...

M. de Mesnard.- D'accord.

Mme Soubzmaigne.- ...et, dedans, tout sera précisé.

M. de Mesnard.- D'accord.

Mme Soubzmaigne.- Mais il ne faudra pas, après, revenir sur quelque chose sur lequel on se serait mis d'accord avec la SATT.

M. de Mesnard.- Oui.

Mme Soubzmaigne.- Un modèle est mis dans les annexes. Il devrait normalement couvrir la plupart des cas. Si, pour une invention particulière, il y a besoin d'un aménagement, je pense que cela sera possible.

M. de Mesnard.- D'accord.

Mme Soubzmaigne.- Mais cela partira d'une convention qui sera signée par les deux parties.

M. de Mesnard.- D'accord. Ensuite, Jean Guzzo a soulevé la question des incitations à chercher, donc de la rémunération des chercheurs. Je crois qu'il faudrait peut-être en dire un peu plus. Je suis assez pour que ceux qui, dans le cadre de l'uB, créent, inventent, en bénéficient personnellement. Tout le monde est gagnant. C'est du gagnant-gagnant qu'il y ait une retombée financière pour le chercheur. Cela n'a rien de scandaleux.

M. Guzzo.- Non, pas du tout.

M. de Mesnard.- On récompense ceux qui cherchent. On pourrait dire « c'est votre travail, vous devez chercher ». Mais quand on entre dans ce genre de raisonnement, en général, plus personne ne cherche parce que plus personne n'est incité à le faire. Donc il y a une rémunération. Alors, 50 % pour l'uB mais dont une partie...

M. Guzzo.- Non, ce 50 % représente les 100 % qui viennent à l'uB, d'accord ?

M. de Mesnard.- D'accord.

M. Guzzo.- Là-dessus, une partie devra aller aux inventeurs.

M. de Mesnard.- D'accord.

M. Guzzo.- Une partie aux laboratoires et une partie reviendra à l'université.

M. de Mesnard.- D'accord. Après, j'ai une question et ensuite deux petites remarques.

Mme Soubzmaigne.- Attendez. Je veux juste préciser parce que c'est prévu par la loi.

M. de Mesnard.- D'accord.

Mme Soubzmaigne.- C'est 50 % des revenus qui reviennent aux inventeurs.

M. de Mesnard.- Aux inventeurs...

Mme Soubzmaigne.- C'est le Code de la Propriété intellectuelle.

M. de Mesnard.- La réponse est très claire. Très bien. Merci.

M. Guzzo.- C'est 50 % après.

M. de Mesnard.- Merci. Ensuite, j'avais une petite question mais cela montre mon ignorance du domaine. Quid des inventions réalisées par des enseignants-chercheurs, des chercheurs, mais en dehors du domaine qui est le leur dans l'université ? Je ne sais pas... Disons un professeur de droit qui créerait une invention agronomique parce qu'il jardine. *(Rires)*

Intervenant.- Ce sera au verbatim.

M. de Mesnard.- Justement ! Justement ! *(Rires)* Ou que sais-je ? Un professeur... Enfin, quelqu'un qui est dans un domaine ou certaines sections CNU et qui a une invention privée finalement. Cela entre-t-il dans ce mécanisme ou reste-t-il en dehors ?

Mme Soubzmaigne.- C'est prévu par la loi, en fait. Ce sont les inventions attribuables ou non attribuables.

M. de Mesnard.- Très bien.

Mme Soubzmaigne.- De toute façon, du moment qu'un enseignant-chercheur ou un chercheur invente, sauf si vraiment c'est quelque chose dans son garage qui n'a rien à voir, il peut toujours demander quand même à attribuer l'invention à l'établissement s'il le souhaite, et l'établissement doit donner une réponse pour savoir si cela lui est attribuable ou non...

M. de Mesnard.- Oui, d'accord. La réponse est très claire.

Mme Soubzmaigne.- ...Et si c'est quelque chose d'intéressant et que cela peut être valorisé via la SATT, pourquoi pas ?

M. de Mesnard.- Après, j'ai deux petites remarques très ponctuelles sur le texte « *Convention cadre SATT* ». Page 12, la deuxième obligation de la SATT est « *à promouvoir la recherche de l'établissement auprès de tiers* ». Ce que l'on veut dire ici c'est « recherche scientifique ». « *A promouvoir la recherche de l'établissement auprès de tiers.* » La deuxième. Il y a une phrase. « *Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, la SATT Grand Est s'engage à respecter et défendre au mieux les intérêts de l'établissement et des personnels* » et ensuite « *à promouvoir la recherche de l'établissement auprès de tiers* ». Je pense que le mot « recherche » devrait être défini. Il s'agit de la recherche scientifique. Défini dans le

glossaire en début. Le mot « recherche » n'est pas défini. J'ai regardé. On parle de « contrat de recherche » mais pas du mot « recherche ». A mon avis, il faut le définir. Il s'agit de recherche scientifique. Ce n'est pas la recherche du temps perdu. Vous voyez ce que je veux dire... Enfin, c'est une suggestion.

Et page 15...

M. Guzzo.- Oui, on va le mettre...

M. de Mesnard.- Le mot « recherche » n'est pas défini dans le document.

Le Président.- Si on met « recherche scientifique » directement ici page 12.

M. de Mesnard.- Oui, d'accord.

M. Guzzo.- Je ne sais pas si on va définir le mot « recherche ».

M. de Mesnard.- Quand on lit le texte... Enfin, j'ai buté dessus.

M. Guzzo.- D'accord.

M. de Mesnard.- Et page 15, le mot « audit » apparaît. C'est évidemment « au dit ». Vous allez dire que j'ai lu le document très en détail. C'est juste avant l'article 8. « La suite à donner au dit résultat ». Ce n'est pas « audit résultat ».

Excusez-moi. Ce sont deux points de détail mais...

Le Président.- Non, d'accord. Exact. Cela dénature, effectivement, les choses.

M. Guzzo.- Oui, tu as raison.

Le Président.- D'accord. Très bien.

M. Guzzo.- Merci.

Le Président.- Merci, Louis. D'autres questions ou remarques sur cette convention cadre ou les choses sont-elles maintenant suffisamment claires ?

Je dois dire que pour ce qui me concerne, dans cette phase de préparation de cette convention cadre, j'ai été très attentif à un point qui est la possibilité, dans cette convention cadre, d'une clause qui permette le retrait éventuel de l'université de Bourgogne au cas où l'ensemble des prestations et des relations qui sont établies entre l'université et la SATT ne ménage pas suffisamment bien les intérêts de l'université. J'ai été attentif à ceci parce qu'il se trouve que notre université, de tous les actionnaires de la SATT, est le seul des établissements à avoir confié son activité contractuelle via sa filiale Welience et qu'il est absolument essentiel qu'il puisse y avoir au sein de la SATT une comptabilité analytique et une prise en compte des intérêts spécifiques et de la situation spécifique de l'université de Bourgogne. Cette clause est présente dans cette convention cadre. Et si, à un moment donné, nous estimions que nos intérêts ne sont pas suffisamment ménagés, elle peut nous permettre de nous désengager de la SATT. Cette clause prudentielle était tout à fait essentielle à mes yeux et a été respectée.

Si les choses sont bien claires, je vais vous proposer d'adopter... Nous faut-il deux délibérations, Hélène, une pour la convention cadre et...

Mme Manciaux.- On peut faire une délibération globale.

Le Président.- On peut avoir une délibération globale. Très bien. Donc s'il n'y a pas d'autre question, je vais vous demander d'approuver en une seule délibération, d'une part, la convention cadre entre l'université de Bourgogne et la SATT Grand Est et, d'autre part, l'avenant n° 3 à la convention cadre entre l'université de Bourgogne et uB Filiale qui permet de régir rétrospectivement les relations qui se sont établies entre l'université et uB Filiale avant la création de la SATT.

Y a-t-il des oppositions à l'adoption de ces deux conventions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Mme Gerrer.- Attention, il y a deux...

Le Président.- Pardon. Deux abstentions... Deux oppositions ? Deux oppositions, Monsieur Rollin. D'accord. Donc deux oppositions.

Y a-t-il des abstentions ?

Je n'avais pas vu, excusez-moi... Il n'y a pas d'abstention.

Très bien, je vous remercie.

21 pour, 2 contre

Merci beaucoup à Jean et à Véronique qui suivent ce dossier avec beaucoup d'efficacité. Vous en mesurez la difficulté, l'extrême technicité. Merci à tous les deux d'assurer ce travail de lien entre l'université et la SATT Grand Est.

IV) Débat d'orientation sur la formation continue à l'université de Bourgogne

Le Président.- On a un petit peu de retard sur le planning de ce conseil d'administration. Je vais inviter maintenant Gilles Brachotte, Dominique Bourgeon-Renault et Frédéric Debeaufort à se joindre à nous pour un débat de fond que nous n'avons jamais eu dans le cadre de ce conseil d'administration et que je pense indispensable que nous puissions avoir. C'est un débat de fond sur les grands enjeux de la formation continue dans notre université.

Vont donc être présents à nos côtés pour alimenter ce débat Dominique Bourgeon-Renault, qui est coordinatrice académique de la formation continue, Gilles Brachotte qui est le directeur du SEFCA, notre service de formation continue, et Frédéric Debeaufort qui assure la vice-présidence sur ces fonctions.

Aujourd'hui, pas de délibération. Simplement, une présentation, un état des lieux de ce qu'est la formation continue, de ce que sont les atouts, de ce que sont les limites et de ce que sont surtout les grands enjeux qui se posent en matière de formation continue pour l'avenir.

D'une certaine façon, je vois, et c'est un hasard du calendrier, qu'il y a une grande cohérence dans le fait que l'on vient de délibérer sur un point qui porte sur les activités de valorisation de la recherche. On va maintenant parler des activités de valorisation de la formation. Ces deux domaines de valorisation de nos compétences universitaires sont absolument essentiels pour que l'on puisse dégager des

ressources propres dans un contexte où, vous le savez, les dotations d'Etat seront, dans le meilleur des cas, stables mais où les établissements vont devoir aller chercher leurs propres ressources.

Merci à vous d'intervenir. Nous aurons le temps d'un débat après votre intervention.

M. Debeaufort.- Merci, Monsieur le Président. Juste pour positionner les discussions, je remercie par avance Dominique et Gilles d'être présents aujourd'hui pour vous faire cet état des lieux.

Comme vous le savez, vous avez dû en entendre parler, il y a eu une réforme assez importante de la formation professionnelle avec la loi du 5 mars qui impacte un certain nombre de modalités, entre autres, de financement de la formation continue et de la formation professionnelle et donc qui va impacter l'université dans sa façon de travailler à plus ou moins court terme. Voire à très court terme puisque, encore ce matin, il y a des choses que l'on a dû changer en termes d'inscription, de scolarité, etc. On est donc vraiment dans le sujet.

Je remercie Dominique parce que Dominique est coordinatrice académique de la formation continue pour l'enseignement supérieur. Dominique est, en fait, notre lien direct avec le ministère et le rectorat puisque cela fait partie de sa mission. De plus, je sais que tu assures des fonctions au sein de l'Assemblée des coordinateurs académiques, ce qui nous permet d'avoir des nouvelles, pas en primeur, mais très fraîches. Souvent avant que cela soit officiellement publié, etc.

J'ai demandé à Dominique qu'elle nous fasse une petite présentation sur les grands points et surtout sur la vision, depuis nos instances ministérielles, sur ces aspects.

Gilles, ensuite, développera et présentera comment fonctionne le service de l'université en charge de la formation continue qui, je le rappelle, est quand même le plus gros service commun de l'université en termes d'effectifs. En termes d'activités, je ne connais pas assez les autres services pour me prononcer mais, en termes d'effectifs, c'est le plus gros.

Je laisse déjà la parole à Dominique pour une vision d'ensemble.

Mme Bourgeon-Renault.- Merci. Merci Monsieur le Président, merci, Monsieur le Vice-président, de m'avoir invitée. Je crois que c'est la première fois qu'un coordonnateur académique et régional de la formation continue dans l'enseignement supérieur s'exprime à l'université. Si cela ne s'est pas fait auparavant, c'est tout simplement parce que cette mission dépend du recteur avant tout, même si j'ai le statut d'universitaire puisque je suis professeur à l'université de Bourgogne. Donc j'en suis très fière.

Au niveau de ma présentation, elle sera courte. Je vais essayer de donner quelques messages au niveau de la prise en compte de la formation continue au niveau du ministère et des messages qui nous ont été transmis dernièrement lors d'une réunion. Messages à décliner au niveau de la Région et particulièrement au niveau des établissements de l'enseignement supérieur et de la COMUE.

Je rappelle que les universités sont depuis de nombreuses années investies dans le domaine de la formation continue, entre autres, dernièrement, par l'alternance, contrat de professionnalisation, et également par tout ce qui est valorisation de l'expérience des publics accueillis, la VAE ou la VAP.

Je donne ici quelques chiffres. Ils peuvent paraître peu récents mais ce sont les derniers chiffres des enquêtes nationales.

Le chiffre d'affaires des universités, si nous prenons en compte le CNAM, est de l'ordre de 405 millions d'euros soit une part de marché de 3,1 % du total du chiffre de la formation continue, et uniquement pour les universités, de 291 millions d'euros.

Ce total de la formation continue, j'ai donné rapidement un calcul pour se le représenter, il s'agit de la dépense nationale de la formation professionnelle. De cette dépense, nous avons retiré la partie rémunération des stagiaires. Donc le marché total de la formation continue est de l'ordre de 13,1 milliards d'euros. Mais si nous ne prenons en compte que les prestataires de formation continue, le chiffre d'affaires est de 8 milliards d'euros. Dans ce cadre, les universités et le CNAM représentent 5 %. Pour les universités seules, le chiffre d'affaires représente 3,6 %. C'est dans ce cadre que le ministère nous a demandé de nous mobiliser sur le développement de la formation continue car il faut remarquer que la part de marché des universités au niveau du marché de la formation continue n'est pas très développée. Elle est seulement de 4 %. Il y a donc de fortes parts de marché à prendre.

Rapidement, pour l'avenir et le développement de la formation continue, nous avons été mobilisés dernièrement par le ministère pour jouer ce rôle de coordonnateur. Cela veut dire se rapprocher du délégué FTLV de la COMUE ou des collègues qui sont très investis dans la formation continue au niveau des établissements d'enseignement supérieur, de créer de véritables binômes pour coordonner, faire savoir ce qui existe sur le territoire parce que, je l'ai noté en bas, il y a une relative méconnaissance encore de ce qui se fait au niveau de l'université dans le milieu professionnel.

Notre rôle est d'animer, de mettre en valeur cette formation continue sur un marché qui est très fortement concurrentiel et d'avoir un regard de révélateur - c'est peut-être ce qu'il y a de plus compliqué -, d'accompagnateur pour pouvoir soutenir la structuration de l'offre de formation continue dans l'enseignement supérieur, surtout à l'heure actuelle, avec les créations de COMUE.

Notre rôle est de faire connaître l'existant de cette formation continue universitaire et donc, bien sûr, d'être présent dans les nouvelles instances. Et c'est un petit peu le message de cet après-midi. C'est de parcourir rapidement les instances qui, à l'heure actuelle, sont en train de se créer et dans lesquelles l'université doit être particulièrement présente. Ce sont les nouvelles dispositions de la loi du 5 mars 2014 qui le définissent : « le chef de regroupement ou président d'université et le recteur doivent être présents dans les instances, entre autres, tels que le CREFOP ».

J'ai rappelé rapidement l'organisation de ces instances.

Le CREFOP est le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle. Son rôle est d'assurer l'articulation entre toutes ces instances qui sont en train de se mettre en place :

- le Service public de l'emploi,
- le Service public régional de la formation professionnelle, et
- le Service public régional de l'orientation.

Rapidement, le CREFOP a une gouvernance quadripartite : l'Etat, la Région, les partenaires sociaux et d'autres opérateurs doivent être présents. Je ne vais pas commenter ce visuel qui peut être à disposition si vous le souhaitez. L'Etat ayant un rôle d'élaboration de la politique de l'emploi, la Région un rôle d'élaboration de la politique de formation professionnelle, les partenaires sociaux l'élaboration de la politique de formation, et les opérateurs participant, bien sûr, à l'élaboration et à la

mise en œuvre de ces politiques, dont l'université qui apparaît dans le visuel à ce niveau-là.

Tous ces acteurs doivent être représentés au CREFOP. Particulièrement du côté Etat, il s'agit du recteur, directeur/directrice DRAAF et autres représentants de l'Etat. Au niveau de la région, bien évidemment, le président du conseil régional et ses représentants. Les partenaires sociaux sont aussi bien les organisations syndicales de salariés que les organisations professionnelles d'employeurs. Et puis les autres opérateurs. Nous y trouvons l'université, le Fongecif, Pôle Emploi et d'autres opérateurs impliqués dans la formation continue.

Comment s'organise le CREFOP ? Le CREFOP a un bureau. Je crois qu'à l'heure actuelle, les membres du bureau commencent à être désignés ou sont déjà désignés. Et puis des représentants de tous ces acteurs. Le message que je voudrais faire passer, c'est qu'effectivement, l'université doit être représentée, de même que le recteur a ses représentants.

Les missions. Les missions regroupent les missions de l'Etat, de la Région et des partenaires sociaux, c'est-à-dire :

- organiser une concertation entre tous les acteurs des politiques d'emploi, de formation et d'orientation professionnelle,
- évaluer ces politiques régionales d'emploi, de formation et d'orientation professionnelle, et
- émettre un avis sur un certain nombre de documents prévus par les textes.

Les réalisations sont des bilans annuels régionaux. Je ne vais pas trop donner de détails. Je crois que ce qui est important, c'est de mettre en évidence ces missions du CREFOP. Particulièrement, un des rôles très importants du CREFOP c'est de valider les listes de formations éligibles, entre autres, au CPF, mais pas seulement au CPF. Les CREFOP sont des instances régionales, des prolongements territoriaux des CNEFOP. Et au CNEFOP, bien sûr, la Conférence des présidents d'université (CPU) est représentée.

J'ai donné quelques définitions officielles.

Effectivement, le CNEFOP établit un rapport sur l'utilisation, bien sûr, de toutes les ressources affectées à l'emploi, à la formation et à l'orientation à partir des données qui remontent de l'Etat, des organisations professionnelles et syndicales, c'est-à-dire des membres du CNEFOP.

Autre message important, c'est la restructuration de toutes les instances qui gèrent la formation continue et la formation professionnelle.

C'est l'inscription, bien sûr, de nos diplômés au RNCP. L'importance de cette inscription si l'on veut développer la formation continue et, entre autres, travailler avec les partenaires sociaux.

La loi du 5 mars instaure le compte personnel de formation. J'en dis seulement deux mots parce que les listes éligibles à la formation ne concernent pas seulement les listes éligibles au compte personnel de formation.

Le CPF remplace le DIF tout simplement. C'est un nombre d'heures qui est mobilisé par un salarié afin de suivre une formation éligible, justement, à un dispositif. Donc si un salarié s'adresse à l'université ou à l'enseignement supérieur pour bénéficier de cette formation, la formation doit être bien évidemment éligible.

Ces formations sont élaborées - ce sont des critères sur lesquels nous insistons dans les maquettes d'habilitation - en référence à des besoins socio-économiques et des métiers. Ce sont ces critères qui président à l'élaboration de trois types de listes. Il y a des listes au niveau national validées par le COPANEF,

des listes nationales de branche qui visent à répondre aux besoins des secteurs, et des listes régionales interprofessionnelles qui visent à répondre aux besoins des territoires, le COPAREF étant l'équivalent régional du COPANEF.

Pour qu'une certification figure dans les listes, elle doit être inscrite au RNCP. Mais le fait qu'elle soit enregistrée de droit, c'est le cas de nos diplômes nationaux, ne suffit pas. Il faut qu'elle figure concrètement dans le répertoire du RNCP. Donc inscription de droit et de fait.

Pour l'instant, il y a encore une formalisation à mettre en place. Je pense que je le souligne ensuite. Le ministère est prêt à aider les établissements et, entre autres, à se rapprocher des référents RNCP des différents établissements pour aider à saisir justement les fiches RNCP. Parce que, si les formations professionnelles de type DUT ou licence professionnelle ne posent pas de problème, on sait très bien que la rédaction des fiches pour les autres diplômes est beaucoup plus complexe pour les enseignants-chercheurs et pour tous les acteurs qui doivent répondre des maquettes d'habilitation. Un plan d'accompagnement, je le redis, est donc prévu par le ministère et mis en place pour se rapprocher des référents RNCP.

M. Debeaufort.- J'ai juste un élément très court à amener sur ce sujet.

Mme Bourgeon-Renault.- Oui, je t'en prie.

M. Debeaufort.- Pour l'ensemble de l'offre de formation qui avait été déposée en 2012, chaque diplôme a eu sa fiche RNCP déjà rédigée. Donc sur l'offre de formation existante, elles existent. La différence, c'est qu'au moment du dépôt de l'offre de formation, il était mis dans les dossiers que l'enregistrement était de droit inscrit au RNCP et que le ministère transmettait les fiches au RNCP pour enregistrement. Or, il n'y a eu que quatre ou cinq universités qui ont eu leurs fiches saisies parce qu'elles ont servi de pilotes et que pour une très large majorité des autres universités, quasiment aucune fiche RNCP n'a été enregistrée au registre. Voilà la situation. En fait, au moment du dépôt de l'offre de formation, l'Etat devait transmettre au RNCP l'enregistrement des fiches, ce qui n'a pas été fait... Enfin, le RNCP compte deux personnes et n'avait pas les moyens d'enregistrer l'ensemble des diplômes de toutes les universités.

Mme Bourgeon-Renault.- Merci, Frédéric, de ce complément d'information.

Concernant les listes d'éligibilité au compte personnel de formation, il faut reconnaître qu'aujourd'hui, il y a deux problèmes. Les partenaires sociaux connaissent très peu, malgré tout, l'offre de l'enseignement supérieur, sauf peut-être les DUT, les BTS et, localement ou nationalement, certaines licences professionnelles et certains masters quand il y a eu coconstruction. Mais il y a encore à l'heure actuelle un gros travail à faire pour communiquer sur l'offre de formation et l'association formation initiale et formation continue/professionnelle. Un nombre important de diplômes, même enregistrés de droit, ne figure pas encore au répertoire. Cela peut poser des problèmes pour la suite. Entre autres, quand il y a un enjeu de financement d'une formation dans le cadre d'une formation continue. Par exemple, un OPCA demande une inscription au RNCP pour accepter de financer la formation. C'est le COPAREF, je pense que c'est technique, le COPAREF établit justement la liste de ces formations. Ces formations sont validées ensuite au sein du CREFOP.

Sont éligibles les formations inscrites au RNCP, les formations débouchant sur un certificat de qualification professionnelle et aussi les actions d'accompagnement à la VAE. Je pense qu'il est important de le souligner puisque la VAE représente un coût financier important dans les universités. Il y a donc peut-être une solution à ce niveau de trouver un financement éventuel.

A titre de conclusion, je me référerai au rapport élaboré par l'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche s'intitulant « *L'implication des universités dans la formation tout au long de la vie* ». Dans ce rapport, trois grandes questions étaient posées :

- les universités peuvent-elles faire mieux en matière de volume de formation ?

- peuvent-elles développer davantage leurs ressources propres ?

- peuvent-elles faire mieux dans l'accueil des demandeurs d'emploi ?

Il y a quelques éléments de réponse à ces questions dans ce rapport mais cela ne suffit pas parce que ce rapport a mis en évidence de nombreux verrous, de nombreux freins au développement de la formation continue dans les universités. Entre autres, la carrière des enseignants-chercheurs parce qu'il est très important qu'en termes de ressources humaines, les enseignants-chercheurs investissent. Mais parallèlement, on leur demande de se préoccuper de leur dossier recherche. Cela peut être un frein à investir dans des heures d'enseignement de formation continue.

La DGESIP constituée à l'heure actuelle des groupes de travail FTLV, d'une part, et, d'autre part, sur l'apprentissage pour apporter une réflexion - surtout une réflexion, je pense - sur des moyens. Cela a été envisagé lors de la dernière réunion. Y aura-t-il des moyens financiers ou pas - on ne sait pas, ce sont des questions qui ont été posées par les collègues - pour lever certains freins au développement de la formation continue dans les universités ?

Je vous remercie de votre attention.

Le Président.- Merci, Dominique. On va avoir maintenant la présentation de Gilles et on pourra discuter des deux présentations en même temps.

Vas-y.

Mme Gerrer.- Tu ne veux pas de...

M. Brachotte.- Non, Hélène m'a bien dit qu'il ne fallait pas que la partie technique dure très longtemps. Donc je vais faire au plus vite.

Monsieur le Président, merci. Mesdames et Messieurs du conseil d'administration, merci de pouvoir me donner l'occasion d'expliquer effectivement ce qu'est le Service commun des formations continue et par alternance de l'université de Bourgogne et aussi quel est l'enjeu de ce service comme appui réel aux composantes pour le développement. Cela fera vraiment écho à la présentation de Dominique pour montrer, effectivement, comment on s'inscrit déjà dans cette perspective de levier, finalement, de ressources mais aussi de levier de formation, sans perdre de vue notre rôle de service public, qui est réel, d'insertion et d'adaptation du citoyen au monde professionnel.

Je vous propose d'aborder finalement quatre points :

- quelques chiffres-clés concernant le service,

- revenir, effectivement, sur un contexte en mutation,

- les forces et les faiblesses du Service de la formation continue, puis

- vous proposer une analyse stratégique à trois ans avec des préconisations dont, effectivement, on pourra débattre par la suite.

Le Service commun est aujourd'hui un service qui travaille pour 15 composantes, donc quasiment toutes les composantes de l'université de Bourgogne.

C'est 16 diplômes qui sont ouverts à l'apprentissage en 2014.

Les diplômes sont portés par deux composantes essentiellement, l'IUT de Dijon-Auxerre et l'IAE.

C'est environ 50 diplômes ouverts en formation continue, intégrés (contrats de pro, etc.) sur les 400 de l'université quand même, sur cette offre pluridisciplinaire.

Et puis c'est 31 personnels. Je voudrais préciser quand même que dans le Service commun de formation continue, il y a aussi une autre entité qui s'appelle l'UMDPCS, qui est l'Unité mixte de développement professionnel des compétences de santé, et pour laquelle je n'ai pas intégré, ici, les chiffres. Je me centre vraiment hors secteur Santé. Donc c'est vraiment 31 personnels qui travaillent pour les 15 composantes que je vous ai nommées et qui ne sont pas dans l'UFR Santé, en prenant les chiffres hors UMDPCS.

Qu'est-ce que cela représente ? Cela représente 2 085 bénéficiaires de formations et un rôle très important, comme vous le voyez, l'année dernière, on a accueilli 148 demandeurs d'emploi, on y reviendra parce que c'est quand même l'enjeu aussi de l'université. C'est bien son rôle moteur de pouvoir fournir finalement à chacun une formation tout au long de la vie. On ne doit pas perdre cet objectif, je le crois, parce que c'est déjà une des premières réponses que l'on a à donner au ministère sur le rôle-clé des universités.

En termes de recettes, c'est 5 633 000. 76,5 % de ces recettes proviennent de financements privés. 13 % des recettes de la taxe d'apprentissage. Et puis le conseil régional qui nous aide à hauteur de 582 000 euros au titre, à la fois, des aides aux demandeurs d'emploi et des subventions de l'apprentissage.

Ce qui est important, et je crois qu'il faut vraiment le signaler, c'est que notre Service commun de formation continue est le 15^e sur 84 hors UMDPCS en chiffre d'affaires en France.

Vous allez voir que l'on va effectivement échanger sur un renouveau du service, mais ce renouveau du service, il faut bien le comprendre dans un paradigme de la formation continue qui est en train de changer. On ne peut pas reprendre le passé. Ce qui était dans le passé était le passé. Au fond, cela s'est traité avec les éléments du passé. Aujourd'hui, il y a un changement, et on doit effectivement, dans ce changement, prévoir une stratégie à plus long terme pour qu'il soit adaptable et que l'on puisse pérenniser voire développer nos ressources.

En dépenses, parce que souvent c'est effectivement le reproche peut-être que l'on peut faire à un service commun, c'est de dire que ce service commun coûte très cher, mais on y reviendra par ailleurs. Les dépenses du SEFCA s'élèvent à 1 110 234 euros. Cela regroupe une masse salariale d'environ 1 million d'euros et 100 000 euros pour le fonctionnement du service.

Je voudrais préciser que dans ce 1 million d'euros, ce ne sont pas les 31 personnes que vous avez vues précédemment. Cela comprend aussi des personnels comme des secrétariats pédagogiques qui sont mis finalement à disposition des composantes et qui n'entrent pas dans le fonctionnement même du Service commun. En réel, le coût en personnels de la masse salariale, uniquement SEFCA, on va dire hors, par exemple, une responsable de communication dans une structure, c'est environ 800 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement représentent 2 603 751 euros, ce qui veut dire que très rapidement, vous le voyez, on a un excédent, en tout cas des versements aux composantes qui sont de l'ordre de 1 900 000 euros. C'est pour vous donner un peu les chiffres. Si vous voulez après que l'on affine ce qu'il y a derrière ces chiffres, surtout vous n'hésitez pas.

Il faut voir qu'aujourd'hui on a une problématique majeure, et c'est la réforme finalement et le contexte très mouvementé et en mutation de la formation continue.

Cette loi du 5 mars 2014 va jouer à la fois sur la formation continue type contrats de pro, les DIF, etc., et aussi sur la voie de l'apprentissage. Je vous propose de voir très rapidement ce que cela engendre et ce que cela impacte dans nos raisonnements parce que finalement, on a peu de perspectives. J'insiste là aussi lourdement. Au fond, on n'a pas une vision claire à la fois des financeurs, des politiques de branche, des besoins réels, comment vont se comporter finalement les entreprises, etc. On va donc tâtonner un petit peu. Forcément. A chaque fois que l'on est dans des années comme cela où il y a des changements, on est dans des années de transition où on a besoin à un moment donné d'avoir une assise solide. Pour l'instant, on ne l'a pas. On va donc simplement se baser sur des prévisions plus que raisonnables mais prudentes.

Qu'a engendré cette réforme ? Déjà, la priorité de financer les niveaux V et les niveaux IV. Cela veut dire que majoritairement, on va essayer de financer les personnes, les citoyens qui sont éloignés de l'emploi. Donc niveaux V, niveaux IV. Et par déduction, vous voyez bien que les niveaux III, II et I portés par l'université peuvent être un peu moins financés à terme.

Ensuite, et Dominique l'a évoqué, c'est la fin du DIF pour ce compte personnel de formation. C'est important parce que vous verrez qu'au fond, quand on pourra mobiliser des ressources financières sur ce nouveau CPF, il faudra que l'on arrive à corréliser notre offre de formation avec des formats qui vont entrer dans ce CPF. Et là aussi, c'est un message que je crois très important. C'est de comprendre que si on veut développer notre formation continue, il va falloir aussi que l'on arrive à trouver un *modus vivendi* entre l'impératif pédagogique et, finalement, les maquettes pédagogiques et les impératifs financiers pris en charge et les intérêts communs.

Ce qui se produit aussi avec cette réforme sur la formation professionnelle, c'est que nos partenaires redéfinissent leur politique d'accompagnement financier. On peut être soumis à des politiques de branche qui peuvent, c'est vraiment une hypothèse, ne pas financer certaines formations. Il faut donc être tout à fait aujourd'hui aussi prudent sur l'offre que l'on va fournir et sur les prises en charge que l'on peut annoncer aux entreprises concernant la prise en charge de leur formation.

En même temps, l'autre point, c'est la taxe d'apprentissage. Sur cette taxe d'apprentissage, qu'est-ce qui se produit ? Je ne vais pas vous détailler tout ce schéma. Il est très complexe. Je le laisserai à disposition, mais c'est de dire que la Région devient centrale. Mais au fond, la Région devient centrale dans la formation continue par alternance, globalement. C'est elle qui va chapeauter, je dirais, quasiment comme une centrale d'achat de l'offre. Donc il faut que l'on soit capable d'y répondre. C'est elle aussi qui va avoir une part importante dans la promotion.

Vous voyez que sur la taxe d'apprentissage par exemple, la masse salariale, l'imposition n'a pas changé, on est toujours sur 0,68 % de la masse salariale brute, mais la fraction régionale va représenter 51 % de cette taxe brute.

A quoi cela sert-il ? Je ne vais pas me mettre à la place de la Région mais quand on discute sur la convention qui arrive, que se produit-il ? Elle nous dit que c'est pour les politiques d'aide. C'est les soutiens. C'est finalement les subventions

du conseil régional sur les CFA qui peuvent être en difficulté. C'est la politique de l'apprentissage, etc. qui est développée par la Région.

A côté de cela, vous voyez qu'il y a une part qui est ce que l'on va appeler « le quota ». C'est la part que doit payer l'entreprise qui est relative à ce qu'elle doit pour prendre en charge un apprenti. Ce quota, qui est de 26 %, sera fléché maintenant aux CFA. Donc il y a un fléchage aussi très important. C'est-à-dire que si nous, on pouvait éventuellement toucher du quota, aujourd'hui, là, c'est très clair, seuls les CFA pourront toucher ce quota. Donc *de facto*, il y a une part après qui est le hors-quota. C'est finalement toute la taxe complémentaire que l'entreprise peut verser si elle n'a pas eu le concours financier suffisant. Là, théoriquement, c'est versé aux écoles, aux universités et ainsi de suite.

On n'a pas de vision très claire sur ces répartitions et sur l'évolution de cette taxe. Cela nous appelle donc à être très prudents. Les différentes statistiques qui sont faites à la fois par le consulaire et celles que nous faisons, nous amènent à penser que nous risquons de perdre sur la partie universitaire, donc hors quota, peut-être 20 à 22 %. Que sur la partie quota, on pourrait être aux environs d'un gain de 8 %. C'est encore des suppositions. Et la vraie question qui se pose, c'est, au fond, la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) que vous avez sur la gauche. C'est une contribution que l'entreprise doit payer si elle n'a pas rempli son objectif d'apprentis dans l'entreprise. C'est comment cette CSA sera redistribuée.

M. Debeaufort.- Juste deux éléments parce que je crois que tu ne les as pas dits. L'université de Bourgogne, en collecte totale de taxe, c'est un peu plus de 2,2 millions, avec 1 million sur le CFA et 1,2 million sur le hors-quota. Ce qui veut dire que sur le hors-quota où on n'a pas de vision claire, les chiffres les plus optimistes sont à -20 %. Mais certains gros acteurs de la formation professionnelle qui vont chercher beaucoup de taxes tablent sur -40 %. Ce sont les éléments que j'ai avec les échanges que j'ai avec d'autres grands acteurs régionaux. Je veux dire que les ressources taxe, il vaut mieux être prudent par rapport aux deux exercices qui viennent, le temps que le système se mette en place.

M. Brachotte.- Oui. Alors, c'est vrai que tous les budgets que nous avons établis aujourd'hui au sein du Service commun, nous les avons établis vraiment avec une prudence majeure. Ce qui aussi peut inquiéter certaines composantes qui font beaucoup d'apprentissage parce qu'elles se disent « il nous manque des ressources ». En fait, on n'a pas de visibilité. Donc on connaît le quota. On pense qu'il ne va pas bouger. Et puis c'est le reste. On ne sait pas comment il va être redistribué. Pour l'instant, ce sont vraiment des budgets en prudence.

Je voudrais aborder maintenant les forces et les faiblesses du Service de formation continue de l'université.

Dans un premier temps, il faut bien comprendre que si on n'évolue pas, je crois difficile d'affronter sans risque la mutation de la formation continue et je pense que l'on pourrait très rapidement perdre un chiffre d'affaires qui peut être de 20 à 30 % parce qu'on aura loupé des questions juridiques, on ne se sera pas inscrit correctement au RNCP... Il y a un ensemble d'éléments qui font que l'on peut très rapidement tomber dans une perte du chiffre d'affaires qui peut atteindre 20 à 30 %.

Mais je crois que l'on est aussi préparé pour prendre aujourd'hui toutes les mesures pour éviter cela et même développer, finalement, notre formation continue.

Déjà, on peut s'appuyer sur des forces essentielles. Ces forces, en premier lieu, je voudrais le dire, ce sont nos personnels qui sont compétents et investis dans

leur mission et je peux vous le dire, moi qui étais responsable pédagogique, j'ai bien souvent aussi critiqué le Service commun parce qu'on ne voit pas tout ce qui est fait. Et maintenant que je suis de l'autre côté du miroir, finalement, je me rends compte de tout ce qui est fait. Du coup, mon devoir est de vous le dire. Je vous invite donc à venir passer un petit peu de temps avec nous, sans difficulté, et voir tout ce que l'on fait parce que ces personnes doivent gérer à la fois le Code de l'éducation et le Code du travail. Et c'est vraiment complexe. C'est le seul endroit où on gère deux codes, et avec des dichotomies, des oppositions, des contrôles que l'on n'arrive pas à comprendre, nous, dans le milieu universitaire parfois. On se dit « mais pourquoi tant de feuilles d'émergence ? Pourquoi doit-on signer ? ». On a des comptes à rendre et si on le fait, c'est effectivement parce que c'est de l'argent public et que l'on doit à un moment donné rendre compte de cet argent public.

Alors, je sais que c'est délicat, et j'entends tous les responsables pédagogiques et tous nos partenaires mais, en même temps, ce sont des obligations qui nous sont données par la DIRECCTE en l'occurrence et qu'il faut que l'on respecte. Donc on a besoin aussi d'intégrer tout cela.

Une force aussi essentielle, c'est bien le catalogue de formations pluridisciplinaires de l'université. Cela nous permet d'analyser le tissu socio-économique et tous les besoins, et de trouver des compétences locales et internes. Cela n'est pas négligeable puisque finalement, on peut brasser des secteurs d'activité beaucoup plus larges que si on était simplement, je vais dire, dans le secteur technologique, par exemple, pour être réducteur.

Un autre point, et j'y reviens, c'est le Service commun parce que j'entends parfois, on me dit effectivement « avec tout ce que tu nous prélèves, on ferait bien d'avoir un service nous-mêmes ». Je crois que c'est méconnaître les fruits de la mutualisation et le besoin des compétences nécessaires dans ces services. Donc je le redis : c'est une force et vraiment je crois que cela serait une erreur politique d'imaginer que l'on puisse reproduire des petits services un peu partout à l'université parce qu'on échange avec des partenaires et on reproduirait finalement un nombre de tâches incalculables au fur et à mesure dans chaque composante. Je suis plutôt un très grand défenseur des services communs et centraux finalement et surtout du Service de la formation continue et de l'alternance à l'université.

Malgré tout cela, on a plusieurs faiblesses. Je vais faire à la fois des faiblesses macro, micro, méso. J'ai donné un ensemble de faiblesses parce que tout cela s'imbrique. Il est très difficile de simplement extraire une vision macro. Vous allez voir que parfois c'est très détaillé que, de temps en temps, c'est beaucoup plus large. Mais comprenez qu'on ne peut pas dissocier toutes ces faiblesses. C'est toute une structuration, finalement.

Première faiblesse, c'est notre chiffre d'affaires paradoxalement. Pourquoi ? Parce qu'il repose uniquement sur de l'offre diplômante. Et là, c'est un problème majeur parce que 99 % de notre chiffre d'affaires repose sur du diplômant et pas sur des actions courtes. On a plein de demandes, par exemple, pour répondre au CPF, pour répondre aux besoins socio-économiques. Après, il y a plein de leviers à lever, mais on a cette difficulté qui est effectivement de ne reposer que sur cette offre diplômante.

Un autre point faible, c'est qu'au fond, 50 % de notre chiffre d'affaires est réalisé sur cinq composantes et surtout avec quelques responsables pédagogiques dans une logique d'offre conçue sur un système poussé par les responsables pédagogiques. C'est-à-dire que le service ne va pas à l'analyse, ne va pas aux besoins parce que déjà, il ne peut pas structurellement, alors qu'il a besoin d'aller

dans l'entreprise. Il a besoin d'aller sur le marché. Il a besoin d'échanger avec ses partenaires.

Vous comprenez bien que quelques responsables pédagogiques portent tout le chiffre d'affaires. On peut imaginer qu'un responsable pédagogique veuille tout à fait arrêter. On peut donc rapidement perdre de 200 000 à 300 000 euros. Ce qui est quand même un problème. On pourrait donc tout à fait imaginer dans les nouvelles offres que l'on arrive à trouver des binômes pour au moins pallier parce qu' imaginez un responsable pédagogique qui est aujourd'hui en arrêt maladie, il n'y a personne derrière pour soutenir la formation. Cela m'inquiète parce que quand on voit ce chiffre d'affaires et les jeunes qui sont derrière... Parce qu'on n'oublie pas que nos jeunes sont entrés en formation et qu'il faut leur offrir la formation avec toutes les heures qui sont prévues dans les fiches filières.

Donc je vous l'ai dit, le financement des diplômés de niveaux III, II, I n'est plus garanti.

Une prise de conscience des risques juridiques, je l'ai évoqué tout à l'heure. Donc Code du travail, Code de l'éducation.

Notre attentisme face aux lois et au marché. On peut découvrir à un moment donné qu'une branche a décidé de ne plus financer les niveaux III à II, mais on le découvre quand les étudiants sont déjà là. Donc cela est quand même un problème majeur.

Un autre problème, mais que rencontrent quasiment tous les services de formation continue, c'est qu'il n'y a pas de système d'information fiable et structuré pour la formation continue dans les universités. En l'occurrence, pour nous, on a un problème de fichier clients parce que si on va dans du marketing commercial, si là on va se positionner pour aller vendre, au fond, nos formations, comment traiter ces fichiers clients et comment manier ces fichiers clients ? Aujourd'hui, cela demande des heures de travail à plusieurs personnes et donc en termes de rentabilité et de structure, on a un vrai problème.

Dans le même ordre d'idées parce qu'au fond, cela est lié aussi au système d'information, on a une gestion financière analytique peu développée. Quand je dis « peu développée », elle existe, c'est-à-dire que l'on va quand même jusqu'au diplôme. On va suivre tous les financements jusqu'au diplôme, les recettes et les dépenses. Mais si un responsable pédagogique me demande ce qui lui reste aujourd'hui, je suis incapable de lui donner en temps presque réel les engagements et ce qui est donné. Donc on a une absence d'indicateur qui peut être aussi à un moment donné des absences. Donc on n'a pas de recettes, etc. On a évoqué cette problématique avec Sylvie Gigarel. J'espère que l'on pourra trouver une réponse pour donner en temps réel. Au moins à deux ou trois jours. Ce serait déjà bien pour nos responsables pédagogiques et pour les composantes.

D'où, je vous l'ai dit aussi, une présence en entreprise et chez nos financeurs inexistante parce que nos ingénieurs de formation, notre personnel est à un moment donné pris dans des charges chronophages de pédagogie. Il va gérer des ordres de mission, des bons de commande, etc., et ce n'est pas son cœur de métier. C'est pour cela, et vous l'avez voté, c'était le changement de statuts du Service de formation continue en disant qu'à un moment, il faut que nous nous recentrions sur notre cœur de métier et que les composantes récupèrent leurs missions. Au fond, c'est quoi pour nous ? C'est les bons de commande, les ordres de mission et la gestion des heures aujourd'hui. Ce sont les trois blocs que les composantes devraient récupérer.

En disant cela comme cela, cela ne paraît pas beaucoup. Sauf que quand vous êtes des composantes où il y a un nombre de formations continues important, vous imaginez qu'ils vont récupérer 200 à 300 étudiants individuels, qu'il faut donc traiter de façon individuelle, et donc là, effectivement, certaines composantes ne sont pas en mesure d'absorber ce flux complémentaire d'étudiants.

Vous entendez peut-être souvent parler du Service de formation parce qu'il y a des prélèvements sur les financements et puis des prélèvements hétérogènes. Cela est un vrai problème que l'on essaie aussi d'améliorer, c'est d'arriver à une homogénéisation pour le même service du taux de prélèvement entre composantes et entre diplômés de la même composante. C'est difficile bien évidemment parce qu'il y a de l'histoire. L'engagement que j'ai pris avec le Président est de se dire que l'on arriverait à lisser cette hausse de prélèvement raisonnablement sur deux ans. Il ne faut quand même pas non plus trop tarder parce qu'on n'a pas trois ou quatre ans pour réformer la formation continue à l'université. Cela se compte en mois. Je crois aussi qu'il faut en être conscient. Cela bouge tellement rapidement qu'on ne va pas pouvoir attendre deux ans pour changer nos habitudes et nos paradigmes.

De la même manière, on a une image qui est à reconstruire parce que cela va avec les prélèvements.

Et puis il y avait peut-être l'idée qu'à un moment donné, on était une banque un petit peu suisse. Or, ce n'est pas le cas. Je crois vraiment que l'on rend un service, et notre service, une fois que l'on a payé nos frais, on reverse cela aux composantes parce que ce sont elles qui sont vraiment le support et le moteur de la formation. Donc encore une fois, cette image, on doit l'expliquer, on doit montrer qu'on est transparent, on doit expliquer nos prélèvements et donc être au plus près des responsables pédagogiques et de nos composantes.

Je vous l'ai dit aussi, des services rendus très hétérogènes. C'est-à-dire que pour certaines composantes, on fait tout, de la gestion de l'emploi du temps, de la réservation de salles, etc. et pour d'autres, on ne fait pratiquement rien, c'est-à-dire au fond, quand je dis « pratiquement rien », de la gestion qui est purement administrative des dossiers de suivi de la formation continue. Donc là aussi, l'objectif des statuts est d'arriver à un moment donné à rééquilibrer tous les services qu'on doit rendre à chacun.

Un problème majeur, c'est un service qui est composé majoritairement de personnels sous contrat à durée déterminée. Pourquoi est-ce un problème ? Parce qu'on nous reproche trop souvent que les personnes changent. Et c'est vrai que quand on veut fidéliser des relations, quand on veut fidéliser du lien, quand on veut, à un moment donné, pouvoir aller avec le responsable pédagogique comprendre le diplôme, il faut à minima qu'il y ait une structure stable de correspondants au sein du service. Cela est un enjeu aussi majeur à terme pour le Service commun.

Ce que je peux vous préconiser, et je vais entrer dans des préconisations assez pragmatiques, c'est de dire que l'on doit garantir cette structure commune et afficher le SEFCA comme un guichet unique. Alors, le guichet unique peut aller plus loin que le simple guichet unique de la formation continue. On l'avait évoqué avec Jean Guzzo. Il s'agissait de dire qu'à un moment donné, au fond, quand une entreprise veut s'adresser à quelqu'un, elle a un interlocuteur, c'est telle personne au SEFCA, qui sera capable de l'aiguiller au mieux au sein de notre université et de répondre à sa demande.

Ensuite, c'est garantir à minima un lien humain, je vous l'ai dit, et fidéliser la relation entre le service et les composantes. Donc derrière, ce sont des questions de postes. Ce sont des questions de CDIation. C'est ça, la vraie problématique. C'est

comment on se positionne par rapport à des personnels qui peuvent changer très régulièrement et comment on peut arriver à stabiliser des personnels qui ont un rôle essentiel et structurel au service.

Je vous l'ai dit, recentrer le service sur ses missions et ses cœurs de métier. Je voulais vous montrer les cœurs de métier du service que l'on est en train de faire. On développe une démarche qualité, en fait, ISO 9001. Cela fait partie de la restructuration du service. Je ne vais pas tout détailler mais c'est de dire au fond « on va être acteur de la VAE, on va vraiment être une interface pour l'uB ». Vous avez tous les pavés qui sont indiqués, de couleur. Et vous voyez qu'aujourd'hui, il y a tout un élément qu'on a un peu de mal à faire, c'est le développement de l'offre continue. C'est le fait de développer des actions courtes. C'est le travail en rose rouge que vous avez en bas, à gauche, qui est l'interface avec les organismes de tutelle. C'est l'évaluation de nos formations, de notre formation continue, etc. Ce sont nos cœurs de métier, et vous voyez que l'on n'a plus de gestion de bons de commande, on n'a plus de gestion d'ordres de mission et on ne fait plus les heures parce qu'au fond, à terme, on souhaiterait que cela aille vers les composantes qui sont les mieux à même de pouvoir gérer à la fois leur budget et les personnes qui sont derrière en termes d'emploi du temps et de contrat.

La démarche de certification, je peux quand même y revenir si j'ai encore cinq minutes, Monsieur le Président, pour vous montrer un petit peu les différentes phases.

Aujourd'hui on a fait un diagnostic. On a commencé à déployer le système et, après, on aura la validation. Comme c'est un cycle de vie, forcément en fonction de l'évolution du service, on viendra modifier notre système qualité.

Voilà où on en est. On a commencé en avril. On est sur une bonne voie. Je crois que cela était essentiel pour reposer toutes les procédures, pour voir ce que chacun fait, être très clair et donner des documents, je dirais, « chartés » en termes de process qualité pour la formation continue.

Voilà le détail. Je laisserai de toute façon le Powerpoint, ce qui permettra à chacun de pouvoir voir où on en est réellement.

Un autre point important, je crois qu'on peut travailler avec le pôle Formation et Vie universitaire en créant un centre de bilan de compétences parce que là, l'intérêt est de travailler sur le CPF, finalement. On pourrait, après, identifier des modules de formation qu'on pourrait vendre au citoyen, à l'étudiant, à l'alternant. Cela doit se faire avec le pôle Formation et Vie universitaire parce que ce n'est pas forcément de la formation continue. On doit être aussi à même d'accueillir des jeunes et de mieux les aiguiller.

Il faut aussi que l'on élargisse notre catalogue. Là, je vous proposerai une montée en compétences qui répond aussi au CPF par la modularisation des formations diplômantes. Si, pour toute nouvelle formation que l'on crée, on est capable d'identifier, de la modulariser en étant en parallèle avec le CPF aussi, ce qui veut dire à peu près 12 heures pour être cohérent, on pourra dire que par exemple, pour une licence professionnelle, il y a cinq unités d'enseignement. Si ces cinq unités d'enseignement, ce sont des modules, on peut imaginer vendre, en fonction du bilan de compétences que l'on a fait, les modules 2 et 3. Au fond, la personne aurait capitalisé le module 1. Et après, l'année suivante, elle peut faire le 4 et le 5 et en X temps, soit elle achète une montée en compétence avec une certification soit elle achète, entre guillemets... Je n'aime pas cette terminologie. Soit elle prend des modules pour pouvoir passer l'intégralité de la licence, par exemple professionnelle. Si on le pense dès maintenant dans la nouvelle offre de formation, cela est faisable.

Aujourd'hui, sur les anciennes maquettes, c'est un peu plus difficile parce qu'il faut revoir toutes les maquettes.

Bien évidemment, développer la FOAD. La FOAD offre une souplesse en termes d'organisation pédagogique mais cela offre aussi une souplesse pour les entreprises et pour l'apprenant. Sur ce point, on peut imaginer, à travers un PIA, aller chercher des ressources pour développer une cellule de FOAD qui sera à même d'accompagner au mieux les responsables pédagogiques au développement de la formation en ligne et à distance. On pourrait même, d'ailleurs, identifier dès le départ quelques modules de formation à distance dans chaque formation.

Ce que l'on ne fait pas non plus, c'est répondre aux appels d'offres et quand on voit que la Région sera finalement une centrale d'achat, on peut se dire que là, cela peut être intéressant d'avoir des personnels formés aux appels d'offres et d'y répondre.

Vous voyez que l'on a des leviers. On a un ensemble d'éléments où on peut encore aller chercher des financements et répondre aux besoins socio-économiques. Sauf qu'aujourd'hui, on ne sait pas le faire parce qu'on gère trop de tâches qui ne sont pas dans les cœurs de métier de notre service.

Donc investir de nouveaux secteurs.

Mettre en place une veille de marché marketing. Cela rejoint toujours cette logique.

Et surtout bien communiquer, parce que je crois qu'on ne connaît pas suffisamment la compétence et la qualité de nos formations continues et la qualité de notre formation au sein de l'université. Les gens qui travaillent avec nous, finalement, sont fidèles. Ils reviennent. Cela veut bien dire que ce que l'on offre en termes de formation est de qualité et reconnu. Donc ne pas se dévaloriser. Je crois vraiment que c'est aussi un élément important.

Concernant les flux financiers. On a une masse financière, c'est nous qui collectons les recettes, mais les composantes attendent ces recettes. L'idée a été de se dire qu'on allait se caler sur tous les BR, les budgets rectificatifs, parce qu'on ne peut pas à un moment donné verser des recettes dont on n'a pas finalement les recettes. Donc même si on travaille avec le pôle Finances pour pouvoir faire une avance ou, en tout cas, pour donner aux composantes 50 % de ces recettes prévisionnelles dès février pour qu'elles puissent payer leurs heures, etc., il y a un risque. Effectivement, le risque est maîtrisé. On donne 50. Après, on donne 30 et, au final, on va essayer de donner 90 % de toutes les recettes, et 10 % vont rester en réserve puisqu'un service commun de formation continue peut garder en réserve pendant trois ans les flux financiers de la formation continue. Ce n'est pas pour le service commun, c'est bien pour la composante et le diplôme à terme. Mais il faut qu'on se garde une marge de manœuvre au moins de 10 % tout simplement pour pallier les absences, les démissions, etc., et donc les recettes qu'on pourrait ne pas avoir reçues.

Je vous l'ai dit, faire perdurer la politique de transparence et d'homogénéisation des prélèvements, débutée l'année dernière. J'ai fait le tour avec le responsable administratif de quasiment toutes les composantes pour expliquer les prélèvements, pour expliquer ce que l'on va en faire et puis dire qu'il serait bien qu'on homogénéise. Je crois que l'homogénéisation se comprend. C'est comme tout, c'est toujours difficile quand on est un petit peu perdant par rapport à un système précédent. Les gagnants, on ne va pas les entendre, mais vous savez qu'on va entendre un peu plus les gens qui perdent. Mais encore une fois, pour moi, on est

dans un service public mutualiste, finalement, dans l'esprit et je crois que c'est ce qui prévaut.

Maîtriser et garantir le niveau des prélèvements sur les trois prochaines années. Je parle simplement du Service commun. On est bien d'accord. C'est-à-dire que l'engagement que je peux prendre aujourd'hui, c'est qu'avec le niveau de prélèvement que l'on va faire, on peut garantir sur les trois prochaines années qu'on ne bougera pas. Ce qui donne quand même une vision assez lointaine parce qu'en formation continue, trois ans dans un secteur mouvant, vous le savez, ce n'est pas facile. Du coup, je me dis que c'est une précaution mais cela garantit. C'est incitatif.

Dans le même ordre d'idées, je propose que l'on reverse tous les reliquats de prélèvement au prorata du chiffre d'affaires des composantes. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'on va prélever. Pour payer quoi ? Pour payer notre masse salariale et notre fonctionnement. Mais si, au fond, on a trop prélevé par rapport au chiffre d'affaires de chacun, par rapport à ce que l'on doit payer, je propose de ne pas mettre en réserve du service mais de reverser ces reliquats au prorata du chiffre d'affaires des composantes et pas des diplômes parce que cela serait compliqué, honnêtement. Donc de reverser sur la composante.

On peut aussi proposer aux composantes un prélèvement mutualisé. Je voulais vous montrer un petit peu la logique. C'est de dire : si on prend 100 % des recettes, l'uB en prélève 8 %, le SEFCA en prélève 19 %, c'est ce qui est nécessaire pour couvrir sa masse salariale et son fonctionnement. On peut imaginer qu'une composante, dans son conseil de composante, applique un certain pourcentage pour une politique mutualisée de la formation continue.

Et puis surtout, cela a comme effet de pouvoir dire au responsable pédagogique « au fond, tout le reste, c'est pour ta formation. Donc toi qui as développé, toi qui as mouillé ta chemise, tu as cela pour ta formation ». C'est-à-dire payer les heures évidemment, mais payer surtout du matériel. On se retrouve donc dans un système qui reste incitatif au sens où tout n'est pas pris et globalisé dans une seule composante.

A terme, vous voyez ce que je vous ai mis du côté droit, ces crédits sont reversés à la composante. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas puisqu'on gère une partie des dépenses de fonctionnement mais on peut imaginer que nous ne ferons que les recettes. C'est ce que nous ferons avec huit composantes cette année. On va prélever les recettes puis on va enlever nos prélèvements et on reversera tout l'ensemble qui devient donc, de fait, des crédits, à la composante. J'espère que je suis assez clair. C'est compliqué, je ne voudrais pas être trop long pour finir.

Il faut aussi stimuler l'investissement des collègues, et cela fait écho à ce que Dominique disait. Il faudrait pouvoir libérer pour le secteur de la formation continue, le volant d'heures complémentaires sur le suivi des apprentis, des alternants. Je vous propose de ne pas le libérer sur le face-à-face pédagogique. Mais il y a une partie de suivi et de présence. Si, déjà, on pouvait dire à nos collègues qui s'investissent beaucoup « écoutez, ces heures sont finalement décontingentées de la limitation de service », cela reste quand même incitatif. Je ne parle pas du face-à-face pédagogique. Je parle vraiment du suivi et des responsabilités éventuelles.

Et puis prendre en compte dans l'investissement local la formation continue et la formation tout au long de la vie.

Enfin, en conclusion, je voudrais juste vous rappeler que cette stratégie prend comme support la certification ISO 9001, ce que l'on a mis en œuvre aujourd'hui. Que l'on a effectivement cette possibilité de proposer de nouvelles offres de service aux composantes. Cela est important parce que si on fait des

prélèvements, et si on transfère des charges, il faut que les composantes se retrouvent dans le service que rend le Service commun.

Je pense que l'on peut ouvrir notre offre de catalogue en allant sur des actions courtes. Pour vous donner une idée, il y a des services de formation continue dont le chiffre d'affaires est fait pour 50 % d'actions de formation courtes. Nous, ce n'est même pas 1 %. Donc là, il y a une marge quand même considérable. Cela ne veut pas dire que c'est facile parce que, derrière, il faut de la disponibilité des collègues, il faut des locaux, etc. mais, en tout cas, on peut déjà essayer de construire un catalogue de ce type.

Surtout, je voudrais dire que notre rôle est quand même bien le rôle de service public qui permettra à un citoyen de s'adapter à son environnement socio-économique, et je crois que cela est notre enjeu.

M. Debeaufort.- Juste sur ton dernier point, sur l'offre de catalogue. Il y a quand même un moyen de pouvoir offrir un catalogue d'actions courtes sans que cela induise une surcharge de travail pour les enseignants qui assurent ces formations. Quand on conçoit de nouveaux diplômes ou quand on conçoit ou retravaille ses maquettes, c'est de l'organiser en module d'une journée et de prévoir un emploi du temps où, par exemple, le lundi, une fois par mois, c'est tel module, ce qui permet à une entreprise de libérer un de ses salariés un jour par mois qui viendra suivre cette action. Vous faites déjà ce cours pour un groupe de masters ou de licences pro. Vous avez déjà 15 ou 20 étudiants. Vous avez un ou deux salariés qui viennent en plus. Cela ne vous demande rien en plus pour organiser votre cours et ce sont des recettes supplémentaires. Mais il faut le concevoir quand on construit l'emploi du temps et quand on construit ses maquettes. Ce sont des petites actions qui permettent de développer les actions de formation courtes et qui n'induisent pas de surcharge de travail pour les collègues qui assurent ces formations. Ce n'est qu'un exemple.

M. Brachotte.- Puisqu'on peut faire de la formation courte dans de l'initial. Merci beaucoup. Excusez-moi, j'ai été un peu long.

Le Président.- Merci, Gilles. Tu as été peut-être un peu long mais c'est un enjeu qui le justifie parce que c'est, je crois, la toute première fois que l'on abordait ces enjeux dans le cadre de ce conseil d'administration. C'est vrai que l'on est un petit peu en retard. On ne pourra peut-être pas prendre le temps d'une discussion aussi longue que je l'aurais voulue.

Quoi qu'il en soit, cette présentation et celle de Dominique ont permis de poser les bases d'un corpus d'informations qui était nécessaire aux administrateurs parce qu'on voit bien que dans les semaines et les mois qui vont venir vont se poser à nous un certain nombre de questions très concrètes que Gilles a abordées sur la modularisation de formations pour notre future offre de formation, sur le décontingement d'heures complémentaires, sur la prise en compte de la formation continue explicitement dans la formation, l'inscription au RNCP, le développement de formations courtes. Tout un portefeuille d'actions qui seront utiles mais qui nécessiteront des décisions de nature politique qu'il faudra que l'on prenne et dont il faudra que l'on débâte en conseil d'administration et pour lesquelles il était important que l'on puisse avoir ce premier niveau d'information.

Je voudrais dire aussi que l'on a pris la décision d'augmenter la taxation sur la formation continue. Elle est passée de 4 à 8 %, 19 % sur le SEFCA. Vous l'avez

vu. Il reste donc 75 % pour les composantes. Et quand Gilles dit qu'un engagement est pris de ne plus toucher à ces prélèvements pour trois ans, c'est effectivement l'engagement que j'ai pris et qui est de dire que l'on a augmenté un taux de prélèvement cette année de façon significative et que l'on ne touchera plus ce taux de prélèvement sur la formation continue pour les trois années qui viennent de façon à permettre aux équipes qui s'engagent dans la formation continue de développer une certaine visibilité, de pouvoir s'engager avec une bonne visibilité sur cette action.

On peut peut-être quand même prendre une ou deux questions puis on passera au reste de l'ordre du jour.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- (*Coupure de son*) Pour d'autres raisons, je m'y intéresse dans d'autres fonctions, en particulier sur la mission locale où je suis administrateur. On parle directement de l'organisation du CREFPO.

J'en ai une par rapport au CPF. On parle du compte personnel de formation. Comment se fait-il qu'un personnel de l'université de Bourgogne, dans le cadre de la VAE par exemple, le service de formation, anciennement SUFCOB et maintenant SEFCA, demande au service de formation de l'université un financement ? Je pense qu'il y a déjà, au sein de l'université, une dilution de la formation pour ses propres personnels. N'y aurait-il pas une stratégie globale à avoir par rapport à cette problématique ? Je parle de la VAE mais on va avoir en particulier aussi la GPEC, la gestion des emplois et des compétences, où des évolutions professionnelles seront certainement nécessaires et impacteront directement la formation. Je pense que les deux services, à un moment, devront travailler en commun. Or, actuellement, on a vraiment l'impression d'avoir deux services qui se côtoient.

M. Debeaufort.- Oui, aujourd'hui, ces deux services se côtoient et l'un des services commande à l'autre service. Mais la structuration est faite qu'à ce jour, le Service de formation des personnels est indépendant du Service de formation continue et professionnelle, ouvert au marché concurrentiel. C'est la structuration telle qu'elle est aujourd'hui à l'université. Après... J'allais dire, on est un peu éloigné, mais c'est la même logique quand une composante refaiture des heures à une autre composante parce qu'un enseignant va enseigner dans l'autre composante. On est sur la même logique. Plus ou moins. On reste établissement.

Le Président.- Merci, Frédéric.

M. Rollin.- *Phrase inaudible.* C'est quand même un peu... C'est problématique parce qu'un personnel va payer en plus des droits d'inscription à l'université. C'est encore plus aberrant. Quitte à le faire, autant aller dans un autre organisme auquel on ne paye pas ces droits supplémentaires.

Le Président.- Cela fait partie, je pense, vous voyez, des multiples questions que ce type de débat nous permet et nous permettra d'aborder pour les mois qui viennent, effectivement.

M. Debeaufort.- Sachant que le coût de la VAE est voté en CA de l'université. Effectivement, c'est sûrement, je dirais, le seul secteur où le Service de formation continue ne fait pas un excédent en traitement financier. Pour être tout à fait honnête. C'est quasiment de la perte. Là, c'est vraiment le rôle social de

l'université sur la VAE. Après, concernant les personnels, effectivement, aujourd'hui, ce sont deux services distincts.

M. Brachotte.- Un élément de plus. La VAE est éligible au CPF comme vous le disiez. A ma connaissance, le décret n'est pas encore sorti ou alors c'est dans les deux dernières semaines si je ne l'ai pas vu. Mais il ne faut pas oublier que le crédit CPF est de 24 heures par an. C'est crédité sur le compte CPF de tout salarié, fonction privée comme fonction publique, si je ne me trompe pas. C'est 24 heures par an jusqu'à hauteur de 150 heures. Cela limite donc énormément un certain nombre d'accès à des formations dont les volumes horaires peuvent dépasser les 24 heures si c'est plus d'une année de formation ou parce qu'on n'a pas crédité suffisamment d'heures, et c'est très limitatif. Sur pratiquement tous nos diplômes, on est au-delà de 150 heures. Il faut donc des abondements supplémentaires. Donc par rapport au CPF et à la VAE, c'est quand même relativement complexe.

Le Président.- Merci. Je crois que je vais clore là... Un dernier point et on arrêtera après. Vas-y, Vincent.

M. Thomas.- Je voudrais réagir un petit peu à chaud sur cette présentation qui préfigure finalement le nouveau fonctionnement du SEFCA. J'ai un doute sérieux sur la pertinence des voies qui sont empruntées.

Pourquoi ? Parce que j'ai très peur qu'à force de retrait du SEFCA des différents services qui sont proposés actuellement - il y a des choses qui marchent très bien et d'autres, d'ailleurs, qui sont plus problématiques -, les principaux apporteurs d'affaires, à savoir les responsables pédagogiques, se démotivent. Pourquoi se démotiveront-ils ? Parce que moins de services, maintien des prélèvements importants avec, corrélativement, une diminution des services de toute manière.

Un problème d'une manière générale et des questions qui se posent, qui concernent les différentes nouveautés qui sont envisagées dans la présentation qui vient d'être faite :

- répondre aux appels d'offres,
- investir les nouveaux secteurs,
- veille de marchés,
- motivation des responsables pédagogiques et des composantes...

Les responsables pédagogiques s'occupent déjà de mettre au point des formations qui répondent aux besoins du secteur privé globalement, grâce aux liens entretenus quotidiennement ou, en tout cas, tous les ans avec ces entreprises. Répondre à des appels d'offres, investir les nouveaux marchés, faire cette veille des marchés, outre le fait qu'il faudra assumer en interne les services qui ne seront plus assumés par le SEFCA, j'ai peur que cela démotive beaucoup plus les collègues que cela ne les encourage à suivre la voie qui là, ici, est dessinée aujourd'hui.

Pour connaître très bien la formation continue puisque je la pratique dans ma responsabilité de master, pour connaître très bien l'investissement de tous les collègues qui pratiquent la formation continue dans les licences pro ou dans les masters notariaux, etc., je pense que là, il y a un effet bombe à retardement qui risque d'aboutir à un désengagement massif des collègues.

J'attire le conseil d'administration sur cet élément qui me paraît fondamental. Il ne faut pas oublier que les principaux apporteurs d'affaires sont les responsables pédagogiques, que ce soit dans la relation que l'on a avec les entreprises, dans le

recrutement des étudiants, et éventuellement dans le recrutement de ceux, à l'extérieur, qui viennent en formation continue pour une réorientation professionnelle, un complément de formation ou une évolution professionnelle. J'ai donc très peur de ce plan. Et j'ai très peur surtout qu'il soit très mal perçu au sein des composantes.

Le Président.- Merci beaucoup, Vincent. C'est précisément l'intérêt de ce débat, que l'on puisse aborder ces questions collégialement dans le cadre du conseil d'administration. Ce n'est pas un plan, ce sont des projets. Ce sont des suggestions. Et précisément, l'intérêt de ces suggestions, c'est qu'on puisse en débattre de façon libre pour évaluer leur pertinence. C'est ce qui sera l'objet des discussions qu'on pourra avoir dans les semaines et mois qui viennent. Mais j'entends parfaitement tes remarques.

Très bien. On va maintenant avancer dans l'ordre du jour.

Anne, toutes mes excuses et toutes nos excuses pour le retard. Tu vas maintenant nous présenter un point qui est lié au patrimoine immobilier.

Merci. Merci à tous les trois pour ces informations très enrichissantes.

Tu peux venir ici.

V) Questions relatives au patrimoine immobilier

- Achat du terrain d'assiette du B3

Mme Girollet.- Bonjour à tous. Il s'agit de l'achat du terrain pour le B3. Le B3 a été construit cette année. Afin de finaliser la procédure, nous vous proposons aujourd'hui de valider l'achat de ce terrain. Terrain sur lequel le bâtiment a été construit.

Le terrain appartient au CHU en pleine propriété. Il s'agit donc de le transférer à l'Etat pour que l'Etat puisse le mettre à disposition de l'université. La valeur vénale a été fixée par France Domaine en mai 2014. C'est le document qui vous a été transmis.

Nous vous proposons d'adopter la délibération suivante : *« Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve l'achat d'un terrain situé rue Angélique Ducoudray et boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny à Dijon, cadastré BE n° 73p, d'une contenance totale de 1 937 mètres carrés. La valeur vénale du terrain est fixée à 119 764,71 euros.*

Le conseil d'administration autorise le Président de l'université de Bourgogne à représenter l'établissement dans cette transaction ».

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

Le Président.- En réalité, d'ailleurs, c'est une régularisation rétrospective puisque le bâtiment B3 est déjà construit sur ce terrain.

Mme Girollet.- Non, ce n'est pas une régularisation. C'est la suite de la procédure. Cette procédure a été définie dans une convention de 2011. Elle a été validée par le conseil d'administration en mai 2011. Et il a fallu un peu de temps parce qu'il a fallu faire le bornage, faire les modifications du parcellaire cadastral, faire évaluer le prix et, évidemment, tout cela sous le contrôle et l'aval de France Domaine. Cela a donc pris un peu de temps. C'est la suite logique des choses.

Le Président.- Avez-vous besoin d'informations complémentaires sur ce point ? Si vous n'avez pas besoin d'informations complémentaires, je vous propose d'adopter explicitement la délibération dans la formulation qu'Anne vient de vous présenter.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien. Je vous remercie. On a validé ce point de l'ordre du jour.

Merci, Anne.

Unanimité (21 pour)

On peut passer maintenant à une longue séquence de questions de formation que va nous présenter Grégory puisqu'on va d'abord faire un point sur l'état actuel du débat sur le concept de champs de formations et puis on va ensuite pouvoir examiner les travaux de la dernière commission de la formation et de la vie universitaire.

VI) Débat sur la structuration en champs de formations en vue de l'accréditation pour le prochain contrat quinquennal

M. Wegmann.- Bonjour à tous. Donc comme indiqué par notre Président, nous allons reprendre la discussion sur les champs de formations en vous rappelant que c'est en quelque sorte notre fil rouge et que lors de différentes réunions et conseils, nous abordons la question. Depuis la dernière fois que nous nous sommes vus, nous avons traité ce point en CFVU et également avec les directeurs de composantes. Je vais vous diffuser les toutes dernières versions qui émanent de ces discussions, avec peut-être d'abord un calendrier pour vous préciser un peu les choses sur le processus.

Comme vous le voyez sur ce document, nous avons, en fait, deux phases qui vont s'enchevêtrer, qui vont se succéder, la phase d'évaluation et la phase d'accréditation.

Si vous regardez le déroulé du haut, le segment du haut, nous avons une étape qui nous occupe actuellement. C'est l'étape de définition de nos champs de formations. Il est important de préciser que cette étape de définition de nos champs de formations concerne, dans un premier temps, la phase d'évaluation qui nous conduira à déposer nos dossiers d'évaluation auprès de l'AERES, ou de la structure qui la remplacera, au mois d'octobre 2015. Ce point est important à bien comprendre, à savoir que l'on a, en fait, une double logique dans la définition des champs de formations. Ces champs de formations servent, dans un premier temps, pour la phase d'évaluation de nos formations existantes, c'est-à-dire du contrat existant, mais serviront aussi pour l'étape future d'accréditation. Sachant qu'entre les deux, il sera possible d'effectuer, bien sûr, des modifications à l'usage de ces champs de formations. C'est pour cela que l'on souhaitait, en fait, réaliser un petit calendrier pour clarifier un peu les choses. Sachant que ce calendrier a été travaillé de concert avec nos collègues de Franche-Comté.

Les étapes qui vont vous amener rapidement à vous prononcer, vous le voyez, se dérouleront au mois de mars. De manière prévisionnelle, nous programmons que ce sera le conseil d'administration du 25 mars qui aura à valider les champs de formations que l'on discute en ce moment avec, bien sûr, une

répartition des formations existantes de ce contrat dans ces champs de formations. Voilà pour le calendrier.

On peut éventuellement prendre quelques questions ou, Annie, si tu souhaites peut-être préciser quelque chose par rapport à ce calendrier. N'hésitez pas. J'ai peut-être été un peu rapide sur cette articulation entre phase d'évaluation et phase d'accréditation.

Je signale que nous organisons une réunion justement avec Annie et tous les VP concernés qui réunira les responsables de mentions. De mémoire, ce sera le 2 décembre pour justement parler de manière plus précise de la phase d'évaluation, de manière très technique. Comment remplir les dossiers, ce que l'on attend de nous, quels sont les éléments stratégiques, les éléments saillants à faire ressortir, etc. On aura donc une réunion plus technique sur cette question de constitution des dossiers pour la phase d'évaluation.

Y a-t-il des questions sur l'aspect calendrier, la logique de déroulement des opérations ? Sinon, je propose de passer directement aux champs de formations et à l'évolution de notre réflexion.

Le document que je vous propose montre les différentes étapes de la réflexion sur l'évolution des champs de formations. On ne va peut-être pas tout reprendre parce que c'est un peu de l'histoire. Cela peut être intéressant de reprendre mais cela sera plus en fonction de vos interrogations. Lors du dernier conseil d'administration, il me semble que c'était cette proposition qui avait été soumise.

Entre-temps, on a eu beaucoup d'échanges. Des échanges lors de conseils mais aussi des échanges plus informels avec les directeurs de composantes qui nous ont fait remonter des remarques et des suggestions, des critiques, des conseils. On a avancé progressivement, et lors de la dernière réunion des directeurs de composantes, nous avons proposé cette dernière version, avec un certain nombre d'interrogations qui se posaient notamment sur la pertinence de continuer à avoir un affichage licence, étant donné que nous avons reformaté nos propositions au niveau master, avec peut-être une plus grande lisibilité, qui permettent de faire ressortir aussi bien le niveau licence que le niveau master. Des interrogations, par exemple, sur la question de la Santé qui apparaissait deux fois.

Un certain nombre aussi, on va dire, de contacts qui avaient été pris avec nos collègues de Franche-Comté, qui nous permettent d'envisager des champs communs uB/UFC.

Plus des remarques, par ailleurs, glanées lors des conseils ou dans les relations informelles avec les collègues nous ont fait avancer une cinquième proposition que je vous soumetts qui est la dernière proposition que nous avons élaborée. Sachant, bien sûr, que cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas revenir sur les propositions antérieures dans la logique de discussion. Voici la dernière proposition qui a été élaborée, avec comme champ proposé « formation technologique », dédié plus spécifiquement aux IUT.

On retrouve des champs que nous avons déjà avancés comme « environnement, aliments ».

Plus nouveau dans les propositions, « sciences et techniques », suite à de nombreux échanges, que ce soit dans les conseils ou avec les collègues et les responsables des composantes concernées.

« Santé et apprentissage ». Vous voyez que cette fois, on ne retrouverait qu'une fois le terme « santé ».

« Patrimoine, sociétés et cultures » et « territoires, normes, organisations ». Pour ces deux champs, il reste pas mal, on va dire, de discussions, de critiques, d'interrogations sur la pertinence de l'intitulé de ces deux avant-derniers champs, « patrimoine, sociétés et cultures » et « territoires, normes, organisations ».

« Ingénierie et management ». Etant précisé, vous l'avez peut-être vu dans le compte rendu, qu'un certain nombre de ces champs seraient potentiellement communs avec l'UFC comme « ingénierie et management », « sciences et techniques » et « santé ». Pour certains autres, on fait le lien assez facilement mais, bien sûr, tout en gardant des précautions dans mes propos puisque tout cela est en discussion également chez nos voisins.

Voilà grosso modo la toute dernière version que l'on peut peut-être soumettre à vos discussions, à débat ou avec des demandes d'éclaircissements, de précisions.

Le Président.- Merci, Grégory. L'objectif est d'arriver à quelque chose le mieux partagé possible, vous l'avez bien compris, mais qui en même temps puisse présenter une articulation avec les domaines de recherche que l'on a identifiés, puisse présenter une cohérence dans le cadre interrégional et puisse également présenter une certaine lisibilité, une cohérence avec les grands axes qui se dessinent dans le cadre de l'Initiative d'excellence. Voilà les contraintes qui sont les nôtres dans la discussion et dans l'évolution progressive de ces propositions pour lesquelles on peut effectivement prendre quelques minutes pour en débattre à ce stade de la proposition.

Pas d'intervention particulière ? Vincent.

M. Thomas.- Je vais reprendre la parole. Je ne sais pas, Grégory, est-ce que les propositions précédentes qui figurent dans le Powerpoint sont automatiquement éliminées ? Sont-elles déjà éliminées ?

M. Wegmann.- Non, je vous décris l'avancement des discussions. Par exemple, de nombreuses discussions avec les collègues sur les domaines scientifiques nous ont fait plutôt aller vers une proposition de type « sciences et techniques ». Et du coup, en faisant cette proposition de type « sciences et techniques », la pertinence de conserver le niveau licence, en tout cas pour « sciences, technologies, santé », est moindre. D'où cette évolution que l'on a sur ce domaine. Donc je vous décris juste l'évolution mais je peux prolonger pour d'autres champs. Encore une fois, l'intérêt aussi c'est que l'on constate une convergence progressive potentielle avec les collègues de Besançon.

Je dirais que pour l'instant, ce qui n'a pas trop bougé, c'est plutôt tout ce qui touche aux sciences humaines et sociales, « patrimoine, sociétés, cultures », « territoires, normes, organisations ». Et j'avoue que là, il y a des discussions. On a eu, on va dire entre guillemets, des critiques et des interrogations sur ces champs. Nous sommes tout à fait disposés aussi à écouter vos propositions sur ces domaines, mais cela peut être sur d'autres domaines aussi parce qu'effectivement, on a eu des échanges avec Mme Ravillon, par exemple.

M. Thomas.- Justement, dans la proposition 2, « droit et science économique » apparaissait comme un champ de formations, ce qui en soi n'est pas aberrant pour un certain nombre de raisons. La première est scientifique, c'est-à-dire que le droit et les sciences, la science économique, - je mets cela au pluriel mais la

science économique - entretiennent des relations assez étroites. D'autre part, cela correspond également au rapprochement structurel qui a eu lieu entre les filières Economie et Droit. En outre, cela correspond, me semble-t-il, à un champ disciplinaire extrêmement large qui trouve une cohérence sous le terme de champ de formations. Pourquoi ? Parce que sous « science économique » et sous « droit », on a, en réalité, un panel disciplinaire couvert extrêmement important.

Je ne vais pas parler des sciences économiques parce que je n'y connais pas grand-chose à vrai dire, insuffisamment en tout cas. En revanche, je sais qu'au titre du droit, on a aussi bien évidemment le droit privé, le droit public, l'histoire du droit et la science politique notamment. Je me demandais donc s'il n'était pas pertinent de conserver dans les dernières propositions l'une des propositions n° 2 qui était « droit et science économique » qui a, en outre, la vertu de représenter à peu près un cinquième de l'effectif étudiant de l'université de Bourgogne. C'est-à-dire que là, il y a une cohérence à la fois structurelle, disciplinaire, de formation avec un grand nombre de formations associées à la fois aux matières juridiques et périphériques au droit à proprement parler comme l'histoire du droit ou les sciences politiques, et puis les sciences économiques. Voilà c'était ma question.

Le Président.- Cela reste, pour l'instant, une question ouverte, Vincent. En même temps, comme je le disais tout à l'heure, il faut que l'on voie comment s'oriente la réflexion du côté de la Franche-Comté parce qu'il serait utile que l'on puisse afficher des champs de formations qui soient les plus cohérents possibles voire identiques sur un certain nombre de domaines. On est attentif aussi à ce qu'il y ait une visibilité, un lien qui soit établi avec les domaines de recherche.

Tu peux revenir à la proposition 5 peut-être...

L'intérêt de cette proposition et de cette formulation, c'est que dans le domaine des sciences humaines et sociales, on a identifié un domaine qui s'appelle « patrimoine et territoires » et que, de fait, dans cette formulation de ces deux champs de formations, on retrouve dans un cas le mot « patrimoine » et dans un autre cas le mot « territoires ». « Patrimoine » et « territoires » sont l'identifiant fort de la MSH. De fait, on organise un lien entre les champs de formations et les domaines de recherche et donc on organise une bonne continuité de lecture entre la formation et la recherche.

C'est un des éléments qui peuvent conduire vers cette proposition mais on a bien noté ce qui avait été demandé par Laurence et par toi-même sur droit/éco. Il faut que l'on voie où en sont les discussions à l'université de Franche-Comté et comment on peut faire converger notre réflexion là-dessus.

Vincent.

M. Thomas.- Si je peux me permettre. Effectivement, le lien entre patrimoine et territoires et droit et science économique, évidemment on peut tisser des liens, mais ce n'est pas d'une grande évidence.

Par ailleurs, pour être en relation avec l'AERES parce que j'y suis expert, l'AERES constitue en ce moment des comités ad hoc puisque, désormais, l'évaluation des formations se fera par champ de formations. Or, il est assez parlant de voir que « patrimoine, sociétés, cultures », « territoires, normes, organisations » aboutiront à des comités d'évaluation qui seront composés de spécialistes de diverses disciplines.

J'ai eu un retour très clair là-dessus de mon délégué scientifique qui fait appel à beaucoup moins, par exemple, de juristes depuis que les champs de

formations ont été mis en place pour les formations qui sont évaluées actuellement par l'AERES.

Donc on peut subir un effet retour sur l'évaluation de nos formations parce que les comités seront composés de scientifiques tout à fait reconnus, mais dans des disciplines qui ne correspondent pas à notre offre de masters, à notre offre de licences. Cela peut soulever des difficultés, à mon avis, importantes.

Mme Vinter.- Je vais répondre sur ce point, comme j'étais à l'AERES il n'y a pas longtemps et qu'on nous a bien expliqué comment vont marcher les comités d'évaluation.

A ce que dit Vincent, je réponds non. Ce qui détermine les comités d'experts, ce sont les titres de mention. Un champ de formations regroupe des mentions. Par exemple, quand on définit un champ de formations « droit et science économique », cela veut dire que si on trouve dans ce champ de formations des mentions de droit et des mentions d'économie, alors on aura un comité composé de juristes et d'économistes. Si c'était « droit et sociologie », alors on aurait eu un comité composé de juristes et de sociologues. D'accord ?

Là, il n'existe pas de personnes qui peuvent se reconnaître sous « territoires, normes, organisations ». Ça, c'est une des manières que l'AERES nous laisse de définir nos champs de formations par rapport à des mots-clés qui se raccrochent à la recherche.

Il y a quatre solutions pour déterminer les champs de formations. C'était le débat initial. Cela en est un. Après, pour les comités d'experts, ce sont les titres de mention qui font foi. Donc si sous cet intitulé « territoires, normes, organisations », on fait remonter les mentions droit privé, etc., les mentions science économique, etc., on aura dans le comité des juristes et des économistes.

Si on avait fait un seul champ de formations « patrimoine, sociétés, cultures, territoires ». Un seul, d'accord ? Avec ce titre-là et que dans ce grand ensemble de formations qui sera appelé « sciences humaines » au sens large peut-être... C'était le cas pour les licences. Les licences, rappelez-vous, à un moment donné, on s'est dit « on fait une licence Sciences humaines et sociales ». En faisant un champ de formations aussi large, on aurait eu ici des mentions de licence qui vont de la psycho, au droit, à l'économie. Enfin, tout l'ensemble. Et là, on aurait eu un jury avec tout ça. D'accord ?

Là, dans la proposition « territoires, normes, organisations », on ne va pas trouver la mention de socio. On ne va pas trouver la mention de géographie. Non, puisqu'on les met dans « patrimoine, sociétés, cultures ». Pour le moment, l'idée est bien là. C'est de regrouper sous « territoires, normes, organisations », de reprendre les mots-clés de la MSH qui correspondent bien à l'implication des laboratoires qui sont les vôtres.

« Normes, organisation », c'est le mot-clé. Il manque « marchés », mais c'est le mot-clé sous lequel on trouve le CREDIMI, le CREDESPO, etc.

De mon point de vue, sous ces mots-clés « territoires, normes, organisations », on ne va retrouver que les mentions de droit et les mentions d'économie. Je ne vois pas ce qui pourrait y aller d'autre.

M. Thomas.- Oui mais alors, dans la conception des choses, c'est le béotien qui parle, on prend un mot-clé et, en fait, on utilise la technique de l'entonnoir inversé, c'est-à-dire qu'on prend une facette seulement du champ disciplinaire scientifique exploré pour élargir ensuite. Je ne comprends pas cette logique. Et

surtout, est-ce que cette terminologie, « territoires, normes, organisations », nous garantit qu'effectivement, les comités qui évalueront nos formations, parce que c'est bien l'enjeu, seront composés de juristes et d'économistes exclusivement ? Si l'enjeu se réduit à cela, alors très bien. J'entends. Il n'y a pas difficulté. En revanche, si nos formations sont évaluées par des gens qui ne connaissent pas le droit, qui ne connaissent pas l'économie et qui interviendront nécessairement parce qu'ils participeront à ces comités ad hoc constitués par l'AERES, alors j'ai très peur. J'ai très peur qu'on ne soit pas évalué selon des critères qui correspondent à ce pourquoi nous élaborons nos programmes pédagogiques.

Mme Vinter.- L'AERES viendra au mois de janvier. Ils sont d'accord de venir expliquer leur démarche sur ces champs de formations. Y participeront les responsables de mention, etc., et vous verrez la réponse. Les champs de formations tels qu'ils sont constitués ici vont regrouper des mentions. Ce sont les titres de ces mentions qui déterminent les experts. Bien évidemment. Je veux dire qu'on ne va pas aller chercher un spécialiste des normes et vous mettre, par exemple, un spécialiste des normes physiques ou chimiques pour examiner des mentions de droit privé. Cela n'a aucun sens. L'AERES n'est quand même pas aussi stupide à faire des choses pareilles. Ce sont donc les titres de mention qui déterminent le choix et la constitution de ces groupes d'experts.

Il y a deux mouvements à faire en même temps que les regroupements. C'est voir quelles sont les mentions qui seront derrière - d'accord ? - et quels titres de mention seront regroupés sous ces champs de formations. C'est le travail qui n'était pas encore complètement fait. Et vous verrez bien selon les titres de mention qui sont regroupés sous ces champs, les identités des comités des experts. Mais le point de départ pour constituer un jury, c'est les titres des mentions. Je suis formelle là-dessus. Je participe suffisamment activement à tout cela.

Le Président.- Merci, Annie. Alain Dereux voulait intervenir puis Pierre Pellenard.

M. Dereux.- D'abord, je voulais dire que dans le domaine « sciences et techniques » qui apparaît là, je crois que c'est le meilleur compromis parce que, et c'est un peu voisin de la remarque que vient de faire Vincent, même si on sait que l'on doit se positionner, se différencier, essayer de faire ressortir notre excellence au niveau master et la connexion avec les thèmes de recherche qui seront les priorités du site au niveau de l'Isite ou au niveau de la politique régionale en général, je pense qu'effectivement, il y a une certaine ambiguïté à vouloir faire cela un peu trop tôt parce qu'il ne faut pas oublier que ces champs seront lus par des jeunes qui sortent du lycée...

Mme Vinter.- Non.

M. Dereux.- Non ? Ils ne vont pas être affichés ? Non ? C'est un petit peu ce que j'ai ressenti du débat qu'il y avait en Sciences et Techniques. D'abord, tout le monde ne se reconnaissait pas dans des mots-clés trop précis et, d'autre part, ils avaient tous le souci de savoir quel effet cela ferait auprès des jeunes. Maintenant, si ce n'est pas cela, s'il n'y a pas ce danger, on est davantage ouvert. Mais je pense que là, il y a un manque. Pour moi, la portée de cette redéfinition n'est pas très

claire. Si elle doit descendre au niveau du client lycéen, je crois qu'effectivement, elle pose question.

Je n'ai pas assisté à tous les débats à l'UFR Sciences et Techniques là-dessus. J'en ai seulement entendu parler parce que j'étais occupé par d'autres choses. Mais je pense que c'est ce qui a motivé le fait que l'on a observé qu'il y a eu un retrait vers la dénomination qui est l'actuelle, en fait. Je ne pense pas que l'enjeu de cette redéfinition soit clairement compris.

Mme Vinter.- Pour moi, cela n'a aucun lien avec la communication avec les lycées. Notre organisation de formation est une organisation par UFR. Lorsqu'on se connecte sur le site, on trouve les UFR, les composantes qui portent telle mention de master, de licence, etc. Cela reste. Ce type de regroupement est un regroupement stratégique qui est au sein de la politique de l'établissement. Et c'est dans notre dialogue avec l'AERES, qui est l'instance qui va nous évaluer, que cette première catégorisation de nos formations a un sens. C'est en premier lieu pour faire des groupes cohérents de formation qui vont être expertisés ensemble.

Ce que demande l'AERES, c'est que l'on ait une réflexion sur nos formations pour les regrouper selon les facteurs qui nous semblent être les plus pertinents et en regroupant des formations qui partagent un certain nombre de points. A tel point... excusez-moi pour... que l'AERES va nous demander d'alimenter aussi bien un dossier par mention qu'un dossier par champ de formations. C'est-à-dire qu'il va falloir remplir un certain nombre de critères sur les champs de formations et mettre dans le dossier champs de formations tous les éléments que les formations qu'ils regroupent partagent en commun. D'accord ? C'est une façon de catégoriser et d'organiser notre offre de formation pour permettre une évaluation rationnelle.

Et lorsque l'AERES reprend l'historique de la création de cette idée de champs de formations, de cette demande aux établissements, la première chose qu'elle nous dit est quelque chose d'assez banal : « on s'est rendu compte qu'on lisait vingt fois les mêmes choses en lisant les maquettes différentes de licences ». On va dire peut-être de physique-chimie, etc., par exemple. Les TP, par exemple. « Pourquoi lire tout cela vingt fois puisque c'est la même chose ? Autant lire cela une seule fois et que chacune des maquettes ne reprenne que ce qui leur est spécifique. » D'accord ? Bien. Voilà un peu l'émergence. On est dans le dialogue avec l'AERES. On n'est pas dans le dialogue avec les lycéens, avec les familles.

M. Dereux.- Je crois que cela est un élément qui fait que ce n'est pas très clair chez les collègues.

Mme Vinter.- Mais ce que je suis en train de dire là, on l'a dit déjà... Je crois que c'est au moins la quatrième fois que je redis cela. C'est une demande de l'AERES pour rationaliser, organiser, catégoriser notre offre de formation et mettre dans un seul dossier tout ce que les différentes mentions ont en commun et ne pas les répéter par mention. Cela vient de là historiquement.

Maintenant, l'AERES, si vous allez sur le site et que vous lisez autour de cette notion de champs de formations, suggère que les établissements puissent en faire un instrument de pilotage, un instrument de différenciation, un instrument de mise en cohérence entre recherche et formation. Donc elle ouvre sur différentes possibilités.

Pour le moment, on a travaillé plutôt dans l'idée d'essayer d'être le plus proche possible d'une organisation recherche. D'où cette tentative de regrouper sous

des mots-clés qui sont plus spécifiants du côté recherche. Jusqu'à un certain point parce que cela peut ne pas marcher.

Comme le Président l'a rappelé, c'est une proposition et on a jusqu'au mois de février. Donc on a encore du temps devant nous. Mais il faut concrètement mettre en face de ces champs des noms de mention. On connaît la structure de la formation actuelle puisque ces champs ne concernent que les mentions actuelles, elles ne concernent pas les mentions à venir, et voir ce que cela peut donner comme cohérence. D'accord ?

M. Dereux.- Là, je comprends beaucoup mieux.

Le Président.- Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- J'avais une question sur l'incidence plutôt en aval de ces champs de formations, c'est-à-dire pour les professionnels, les futurs recruteurs, et à savoir si ces champs de formations apparaîtraient sur des diplômes.

Mme Vinter.- Non. A nouveau, cela n'apparaît pas du tout.

M. Pellenard.- J'avais bien compris que ce n'était pas à destination des étudiants. Néanmoins, cela aurait pu être une volonté de l'AERES que cela figure sur le diplôme.

Mme Vinter.- Non, absolument pas. Non. C'est une organisation rationnelle pour faire une évaluation. C'est l'AERES qui le demande. C'est le premier point. Et on peut en profiter pour en faire un instrument plus stratégique de différenciation. C'est tout. Il n'y a pas de communication sur un diplôme. Tout cela, non.

Le Président.- Pour donner un exemple d'un des éléments de discussion récent que l'on a eu en conférence des directeurs de composantes, sous la ligne « sciences et techniques » par exemple, figureront les formations de l'UFR SVTE qui ne sont pas les formations liées à l'environnement, qui ne sont pas les formations liées à l'aliment ou qui n'ont pas de connotation santé. Donc dans « sciences et techniques », il n'y a pas que maths, physique, chimie, électronique et informatique. Il y a aussi des sciences biologiques. Ce sont les sciences au sens large.

Dans « santé et apprentissage » figure STAPS, par exemple. Et nos collègues de l'UFR STAPS sont tout à fait satisfaits. C'est le concept d'apprentissage au sens large qui inclut le mouvement, l'apprentissage, la plasticité neuromusculaire. Donc vous voyez la façon dont on gère cela...

Mme Vinter.- Et le concept de santé qui les intéresse.

Le Président.- Et le concept de santé les intéresse aussi. Tout à fait.

Mme Vinter.- En même temps, il y a un rationnel de mentions qui est derrière. Les mentions de psycho et les mentions de STAPS partagent un certain nombre d'UE, partagent un certain nombre de parcours. Il y a donc intérêt à les expertiser en même temps puisque c'est dans le champ de formations que l'on mettra les éléments communs.

M. Pellenard.- Il faudra veiller à bien répartir, effectivement, au sein des composantes parce qu'il y a différentes appellations dans les composantes. Tu parlais de SVTE par exemple. Dans SVTE, il y a toutes les sciences du vivant, de la vie, qui peut-être se retrouveront effectivement dans « sciences et techniques ».

Le Président.- Tout à fait.

M. Pellenard.- Après, les sciences de la terre, typiquement, seront associées à « environnement ».

Le Président.- Tout à fait.

M. Pellenard.- D'ailleurs, il serait bien d'avoir « terre et environnement ».

Le Président.- Tout à fait.

Mme Vinter.- C'est ce qu'on avait mis, d'ailleurs, je crois, dans la proposition 4...

M. Pellenard.- C'est ce qui avait été proposé.

Mme Vinter.- ...Pour le moment, on peut le remettre.

M. Pellenard.- Je trouvais que c'était une bonne idée.

Mme Vinter.- Je l'avais mis entre parenthèses puisque personne ne nous a demandé de le garder. Ou c'était peut-être la proposition 3. Ce n'est pas remonté en disant...

M. Pellenard.- Souvent on met les deux termes ensemble. D'ailleurs, dans le classement de Leiden, c'est mis ensemble...

Mme Vinter.- Vous voyez bien que vous avez...

M. Pellenard.- ...Les deux termes sont clairement ensemble.

Mme Vinter.- Vous avez très certainement des partages d'UE, une mutualisation avec certains masters qui sont plutôt « environnement » et qui peuvent être portés même par d'autres composantes que l'uB. Donc on voit bien qu'il y a un intérêt à mettre ensemble toutes ces formations.

On ferait un champ « sciences, vie » tout seul ou en reprenant le nom de l'UFR, comme le suggèrent d'autres, qu'on ne retrouverait pas cela. L'idée est bien d'essayer de catégoriser ces formations selon ce qu'elles partagent.

Le Président.- Voilà où nous en sommes de la réflexion. On entend les remarques que vous faites. Je crois vraiment maintenant que l'étape suivante, qui sera essentielle, sera de voir où en sont nos collègues de Franche-Comté de leur propre réflexion et voir comment on peut arriver à finaliser la convergence. Parce que vous voyez aussi que l'on est engagé dans un exercice qui n'est pas facile qui est le fait que la COMUE va porter la carte des formations et que cet exercice est, en

fait, un exercice COMUE, avec un nombre de champs de formations qui est à définir au niveau de la COMUE. Vous voyez donc que c'est aussi un exercice et des équilibres qui sont complexes à trouver.

Il est probable que certains champs de formations pourront être complètement partagés entre les universités, que d'autres pourront être complètement spécifiques et que d'autres seront partiellement recouvrants. Mais si on peut montrer qu'on a déjà une identité de certains champs de formations, cela montre aussi qu'il y a une cohérence dans la construction territoriale. Bien sûr, on n'attend pas de nous que nous soyons identiques en Bourgogne et en Franche-Comté. On attend aussi de nous des éléments de différenciation. Il y aura probablement des champs identiques et des champs qui différencieront. Nous en sommes là.

Effectivement, pourquoi ne pas ajouter « terre » ? C'est quelque chose qui peut avoir du sens. Il faut que l'on voie ce qu'en pensent nos collègues de Franche-Comté mais c'est quelque chose qui peut être tout à fait cohérent. En tout cas, qui peut être cohérent avec la typologie de ce que nous sommes ici à l'uB. Donc c'est probablement quelque chose qui est utile.

On essayait aussi de limiter les identifiants à trois mots-clés mais il y en a qui...

M. Pellenard.- Un élément structurant, c'est l'OSU qui existe à Besançon.

Le Président.- Oui, c'est vrai. Exact. L'OSU dont on parlera bientôt, d'ailleurs, en commission de la recherche. Tout à fait.

Mme Vinter.- Et sur ce champ, puisque je travaille avec mon collègue de Franche-Comté sur les rapprochements - on devient très proche -, sur ce champ, effectivement, eux peuvent introduire « terre », « environnement, terre », mais ne mettraient pas « aliments ».

Le Président.- Ils ne mettront pas « aliments ». Mais « aliments » sera...

Mme Vinter.- Mais nous, on peut mettre « environnement, terre, aliments » et considérer évidemment...

Le Président.- Et cela garde de la cohérence.

Mme Vinter.- Bien sûr.

Le Président.- Cela garde de la cohérence. On pourrait faire cela. Il faut qu'on le marque, Grégory.

Mme Vinter.- Alors, dans ces conditions, il y a de grandes chances, j'imagine – mais là je ne sais pas trop – qu'il y ait, du coup, les mêmes jurys pour toutes les maquettes...

Le Président.- Oui, tout à fait.

Mme Vinter.- ...Besançon, Dijon.

Le Président.- Ce qui sera cohérent avec la politique de site et la cartographie portée par la COMUE parce que, encore une fois, c'est la COMUE qui portera toutes ces choses. A terme, ce sera la COMUE.

Merci beaucoup... Olivier, tu veux intervenir. Excuse-moi.

M. Lalouette.- Simplement, sur le champ « environnement, aliments ». La question est de savoir pourquoi on utilise « aliments » et non pas « alimentation ». Je sais que cela a fait débat notamment avec Luc. C'est vrai que... Si j'entends bien, on essaye de trouver des champs assez larges pour qu'on regroupe un certain nombre de masters, enfin de formations. Là, en l'occurrence, je pense que le CSGA, enfin notre unité, qui a pas mal d'enseignants-chercheurs, ne se retrouve pas forcément dans la thématique « aliments » mais se retrouverait plus dans une thématique « alimentation ». C'est une question de béotien pour le coup mais qui fait écho à des discussions de nos scientifiques.

Le Président.- Mais je crois que dans les domaines de recherche, on avait opté finalement pour le mot « aliments ». L'explication est là.

Mme Vinter.- Et là, je crois que... C'est toujours la même chose. Ce sont les subtilités du français parce que tout cela en anglais donne « *food* » sans aucune... Mais la première traduction la plus évidente de « *food* » est plutôt « aliment » que « alimentation ». C'est pour cela que l'on a pris « aliments ». Parce que si tu essayes de traduire « *food* », tu ne trouves pas en premier lieu « alimentation ». C'est tout.

Et mettre l'un à côté de l'autre « aliments, alimentation », franchement cela fait... Il vaut mieux mettre « terre », c'est plus payant, entre guillemets, en termes d'attribut et d'enrichissement du champ.

Il faudrait maintenant regarder. Si, dans les mentions qui sont regroupées, l'ensemble des mentions porte plutôt le mot « alimentation », alors on peut réfléchir.

Le Président.- Merci beaucoup à tous. On avance bien, et on continuera de partager avec vous au prochain conseil d'administration.

On va donc pouvoir avancer sur le compte rendu des travaux de la CFVU.

Grégory, tu reprends les commandes.

VII) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 5 novembre 2014

Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 21 octobre 2014 :

- Prix d'Excellence en Enseignement

M. Wegmann.- Pour la dernière CFVU, vous avez d'abord à vous prononcer sur une proposition de création d'un prix d'excellence en enseignement. Proposition initiée notamment par Marie-Geneviève. Stéphanie Grayot-Dirx porte aujourd'hui le projet. Elle était venue le présenter en CFVU.

L'idée toute simple de départ est d'inciter les composantes à valoriser la pédagogie universitaire et de se dire que finalement, les collègues méritants en pédagogie comme les collègues méritants en recherche - pourquoi pas ? - devraient pouvoir avoir accès à des prix de ce type qui les motivent. L'idée est donc d'honorer

des enseignants-chercheurs ayant procédé à des innovations pédagogiques. On analyserait le passé, pas les projets futurs, mais le passé, sur plusieurs années. Ces évolutions pédagogiques pourraient, par exemple, être liées à de l'internalisation d'enseignements, à un rapprochement avec le monde socio-économique, au développement du numérique, etc. La liste est, bien sûr, ouverte.

Le prix serait doté de 3 000 euros. On proposerait trois prix de 3 000 euros.

Vous avez un calendrier qui vous a été soumis. Donc si vous approuvez cette proposition, on pourrait lancer un appel à candidatures la dernière semaine de novembre et collecter les dossiers pour qu'*in fine*, en mars-avril, nous puissions examiner les dossiers avec un jury.

L'objectif du jury est d'être suffisamment large pour pouvoir être relativement objectif, et divers pour accueillir une diversité d'opinions. Un peu comme sur le modèle de la CALEChe. Nous aurions un collègue extérieur, une personne extérieure à l'uB qui pourrait présider ce jury. Vous voyez que dans les propositions de composition du jury, on essaie d'être assez large avec, bien sûr, des élus de différentes origines qui pourraient participer à ces délibérations, et notamment, vous êtes concernés, puisque des membres du CA pourraient participer à ce processus.

Ce projet a été assez favorablement accueilli. Il a recueilli un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

On a posé quelques questions, notamment sur le fait de savoir si ce projet ne pourrait pas, un jour, devenir un projet de la COMUE. Pourquoi pas ? Cela nécessiterait sans doute quelques années d'organisation mais cela peut être une perspective intéressante dans le cadre, notamment, de projets qui associent plusieurs établissements.

Voilà pour ce projet. Si vous avez des questions plus précises.

M. Pellenard.- Il y a juste un point qui m'avait un peu chagriné à la lecture, c'était la proposition de candidats sur la base d'étudiants. Que dix étudiants pouvaient proposer un nom à la candidature.

M. Wegmann.- Oui.

M. Pellenard.- Je trouvais que c'était un peu limite dans le principe parce qu'on peut toujours avoir des relations particulières avec les étudiants. Après, j'ai bien compris qu'il y avait un comité qui se réunissait derrière et qui allait examiner le dossier. Mais qu'il y ait une proposition faite par des étudiants... Alors, d'abord, pourquoi 10 et pas 100 ou 200 ? Pourquoi ce nombre-là ? Et cela me gênait un petit peu que des étudiants finalement puissent participer à la promotion comme cela d'un enseignant alors qu'il peut y avoir des relations de proximité. On peut se poser la question.

M. Wegmann.- C'était une idée qui était venue dans les discussions. L'idée de départ est aussi qu'il n'y ait pas, on va dire, le collègue qui souhaite être honoré qui postule. Qu'il y ait la possibilité que l'on puisse postuler pour lui. On s'est dit, effectivement, pourquoi pas un directeur de composante, pourquoi pas des collègues et finalement pourquoi pas des étudiants mais, bien sûr, il faut qu'après, le collègue, en retour, valide et dise « oui, effectivement, je suis intéressé pour candidater à ce prix et pour être honoré ». C'était effectivement l'idée.

M. Pellenard.- Il y avait ce point qui me gênait un petit peu. Je trouve que c'est une très bonne initiative. Après, on peut juste regretter qu'il n'y ait que trois prix à distribuer.

Le Président.- Je crois que trois, c'est mieux que pas.

M. Pellenard.- Oui.

Le Président.- Et j'ai cru comprendre très sérieusement que nous sommes probablement la première université en France à mettre en place ce type de prix. C'est compliqué à mettre en place. Marie-Geneviève et Stéphanie Grayot-Dirx qui ont beaucoup travaillé en savent quelque chose. Il nous a fallu pratiquement deux ans. Cela faisait partie des engagements que l'on avait pris en 2012. Il nous a fallu pratiquement deux ans de réflexion pour construire ce projet. Mais nous serons probablement la seule ou l'une des seules universités à avoir mis en place ce type de dispositif.

Louis, tu voulais intervenir ? Non ? Très bien.

Je voulais simplement dire quand même pour la question des étudiants que qui mieux que les étudiants peut aussi apprécier les qualités pédagogiques d'un enseignant. Il y a donc quand même de la cohérence à ce que des étudiants puissent proposer. Mais il faut être raisonnable. On est d'accord, Pierre. C'est la raison pour laquelle on a mis ce seuil de dix. Mettre un seuil de 100, c'était trop élevé parce que cela pouvait exclure des enseignants qui enseignent sur des groupes d'étudiants de plus petite taille. Cela ne pouvait certainement pas être un ou deux. Dix nous paraît un seuil assez raisonnable. Ce n'est pas un truc figé. On pourra, bien sûr, le faire évoluer. Comme tous les dispositifs nouveaux que l'on met en place, c'est quelque chose qui aura vocation à être évalué au bout de quelques années et que l'on pourra, bien sûr, faire évoluer.

Louis.

M. de Mesnard.- C'est ce que je voulais dire. Le dispositif, il faut considérer que c'est, pour le moment, expérimental et qu'on le réévalue chaque année au début.

Le Président.- D'autres interventions sur ce prix qui est tout près maintenant de voir le jour ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose d'adopter la création de ce prix d'excellence en enseignement.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Une abstention. Très bien.

Merci, Grégory. On peut donc continuer.

20 pour, 1 abstention

- Paramétrages de l'application Admission Post-Bac 2015

M. Wegmann.- Ensuite, nous avons à étudier le paramétrage de l'application Post-Bac 2015 et notamment le point sensible des capacités d'accueil. Comme tous les ans, nous avons débattu en CFVU des capacités d'accueil et nous avons soumis plusieurs propositions. Stéphanie Grayot-Dirx était venue en CFVU présenter déjà le cadre juridique traitant des capacités d'accueil. L'historique a été fait sur ce que nous

avons fait l'an passé. Les composantes, pour certaines d'entre elles, ont déjà travaillé cette question et ont soumis des propositions.

Les propositions que l'on va vous formuler aujourd'hui constituent une première étape puisque toutes les composantes ne s'étaient pas prononcées. Il y aura donc un second point sur les capacités d'accueil lors du prochain CA.

Je vais vous les énoncer dans l'ordre dans lequel elles ont été traitées lors de la CFVU, peut-être en trouvant les avis. Vous avez eu la partie qui concerne les capacités d'accueil où cela apparaît. Il faut que je retrouve... la partie où vous avez les capacités d'accueil...

Dans l'ordre, pour l'UFR Médecine pour la PACES, il est proposé 1 530 au total dont 1 100 néo-entrants, réorientations et transferts, et 430 redoublants.

Pour l'UFR STAPS Dijon, 300 à 315 au total : 210 néo-entrants, réorientations et transferts, avec une priorisation pour les lycéens du 21 et du 89 comme l'an passé.

Pour l'UFR STAPS Le Creusot pour la licence STAPS, 150 à 160 au total : 130 néo-entrants, réorientations et transferts, avec une priorisation des lycéens du 58 et du 71. Je rappelle l'intérêt de la démarche. C'est de permettre de conserver des effectifs cohérents et en relation avec les équipements sur les deux sites. Qu'il n'y ait pas le risque, par exemple, qu'un site se vide et qu'un autre site ait trop d'étudiants.

Pour l'IAE Dijon licence Gestion, 110 néo-entrants, réorientations et transferts s'agissant d'une nouvelle formation. Ce sera sa deuxième année d'existence avec une incertitude sur l'effectif global et une impossibilité ou difficulté à estimer le nombre de redoublants puisque c'est la première année de fonctionnement.

Pour l'UFR Droit, Sciences Economique et Politique pour la licence Economie, 300 au total : 200 néo-entrants, réorientations et transferts.

Pour l'UFR Langues et Communication pour la licence LEA Anglais-Espagnol, 155 au total : 135 néo-entrants, réorientations et transferts. Et pour la licence LLCE Anglais, 160 au total : 140 néo-entrants, réorientations et transferts.

Voilà ce qui a été présenté lors de la dernière CFVU.

Je précise que pour Psychologie, on est encore en réflexion parce qu'il y a eu quelques soucis l'an passé et que nous sommes aussi dans l'attente de présenter les propositions en CFVU pour l'UFR SVTE, Lettres et Philosophie, Sciences humaines et l'ESPE, notamment, par rapport à la nouvelle licence, et que cette année, il n'y a pas de capacité prévue pour la licence Géographie alors qu'il y en avait l'année dernière, étant donné que les flux d'étudiants accueillis sont bien en deçà de la capacité qui avait été fixée. La capacité s'avère donc non pertinente pour la licence Géographie.

Lors de la CFVU, un débat nourri sur la question de fond, philosophique, des capacités d'accueil s'est engagé, avec les difficultés à la fois d'accueillir tous les étudiants et, en même temps, les contraintes liées aux équipements, à l'accueil et au contexte budgétaire de l'université.

On a bien compris lors de cette CFVU que les capacités d'accueil étaient un jeu d'équilibre qui tentait de concilier toutes ces exigences et que, de toute façon, on rappelle que l'engagement de fond est que tous les élèves de l'académie puissent être accueillis à l'université de Bourgogne dans leur vœu 1 lorsqu'ils formulent une formation en rang 1 dans la liste des vœux de l'application Post-Bac.

La proposition que nous avons formulée a recueilli, lors de la dernière CFVU, un avis favorable moins 16 abstentions.

Le Président.- Merci. Une intervention de M. Rollin puis Vincent. Monsieur Rollin, allez-y.

M. Rollin.- Je vais simplement faire une intervention parce qu'on ne va pas relancer le débat des capacités d'accueil, je pense que chacun l'a eu dans sa composante. Il y a une partie qui me dérange toujours, c'est le côté un peu hypocrite de l'université où on met que les capacités d'accueil sont sollicitées par les composantes.

En fait, on nous a demandé de mettre des capacités d'accueil parce que budgétairement, on n'aurait pas le choix. Donc quelque part, cela aurait été quand même mieux qu'il y ait une prise de décision, je dirais, une imposition de la capacité d'accueil en CA plutôt que de mettre politiquement que les capacités d'accueil viennent des composantes. C'est une hypocrisie. Les capacités d'accueil ont été imposées par des choix budgétaires mais dont l'université n'est pas maître sur tous les aspects même si, sur certains, on pouvait quand même faire aussi des choix, même si on ne maîtrise pas certains critères. Mais de dire que ce sont les composantes qui le sollicitent, non. C'est la démarche inverse.

Je me rappelle de la lettre de cadrage que l'on a eue. On a eu cette discussion au conseil de l'UFR SVTE. Elle s'appuie quand même sur des directives de la gouvernance de l'université qui nous demandent clairement d'imposer des capacités d'accueil. Donc il y a une hypocrisie à mettre que ce sont les composantes qui sollicitent une capacité d'accueil.

Le Président.- Vincent, tu voulais intervenir.

M. Thomas.- Juste une information. Le conseil de gestion de l'UFR Droit et Sciences Economique et Politique a voté le principe de la mise en place d'une capacité d'accueil, notamment pour faire face, effectivement, aux problèmes budgétaires. J'avais une question, un deuxième point. Cela était juste à titre d'information. Le deuxième point était en ce qui concerne... Grégory, peut-être peux-tu me répondre. Parce qu'on a des capacités d'accueil qui sont ventilées néo-arrivants et redoublants. Alors, Imaginons... J'ai vu pour la licence Economie 200 néo-arrivants et 100 redoublants. Imaginons que l'on ait 105 redoublants. C'est une question purement technique. Que fait-on ? Parce que si on met en place une capacité d'accueil dans notre UFR, on ne sait jamais à 15, 20, 30 étudiants près combien on aura de redoublants. Or, le redoublement est de droit.

M. Wegmann.- Oui.

M. Thomas.- On ne pourra pas, à mon avis de juriste, opposer la capacité d'accueil aux redoublants.

M. Wegmann.- Bien sûr, oui. On les prend, de toute façon. Oui. Toutes les capacités d'accueil sont des estimations. Les capacités que nous fixons, c'est en estimant statistiquement les niveaux de redoublement que nous aurons sur l'année passée. C'est pour cela que je disais, par exemple, que pour une formation nouvelle, c'est difficile à estimer. Pour une formation ancienne, en règle générale, les variations d'une année sur l'autre sont quand même assez faibles. On a un volant de

variations mais, on va dire, peut-être un volant de 5 ou 10 étudiants. Donc on part du principe que ces variations sont absorbables.

Le Président.- Louis.

M. de Mesnard.- Je comprends bien la position de Jean-Emmanuel Rollin et l'inquiétude que les capacités d'accueil peuvent susciter, mais il faut voir quand même un phénomène qui n'est pas toujours bien compris et bien perçu, c'est que quand on met une capacité d'accueil, très souvent on attire des étudiants. On le voit ici avec la Science Economique qui a engrangé plutôt plus d'étudiants en annonçant des capacités d'accueil. Plus d'étudiants que ce à quoi elle s'attendait. Les licences de Science Economique.

Pourquoi ? Parce que du point de vue des parents d'étudiants et des étudiants, une formation qui affiche des capacités d'accueil semble de meilleure qualité. C'est sûrement faux dans la réalité mais c'est ce qui apparaît. Elle semble de meilleure qualité qu'une formation qui n'a pas de capacité d'accueil. A partir du moment où il y a une limitation, c'est un phénomène que l'on connaît en marketing ou en science économique, la rareté crée la valeur. Donc à partir du moment où vous mettez une capacité d'accueil, vous laissez entendre que votre formation est de qualité.

On avait ce phénomène autrefois avec la maîtrise d'économétrie, du temps où les maîtrises existaient, qui avait une capacité d'accueil et qui était très demandée. Alors que si elle n'en avait pas eu, et quand il n'y en a plus eu, cette formation a fini par disparaître.

C'est exactement le même phénomène qu'avec les diplômes en anglais à destination des étudiants étrangers. J'avais déjà souligné qu'il ne faut pas que ces diplômes soient trop bon marché parce que les étudiants étrangers penseront qu'ils seront de mauvaise qualité, ce qui sera faux, bien entendu. Mais c'est une impression qu'a le « consommateur ». C'est-à-dire qu'un bien qui est cher est de bonne qualité. C'est une impression qui est très connue en marketing et que l'on utilise. Un grand auteur qui s'appelle Michael Porter a écrit là-dessus.

Parfois, les limitations que l'on introduit ici, les capacités d'accueil, en réalité, créent de la demande purement et simplement.

Le Président.- Merci, Louis. Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Enfin, on pourrait faire aussi une autre analyse. Je ne sais pas. Louis, cela fait trois ans que je suis dans l'orientation supérieure de mes enfants. L'analyse que je fais, c'est que je joue la sécurité. Si, par exemple, j'ai un enfant qui sera en limite et que je sais qu'il ne peut pas postuler à certaines études, s'il y a une capacité d'accueil et qu'il veut le faire, je vais jouer la sécurité, je vais le mettre en premier alors que quand il n'y avait pas de capacité d'accueil, je l'aurais peut-être mis en deuxième ou troisième choix. Donc le coup du marketing... Nous ne sommes pas un produit que nous vendons. Quand on fait une orientation ou une réorientation de nos enfants, on fait aussi en fonction des possibilités.

Maintenant, il y a un service d'information et d'orientation au niveau des lycées qui est assez bien fait depuis le 7 septembre sur ce travail. Il faut arrêter de nous vendre cela comme un produit et de dire que la rareté crée la demande.

La question de la capacité d'accueil qui m'interroge, mais la problématique dépasse l'université, c'est finalement que l'on a une politique au niveau national où

on dit que l'on emmène plus de 80 % d'une classe d'âge au niveau bac et on ne donne pas les moyens à l'enseignement supérieur en général, je ne parle pas que de l'université, je parle des BTS, je parle d'autres formations aussi, pour absorber ce flux de publics. Et on va se retrouver avec un certain nombre de publics que l'on aura, que l'on va peut-être retrouver finalement, qui vont être des clients pour le SEFCA puisqu'on aura développé la formation professionnelle continue par rapport à cela.

C'est la problématique que je vois derrière dans les capacités d'accueil. C'est pour cela que je disais que tout n'est pas lié. L'université n'est pas complètement responsable. Je ne dis pas qu'elle est complètement responsable parce que je pense qu'elle peut aussi faire des choix budgétaires qui atténuent cette marge, mais il y a une part nationale qui fait que cette politique globale de notre enseignement n'est pas prise en continuité depuis le début.

M. de Mesnard.- Bien entendu. Que l'on ne se méprenne pas. Je n'ai pas dit que c'était la réalité. J'ai dit que c'était l'impression. Plusieurs fois j'ai bien insisté là-dessus. C'est l'impression qu'ont les... Ceux qui vont venir chez nous peuvent avoir l'impression. Je n'ai pas dit que c'était la réalité des formations et de la qualité des formations.

Le Président.- Bien. Merci à tous pour cette discussion, ce débat. C'est une situation complexe que l'on a à gérer mais, comme le dit Jean-Emmanuel Rollin, qui est en très grande partie liée à la situation nationale et à laquelle on essaye de s'adapter au mieux que l'on peut le faire.

Ceci dit, la commission de la formation et de la vie universitaire a adopté ces capacités d'accueil. Je vous propose donc d'y donner un vote favorable également.

Y a-t-il des oppositions à ces capacités d'accueil ? Donc deux oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? Une abstention.

Très bien. Je vous remercie.

18 pour, 2 contre, 1 abstention

Grégory, on peut continuer sur la suite de l'ordre du jour de la CFVU.

- Convention pédagogique

M. Wegmann.- Point suivant. Alors, juste pour information parce que vous allez le voter dans le cadre des conventions. Lors de la CFVU, on a étudié une convention qui précise les modalités pédagogiques de gestion du cursus des élèves-ingénieurs AgroSup Dijon au sein du master 2 Recherche, Sciences de l'aliment, sensorialité et comportement. C'est un dispositif très classique que l'on a pour plusieurs formations sans volet budgétaire. Vous pourrez le traiter ultérieurement.

Mme Gerrer.- Juste pour préciser, Grégory. Il n'y aura pas de vote puisqu'il n'y a pas de conséquence budgétaire pour le CA.

M. Wegmann.- Donc c'est juste une information.

Mme Gerrer.- Voilà.

- Diplôme d'université

M. Wegmann.- Le point suivant concerne un diplôme d'université. Il s'agit de modifications concernant, comme vous le voyez, le DU « Sciences de la Vigne et Environnement » porté par l'IUVV. Un changement d'intitulé, « Viticulture et Enjeux Environnementaux », et un nouveau projet, un remaquetage avec un volume d'enseignement qui resterait inchangé (122 heures de cours au total et 3 heures d'examen) mais simplement une modification interne pour être encore plus attractif pour le public, et notamment pour faire intervenir plus de professionnels. C'est pour cela que l'IUVV demande une augmentation du tarif, de 1 500 à 1 700 euros, parce que la formation ferait intervenir davantage de professionnels.

Cette proposition a recueilli un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Le Président.- Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose que l'on valide cette évolution.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien.

Unanimité (21 pour)

On termine par l'offre de formation 2014.

- Offre de formation rentrée 2014

M. Wegmann.- Un classique. Des propositions d'évolution sur plusieurs maquettes, notamment pour :

- l'IUT Chalon-sur-Saône, avec le DUT GIM : il s'agit d'ouverture à l'alternance de cette formation en plus du parcours initial donc d'ouverture en contrat de professionnalisation ;

- l'IUT Dijon-Auxerre - je vois qu'il y a marqué « Auxonne », c'est une erreur
- pour la LP Industrie Agro-alimentaire, Alimentation spécialité Management de la production dans les Industries Agro-alimentaires : il s'agit aussi d'un remaquetage d'une formation en alternance ;

- l'UFR Langues et Communication, pour la licence LEA : là aussi, il s'agit de remaquetage pour que la formation atteigne les 1 600 heures, une réduction pour atteindre 1 600 heures au global ;

- l'UFR Sciences et Techniques, pour la 3^{ème} année de licence Chimie : il s'agit juste d'une correction d'erreur qui avait été constatée lors de dernières modifications de fiche filière.

Toutes ces modifications ont recueilli un avis favorable à l'unanimité de la dernière CFVU.

Le Président.- Merci. Je vous propose donc qu'on les confirme par un vote favorable également.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Unanimité (21 pour)

On a validé et donc terminé les comptes rendus de la CFVU.

M. Wegmann.- Oui.

Le Président.- Merci infiniment, Grégory. Je vais donc passer la parole à Franck Denat qui va nous... On va intervertir, Franck a un petit impératif d'agenda. On va avancer le point sur les travaux de la commission de la recherche et donc l'avis sur la répartition du préciput ANR.

IX) Compte-rendu des travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 12 novembre 2014

- Avis sur la répartition du Préciput ANR 2014

M. Denat.- Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Effectivement, lors de la dernière commission de la recherche, nous avons proposé l'attribution des allocations au titre du préciput ANR.

Je vous rappelle comment cela fonctionne. Vous n'avez pas encore le tableau sous les yeux. Les directeurs des unités de recherche dans lesquelles des projets ANR sont en cours peuvent bénéficier du préciput. Cette enveloppe est calculée au prorata des montants des ANR dans ces laboratoires. En fait, chaque directeur reçoit l'enveloppe à laquelle il peut prétendre et construit donc un projet entrant dans cette enveloppe budgétaire.

Cela concerne 15 laboratoires au total. Vous les avez à l'écran.

Trois projets apparaissent en vert puisque les porteurs de projet ont monté leur projet en hors taxes au lieu de le monter en TTC. Il se trouve que certains directeurs d'unité ont demandé moins que ce à quoi ils pouvaient prétendre, ce qui nous a permis de récupérer un petit peu d'argent et donc de pouvoir compenser ces trois projets en vert auxquels il fallait donner un petit peu plus pour arriver à des projets TTC.

Donc globalement, cela s'est fait avec l'accord de tous et a été voté à l'unanimité des membres de la commission de la recherche lors de la dernière commission.

Donc le total, vous l'avez, c'est la colonne en jaune. C'est ce qui est proposé par la commission de la recherche. Le total est de 182 549 euros qui se répartit de la façon suivante sur les différentes unités de recherche.

Le Président.- Merci beaucoup, Franck. Je crois que ceci n'a pas fait l'objet de discussion majeure en commission de la recherche, si ce n'est que l'on a attiré notre attention sur le fait que la compensation d'un projet hors taxes en TTC par des crédits non consommés sur les autres projets était...

M. Denat.- A titre exceptionnel.

Le Président.- ...« *one shot* ». Les membres de la commission de la recherche ne souhaitent pas que cela se renouvelle. Sinon, sur le principe, il n'y a pas eu de difficulté.

M. Denat.- Nous avons discuté aussi de l'opportunité de lancer un appel à projets...

Le Président.- Oui.

M. Denat.- ...dans la mesure où, finalement, l'enveloppe est définie à l'avance. Donc plutôt que de lancer un appel à projets, c'est de dire aux directeurs de laboratoires « vous disposez de telle somme ». Ensuite, à nous de nous assurer simplement que le projet entre bien dans les critères d'attribution de cette allocation du préciput ANR qui, somme toute, sont assez larges.

Le Président.- Oui. Ce qui veut dire que l'année prochaine...

M. Dereux.- Cela veut dire que l'on pourrait le faire comme cela l'année prochaine.

Le Président.- Oui, on va supprimer l'appel à projets qui consomme du temps, de l'énergie, du temps administratif. Le directeur de labo aura son enveloppe. Par contre, on demandera simplement au service de la Recherche de vérifier rapidement que les projets que le directeur de labo affiche au titre du préciput entrent dans le cadre des critères d'éligibilité de l'ANR qui sont très souples. Mais là, je trouve que l'on a une formalité administrative complexe qui a peu de valeur ajoutée. On va donc essayer.

M. Dereux.- C'est tout à fait bienvenu. Excellente initiative.

Le Président.- Je crois qu'il faut féliciter Franck qui a fait cette proposition. Ceci étant dit, je vous propose d'adopter cette liste de propositions d'allocations au titre du préciput pour l'année 2014.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

Unanimité (21 pour)

On peut passer aux questions financières qui sont des questions légères aujourd'hui.

Mme Gerrer.- Monsieur Jobard, voulez-vous prendre le premier point sur les admissions en non-valeur ?

VIII) Questions financières

1. Admissions en non-valeur

M. Jobard.- On vous propose une délibération pour approuver... (*phrase inaudible*)... On vous propose de prendre une délibération pour des admissions en non-valeur.

Tout d'abord, je voudrais rappeler que les admissions en non-valeur sont des mesures d'ordre budgétaire et comptable. Elles ont simplement pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge des créances irrécouvrables du comptable public, ici l'agent comptable. Et contrairement à la remise gracieuse, elles ne font pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à une meilleure fortune.

Il y a beaucoup de dossiers. Ce sont des petits dossiers. Je crois qu'il y en a 19. On peut les distinguer en trois catégories.

Il y a les dossiers, je dirais, un peu classiques pour lesquels des poursuites ont été entreprises par voie d'huissier mais qui se sont révélées infructueuses, avec parfois des frais élevés pour ne pas récupérer grand-chose. Avec des personnes insolvables ou elles n'habitent plus à l'adresse indiquée, ou elles restent introuvables. On a, je crois, au moins 8 dossiers dans ce cas.

Nous avons également le dossier d'un client décédé dont le chèque est revenu impayé (200 euros). Il n'a pas été possible de retrouver les héritiers ou le notaire chargé de la succession.

Il y a aussi le cas d'une association dissoute malgré de nombreuses recherches entreprises.

Ce sont donc des dossiers un petit peu classiques.

Une autre catégorie de dossiers pour lesquels, là, l'agent comptable est vraiment empêché d'agir en recouvrement par des phénomènes exogènes. C'est surtout le cas des entreprises qui tombent en procédure collective, c'est-à-dire redressement, liquidation judiciaire, et pour lesquelles malheureusement il n'y a pas d'espoir de recouvrement à l'issue de la répartition de l'actif, quand il y en a, entre les créanciers.

(noms des entreprises supprimés pour cause de confidentialité).

Il y a aussi des dossiers très anciens, un petit peu plus vieux puisque cela remontait à 2008. Ils étaient donc gérés dans l'ancienne application informatique Nabucco, c'est-à-dire celle que l'on avait avant Sifac. Ces dossiers ont fait l'objet de relances sans résultat probant, avec une réalité de créance non vérifiable. Pourquoi ? Parce que dans Nabucco, on n'avait pas le système de référence avec les bons de commande ou les devis acceptés.

Des dossiers qui remontent à 2008, on est en 2014. Quand on fait des rappels cinq ou six ans après, c'est parfois un peu difficile.

On a le cas d'un hôpital, notamment, *(nom de l'entreprise supprimé pour cause de confidentialité)* où on avait une facture de formation qui avait déjà été envoyée au particulier qui devait faire cette formation. Après, il s'est avéré que c'était normalement l'hôpital qui devait la prendre en charge. L'hôpital semblait d'accord. Il avait dit « envoyez-moi toutes les informations pour le paiement », et je crois que l'hôpital n'a jamais donné suite.

Le cas aussi d'une autre cote un peu plus élevée, *(nom de l'entreprise supprimé pour cause de confidentialité)* Là, il s'avère que cette facture avait déjà été payée en 2008 sur un compte de régie, donc bien avant l'émission de la facture. Apparemment, la facture a donc été émise en doublon.

Voilà pour les demandes en non-valeur.

Mme Gerrer.- Je ne sais pas si vous avez des questions à Monsieur Jobard. Sinon, je vous propose de passer au vote.

Il s'agit d'approuver les admissions en non-valeur.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (21 pour)

2. Tarifs, subventions et dons

Mme Gerrer.- Comme d'habitude, vous avez les tarifs, subventions et dons. Je ne sais pas si vous avez des commentaires. Sinon, je vous propose de passer au vote.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (21 pour)

3. Sorties d'inventaire

Mme Gerrer.- Pareil pour les sorties d'inventaire.

Le Président.- Il n'y en a pas.

Mme Gerrer.- Il n'y en a pas. Donc ce n'est pas la peine de voter... Je suis bêtement l'ordre du jour, excusez-moi.

X) Bilan 2013 du Service Hygiène Sécurité (SHSE)

Le Président.- On a fini sur les questions financières. Pascale, on va donc vous demander de nous rejoindre, avec nos excuses pour le retard, pour nous présenter le bilan d'activité 2013 du service Hygiène et Sécurité.

Avez-vous besoin d'un Powerpoint ?

Mme Bouchot.- Oui, il est là.

Mme Gerrer.- Peut-être est-il plus simple que vous veniez là, non ?

Mme Bouchot.- Oui.

Mme Gerrer.- Comme cela, vous guidez vous-même. Je pense que c'est plus facile.

Mme Bouchot.- Bonjour à tous. Je me présente pour ceux qui ne me connaissent pas. Je suis Pascale Bouchot. Je suis le conseiller de prévention de l'université de Bourgogne. Je vais vous présenter le bilan du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail de l'année 2013.

Pour récapituler, le programme a été présenté au CHSCT du 19 décembre 2012. Ensuite, un bilan a été fait sur l'année 2013 et a été validé au CHSCT du 13 février 2014. Il a reçu un avis favorable.

Ensuite, ce bilan a été présenté au comité technique du 17 juin 2014 où, là, on m'avait demandé d'ajouter un glossaire, cela a été fait, pour donner les dénominations notamment des lettres qui étaient utilisées au niveau du CHSCT et du CHS. Le CT a émis un avis favorable. Et selon l'article 48 du décret du 28 mai 1982 qui porte sur la prévention et sur la sécurité et la médecine de prévention, le bilan doit vous être communiqué. C'est ce qui est fait aujourd'hui, le 18 novembre 2014.

Intervenant.- (*Intervention inaudible*)

Mme Bouchot.- Je vous donne les grandes lignes par rapport à ce bilan ou à ce programme. Il y a toujours quatre étapes qui sont réalisées. Les quatre étapes portent sur les investissements et rénovations puisqu'il faut savoir que tout ce qui est investissements et rénovations est présenté aux membres du CHSCT qui donnent un avis favorable ou défavorable, ou des améliorations par rapport à ce qui est présenté à l'université de Bourgogne. Bien sûr, les formations, les applications et les études.

Au niveau des investissements et rénovations des locaux, ce qui a été réalisé, c'est l'ouverture d'une cafétéria au rez-de-jardin de Gabriel, le nouveau plan de circulation du campus Montmuzard ; on a poursuivi les travaux suivants, la construction du bâtiment B3 en Médecine et une deuxième extension au niveau des bâtiments de l'ISAT. Et bien sûr, démarrage des travaux suivants, la mise en conformité des sorbonnes qui était un grand chantier sur 2012 et 2013.

Ensuite, 2013 a porté sur des études, notamment l'opération Campus, l'installation d'une Maison internationale des chercheurs, l'installation d'un espace multiplex, l'isolation thermique du bâtiment Mirande et la construction de l'Institut Marey, l'aménagement de l'esplanade Erasme, l'extension de la Petit'Fac, la construction du hall de Crémant à Marsannay, la construction d'une cinquième salle de gymnastique sur le campus Montmuzard et, enfin, le raccordement au réseau de chauffage urbain de Dijon.

Au niveau des formations, il y a 1 093 personnes qui ont été formées sur l'année 2013. Les formations ont porté de tout ce qui était sur les nouveaux entrants. Donc 153 personnes ont été formées aux règles et aux consignes d'hygiène et sécurité.

On a la formation assistant de prévention qui a été réalisée et 289 personnes ont pu bénéficier de cette formation.

Les membres du CHSCT. Il y a eu quatre jours sur cinq de réalisés sur 2013. Sachant que réglementairement, les membres du CHSCT bénéficient de cinq jours de formation.

Tout ce qui est sauveteur/secouriste du travail. On a 49 personnes qui ont été formées en 2013 et 82 personnes ont bénéficié de recyclage sur 2013. Il faut savoir que le recyclage SST bénéficie d'un recyclage tous les deux ans, ce qui fait que nous n'avons pas la totalité des personnes qui ont été formées ou recyclées sur l'année 2013.

Tout ce qui est organisation à la sécurité incendie. Le système de sécurité incendie, c'est toutes les centrales incendie que l'on peut trouver dans les bâtiments, la manipulation des extincteurs, les serre-files - c'est l'organisation en cas d'évacuation - et les SSIAP 1, ce sont les interventions en cas d'urgence. Et donc là, 283 personnes ont bénéficié d'une formation sur l'organisation de la sécurité incendie.

Au niveau des postes de travail, il faut savoir qu'il y a certaines habilitations à obtenir et à avoir pour pouvoir travailler sur les équipements.

Au niveau des électriciens, on a 58 personnes qui ont été formées pour obtenir une habilitation.

8 personnes ont suivi la formation de manipulation des autoclaves.

2 personnes ont suivi l'expérimentation animale. 24 personnes ont suivi la formation Manipulation des radioéléments ou des générateurs de rayons X.

1 personne a suivi un CACES sur les autorisations de conduite de tout ce qui est engin (engin de chantier, nacelle, etc.).

1 personne a bénéficié d'une formation Personne compétente en radioprotection et il faut savoir qu'il y a une nécessité d'avoir une personne compétente en radioprotection de désignée, nommée et formée pour avoir l'autorisation de manipuler des radioéléments ou au niveau des manipulations du GRX.

Travail en hauteur : l'utilisation des harnais de sécurité, plate-forme, etc., 18 personnes.

Et tout ce qui est produits cancérogènes, mutagènes et toxiques par reproduction, 24 personnes.

Ensuite viennent les formations de sensibilisation pour éviter, bien sûr, une maladie professionnelle ou un accident au poste de travail.

8 personnes ont bénéficié de la formation Gestes et postures.

9 personnes sur le transport des matières dangereuses. Quand je dis « matières dangereuses », c'est tout ce qui est déchets biologiques, déchets radioactifs et déchets chimiques.

11 personnes sur l'utilisation des bouteilles de gaz, notamment sur le branchement, le transport et leur utilisation.

Et 19 personnes sur la gestion des déchets dangereux. Ça, c'est tout ce qui est manipulation dans les laboratoires.

Au niveau des applications. Je tiens quand même à remercier mes collègues, les assistants de prévention, parce que sans eux, ce travail ne pourrait pas être réalisé.

Au niveau du document unique, on a 70 % des documents uniques qui ont été réalisés sur 2013.

Au niveau du fonctionnement du CHSCT, 8 séances ont eu lieu, sachant que réglementairement, il ne nous est demandé que trois séances. Nous en avons fait 8 sur l'année 2013.

Les thèmes abordés en CHSCT ont porté sur l'organisation des services, les conventions hygiène et sécurité avec les partenaires, notamment le CNRS, l'Inserm et la SATT.

Démarrage de l'étude sur les risques psychosociaux, notamment sur le risque primaire et le tertiaire.

La présentation des chantiers programmés à l'uB. Ce sont les chantiers que je vous ai présentés tout à l'heure et qui ont été débattus en CHSCT.

Les membres du CHSCT ont effectué 5 visites de locaux et, ensuite, ont débattu de leurs visites en CHSCT.

Présentation du rapport du médecin de prévention, de l'assistante sociale et, bien sûr, de mon bilan, que ce soit au niveau du programme ou du bilan.

Au niveau de mon service, j'ai effectué 23 visites dans les locaux.

Nous avons réalisé 43 exercices d'évacuation dans l'ensemble de tous les bâtiments et on a fait un point sur tout ce qui était conformité des sorbonnes. Les sorbonnes sont des équipements que l'on a dans les laboratoires pour pouvoir travailler en toute sécurité sur les produits dangereux.

Et nous avons fait un point sur les vérifications réglementaires, que ce soit, par exemple, l'électricité, le gaz.

Nous avons travaillé aussi sur la lettre de cadrage des assistants de prévention. Cette lettre de cadrage a été effectuée avec les partenaires de la SATT, l'Inserm et le CNRS.

On a réalisé des plans ETARE avec les pompiers pour qu'ils puissent intervenir dans nos locaux. Notamment, nous avons réalisé les plans ETARE de Mirande et de Gabriel.

Les perspectives sur 2014. Au niveau des investissements. Bien sûr, les études que je vous ai présentées tout à l'heure, nous avons fait un démarrage de ces travaux sur 2014. Nous avons réalisé une mise en conformité des lieux de stockage des produits chimiques à Mirande... Je dis « passé » parce que ce sont des choses qui ont été réalisées sur l'année 2014.

Au niveau des formations, nous allons continuer nos actions au niveau de l'accueil, au niveau des sauveteurs/secouristes du travail, les formations liées aux risques incendie, les habilitations au poste de travail et, bien sûr, les sensibilisations.

Au niveau de l'application, tout ce qui est application par rapport à tout à l'heure et que je vous ai décrit, que ce soit le document unique, le CHSCT, etc. Le bilan est fait pour dire les actions qui ont été menées dans ces différentes instances.

Notamment, sur 2014, on a mis en application un dispositif d'écoute et d'analyse, une signature des conventions, bien sûr avec les partenaires, et au niveau études, nous avons fait une étude de l'étude primaire au niveau des risques psychosociaux et, bien sûr, une étude du bilan aéraulique au niveau de Mirande.

Le Président.- Merci beaucoup, Pascale, de cette présentation qui est à la fois précise et synthétique et qui nous donne une bonne idée de la diversité des missions qui sont les vôtres et de leur importance.

Cette présentation est ouverte à votre discussion et à vos questions si vous souhaitez avoir des précisions sur ces actions qui sont menées dans le cadre du service Hygiène et Sécurité.

Monsieur Rollin, allez-y.

M. Rollin.- J'en ai plusieurs mais je ne vais en prendre qu'une parce que d'autres viendront plus tard. On l'abordera lors du prochain comité technique. On reprendra des éléments de cette présentation pour en parler.

J'ai simplement un constat. Deux personnes ont été formées à l'expérimentation animale en 2013. C'était pour mettre en relation avec l'analyse que j'avais faite lors de la présentation du dispositif de formation du personnel, en particulier sur l'expérimentation animale où le nombre de places aux personnels était... Enfin, les personnels avaient du mal à accéder à cette formation alors qu'il y avait une demande dans les différentes composantes, pour les laboratoires de recherche en particulier, où maintenant cela devient obligatoire pour un certain nombre de personnels d'avoir ces formations. Le peu d'accessibilité fait que cela va poser problème à l'avenir. Cela commence. Or, je vous avais interpellé justement sur cette partie où cette formation coûtant cher et où, en particulier, le CNRS, l'Inserm et l'INRA payant mieux cette formation, quelque part à l'université, on avait un nombre limité de place pour les personnels. J'aimerais quand même que l'on soit attentif à ce que les personnels de l'université puissent accéder à cette formation.

Mme Bouchot.- Là, c'était les perspectives 2014. Je ne vous l'ai pas marqué mais il faut savoir qu'exceptionnellement, cette année, on a demandé une aide exceptionnelle pour former les personnes qui manipulent ou qui travaillent sur l'expérimentation animale. Nous avons fait un audit fin 2013 pour savoir exactement le nombre de personnes qui auraient besoin de cette formation. Et sur 2014, le PHU a doublé exceptionnellement les effectifs. Au lieu de former une quinzaine de

personnes, ils ont doublé l'effectif à trente. Nous avons donc pu bénéficier de 13 places pour l'université de Bourgogne.

Le Président.- Tout à fait, et si je me souviens bien, Pascale, ce sont des crédits que l'on a pris sur la dotation de la commission de la recherche. Vous savez que l'on a une dotation de 100 000 euros qui est affectée à la commission de la recherche et sur laquelle la commission de la recherche paye un certain nombre d'enveloppes financières. Cela lui donne une certaine souplesse et liberté d'action. Et compte tenu de l'importance de ce que vous dites, Monsieur Rollin, parce que c'est tout à fait vrai, et du besoin qui était prégnant, on a financé sur ces crédits de la commission de la recherche un certain nombre de formations supplémentaires. Tout à fait.

Avez-vous d'autres questions ou besoin d'autres informations complémentaires ? Très bien.

Je voudrais quand même souligner le travail remarquable qui a été fait par Pascale mais également par les services techniques et la Direction générale sur ce chantier, qui était absolument essentiel, des sorbonnes et des traitements d'air, notamment en physique et en chimie. Ce chantier avait été laissé en déshérence de façon prolongée et posait des questions, en tout cas, en termes de sécurité. Ce travail a été pris à bras-le-corps, vraiment, par l'ensemble des équipes. On a bien travaillé puisqu'un très grand nombre de nos sorbonnes ont maintenant été remises en bon état de fonctionnement.

Aussi souligner, parce qu'on essaie de faire une présentation un peu plus politique et générale aujourd'hui, le travail remarquable qui a été fait également, piloté par Samuel Mercier cette fois-ci, sur la prévention des risques psychosociaux, la mise en place d'une cellule d'écoute, la mise en place d'une démarche de prévention des risques psychosociaux. Ce sont des approches très innovantes qui ont été mises en place dans notre université, en lien également avec le CHSCT, le service Hygiène et Sécurité et la Direction générale. Ce sont de belles évolutions que l'on a construites tous ensemble depuis deux ans. Donc je vous remercie tous pour avoir réussi à concrétiser ces dossiers et ces projets.

S'il n'y a pas d'autre remarque, je vous remercie, Pascale, et on va passer au compte rendu et approbation des conventions et des contrats.

XI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Gerrer.- Je ne sais pas si vous avez des commentaires sur les conventions et contrats qui comportent un volet financier. Sinon, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (21 pour)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

Mme Gerrer.- Vous avez aussi la liste des contrats sans subvention. Maintenant, nous pouvons peut-être passer aux questions... Vous avez un... Cédric ?

M. Clerc.- Oui, il me semble que... J'ai retrouvé la même convention dans les parties avec subvention et sans subvention. Techniquement, je ne sais pas. C'est peut-être aussi une erreur de ma part parce que j'ai tout parcouru un peu vite. Si vous voulez, je vais essayer de la retrouver rapidement.

Mme Gerrer.- Vous voulez qu'on les regarde ? Attendez.

M. Clerc.- De toute façon... C'est pour avis, non ?

Mme Gerrer.- Sans subvention, il n'y a pas de vote.

M. Clerc.- Si on a validé les autres, c'est bon. Mais c'était pour savoir si tout cela était normal ou pas.

Mme Gerrer.- On peut regarder si vous voulez. Je ne sais pas si... Savez-vous laquelle c'était ?

M. Clerc.- Je vais la retrouver, oui...

Mme Manciaux.- En fait, l'essentiel, c'est que celles qui sont avec subvention ou engageant fortement l'université soient dans le tableau pour approbation. Après, si vous les trouvez en doublon dans le tableau de compte rendu, c'est sans doute une erreur technique.

M. Clerc.- D'accord. OK.

Mme Manciaux.- L'essentiel, c'est que celles qui sont avec subvention ou...

M. Clerc.- Oui, c'est ce qui me semblait.

Mme Manciaux.- ...qui engagent fortement l'université soient bien dans le tableau que l'on vote.

M. Clerc.- D'accord.

Mme Manciaux.- On regardera s'il y a une erreur technique.

Mme Gerrer.- C'est bon, Cédric ? Voulez-vous que l'on reprenne quelque chose ?

M. Clerc.- Non.

XII) Questions diverses

Mme Gerrer.- Y a-t-il des questions diverses ?... Si, je crois qu'on a voté. On a voté celles qui ont un volet financier. Les autres sont pour information.

Donc s'il n'y a pas de questions diverses, Alain, tu voulais prendre la parole.

Le Président.- Simplement vous dire que le prochain conseil d'administration en décembre, merci de me le rappeler, a un ordre du jour qui est lourd. On le conduira donc sur la matinée et l'après-midi et on aura un déjeuner tous ensemble. Ce sera l'occasion aussi de terminer l'année de conseils d'administration tous ensemble. Je pense que le début est prévu à 10 heures, le matin. C'est cela ?

Mme Manciaux.- Ce n'est pas encore fixé.

Le Président.- Ce n'est pas encore fixé. On verra en fonction... ce sera de cet ordre. Ce sera un gros conseil d'administration parce qu'on aura le budget. On aura des questions statutaires. Un certain nombre d'éléments qui sont importants. Il est donc important que vous puissiez indiquer, pour la bonne conduite de ce conseil d'administration, au PAJI ceux d'entre vous qui souhaitent déjeuner avec nous pendant la pause.

Mme Manciaux.- On vous refera un message demain.

Le Président.- Si vous n'avez plus d'autres questions, je mets un terme à ce conseil d'administration en vous remerciant tous d'y avoir participé et en vous souhaitant une bonne soirée.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 02)

Le Président

Alain BONNIN

